

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**LES MUTATIONS DU CAPITALISME**

**ET L'ACTIVITÉ BANCAIRE**

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE**

**DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE**

**PAR**

**JEAN-FRANÇOIS VINET**

**OCTOBRE 2007**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier avant tout le professeur et chercheur Éric Pineault à l'UQAM et directeur du centre de recherche CAFCA qui a cru en moi dès ma sortie des HEC, m'a aidé financièrement tout au long de mon parcours aux études supérieures et surtout m'a permis de vivre une période des plus enrichissantes sur le plan intellectuel. Je dois aussi remercier M. Rafie, directeur du programme de sociologie des cycles supérieurs de l'UQAM, qui m'a accepté dans un domaine d'étude qui était relativement éloigné de mon parcours en administration. Finalement, je dois remercier toute ma famille pour leurs encouragements et surtout ma sœur qui s'est toujours intéressée à mon entreprise. C'est elle qui jusqu'à la toute fin a cru en moi et me l'a démontré.

## TABLE DES MATIÈRES

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| TABLE DES ILLUSTRATIONS ..... | v  |
| RÉSUMÉ.....                   | vi |
| INTRODUCTION.....             | 7  |

### CHAPITRE I

|  |    |
|--|----|
| LES FORMES HISTORIQUES DU CAPITALISME .....                                    | 11 |
| 1.1 Émergence du capitalisme industriel entrepreneurial .....                  | 12 |
| 1.1.1 La propriété privée.....   | 13 |
| 1.1.2 Le travailleur libre.....  | 16 |
| 1.1.3 Le contrat .....   | 19 |
| 1.1.4 Conséquences politiques .....  | 21 |
| 1.2 Le capitalisme organisationnel .....                                       | 22 |
| 1.2.1 Les conditions politiques de la convention collective .....              | 22 |
| 1.2.2 La corporation et les cadres .....                                       | 25 |
| 1.3 Constitution d'un capitalisme financier .....                              | 28 |
| 1.3.1 La crise du fordisme aux États-Unis.....                                 | 28 |
| 1.3.2 Développement de l'épargne institutionnelle et de la finance mondiale .. | 29 |

### CHAPITRE II

|   |    |
|---|----|
| MONNAIE ET BANQUE: UNE ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE.....  | 36 |
| 2.1 L'origine de la monnaie .....   | 37 |
| 2.1.1 Conséquence de l'utilisation de la monnaie souveraine dans la société<br>traditionnelle ..... | 41 |
| 2.2 Approche théorique de la monnaie : l'unité de compte .....                                      | 45 |
| 2.2.1 La monnaie : une dette circulante .....   | 49 |
| 2.3 Le monnayage .....  | 51 |
| 2.3.1 Le monnayage des économies traditionnelles prémoderne .....                                   | 53 |
| 2.3.2 Transformation institutionnelle préalable au nouveau type de monnayage                        |    |

|   |   |     |
|---|---|-----|
| 2.3.3   | Le monnayage moderne.....   | 57  |
| 2.3.4   | Conséquences de la négociabilité des créances .....   | 60  |
| 2.4   | Les propriétés institutionnelles de la monnaie bancaire .....   | 62  |
| 2.5   | Le monnayage de la richesse intangible .....  | 67  |
| 2.5.1   | Propriétés du monnayage de la richesse intangible .....   | 69  |
| <br>  |   |     |
| CHAPITRE III  |   |     |
| LA BANQUE COMME INSTITUTION DANS LE CAPITALISME ..... |   |     |
| 3.1   | Le principe d'institutionnalisation chez Freitag .....  | 77  |
| 3.2   | Intégration de la Banque d'Angleterre dans la théorie freitagienne .....  | 83  |
| 3.2.1   | Le dépassement de deux contradictions au niveau des pratiques de bases  | 84  |
| 3.2.2   | Les niveaux intermédiaires de la logique politique du développement<br>formel de l'institutionnalisation du cas de la Banque d'Angleterre ..... | 87  |
| <br>  |   |     |
| CHAPITRE IV   |   |     |
| ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DU SECTEUR FINANCIER          |   |     |
| CANADIEN .....  |   |     |
| 4.1   | Émergence des banques à charte et encadrement législatif initial .....  | 91  |
| 4.1.1   | De certaines législations sur les banques canadiennes .....   | 96  |
| 4.1.2   | L'actif des banques à charte.....   | 97  |
| 4.2   | Le Glass Steagall-Act .....   | 99  |
| 4.3   | Émergence des institutions de courtage.....   | 101 |
| 4.4   | Les banques d'épargne.....  | 104 |
| <br>  |   |     |
| CHAPITRE V  |   |     |
| TENDANCES DU SECTEUR FINANCIER CANADIEN .....         |   |     |
| 5.1   | Déréglementation du système financier canadien.....   | 110 |
| 5.2   | La banque universelle .....   | 111 |
| 5.3   | Inégalités sociales .....   | 117 |
| <br>  |   |     |
| CONCLUSION .....                                      |   |     |
| BIBLIOGRAPHIE .....                                   |   |     |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

|  |     |
|--|-----|
| Figure 1: Les formes historiques du capitalisme.....   | 34  |
| Figure 2: Les différents types de monnayage et de système de paiement.....   | 53  |
| Figure 3: Évolution des différents types de monnayage.....   | 75  |
| Figure 4: Le principe de l'institutionnalisation.....  | 79  |
| Figure 5: Logique politique du développement formel de l'institutionnalisation.....  | 83  |
| Figure 6 : L'institutionnalisation politique de la Banque d'Angleterre.....  | 89  |
| Figure 7: Organisation institutionnelle établie par la Banque Centrale.....  | 90  |
| Figure 8 : Évolution du nombre et de la valeur total des fusions et acquisitions des<br>institutions financières canadiennes entre 1990 et 2003..... | 113 |
| Figure 9: Actif total, prêts et dépôts des six grandes banques canadiennes.....  | 115 |
| Figure 10: Augmentation des bénéfices des six plus grandes banques canadiennes entre<br>1994 et 2004.....  | 116 |
| Figure 11: Croissance du PIB canadien de 1906 à 2004.....  | 117 |
| Figure 12: Revenu médian selon le type de famille économique.....  | 118 |
| Figure 13: Revenu moyen selon le type de famille économique.....   | 119 |
| Figure 14: Proportion des salaires allant aux 5% plus riches salariés canadiens.....   | 120 |

## RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif principal de faire un parallèle théorique entre les transformations institutionnelles du capitalisme et les formes de l'activité bancaire depuis l'avènement de la modernité. Notre hypothèse de départ suppose que les banques ont été en mesure de s'adapter aux différentes formes du capitalisme en instaurant des formes appropriées de crédit. Dès lors, en définissant le capitalisme entrepreneurial, organisationnel et financier nous intégrerons parallèlement les différentes formes de monnayage de la richesse faites par les banques. Selon nous, les banques s'adaptèrent à ces périodes historiques du capitalisme en exerçant un monnayage de la richesse présente, puis de la richesse anticipée et finalement de la richesse abstraite.

En nous inspirant, entre autres, des travaux de Michel Freitag, nous constatons que les banques ne sont pas les initiatrices des changements institutionnels du capitalisme. Les différentes formes juridiques de la propriété cristalliseraient plutôt les différentes formes qu'a pris le capitalisme. Par exemple, l'instauration juridique de la corporation ou, en d'autres mots, de la société par actions serait un événement primordial de l'évolution du capitalisme et conséquemment du type de l'activité bancaire. Cette législation provoqua le passage du capitalisme entrepreneurial au capitalisme organisationnel et permit aux banques non seulement de monnayer la richesse accumulée dans le passé, mais aussi de prêter sur la base d'un revenu financier anticipé. En d'autres mots, l'activité des banques en elle-même n'est pas suffisante pour engendrer une nouvelle forme institutionnelle du capitalisme. Les banques adaptent leurs pratiques au cadre législatif imposé par l'État et offrent de nouveaux produits financiers qui récupèrent les transformations de l'activité économique.

Au plan social, la concentration des actifs financiers canadiens semble amplifier les inégalités. La centralisation des actions dans un nombre limité d'institutions financières favorise l'enrichissement des actionnaires au détriment des autres citoyens qui participent à la production de la richesse sociale. Plusieurs données et graphiques nous permettront d'illustrer cette tendance. Par exemple, n'est-il pas paradoxal d'observer une stagnation réelle des salaires de la classe moyenne (défini selon Statistique Canada) alors que la production intérieure brute canadienne augmente constamment depuis trente ans? De surcroît, comment expliquer l'augmentation des inégalités sociales et la croissance des salaires des plus riches canadiens? Ce travail est une tentative théorique et empirique pour répondre à ces questions.

Mots clés : capitalisme, monnaie, banques, inégalités, finance

## INTRODUCTION

La sociologie économique a, depuis une trentaine d'années, perdu la place centrale qu'elle mérite dans l'analyse et la critique des pratiques économiques contemporaines. En revanche, les économistes dits «néo-classiques» se sont appropriés d'une partie importante de l'espace médiatique laissant peu de place à une analyse sociologique de l'économie. Ce mémoire se rattache à l'aspect sociologique de l'économie et espère apporter une nouvelle réflexion pour comprendre la production et le partage de la richesse sociale. Contrairement aux économistes néo-classiques, notre conception de l'économie ne se base ni sur des hypothèses abstraites ni sur des résultats mathématiques formulés sur la rationalisation d'un être a-historique : l'*homoeconomicus*. Plutôt, la réflexion sociologique utilisée dans ce mémoire propose de construire un raisonnement à partir de comparaisons socio-historiques et de faits empiriques qui font apparaître l'économique comme une série cohérente d'événements historiques.

Notre travail ne repose donc pas sur la vérification empirique des hypothèses utilisées par certains économistes. Nous ne chercherons pas à vérifier si les nations ont intérêt à participer au commerce international ou qu'un équilibre se forme à l'intersection de l'offre et de la demande. La rationalité qui nous occupe ici n'est pas limitée par des hypothèses, mais par une explication subjective qui comprend les événements du monde de façon rationnelle. Paraphrasant Weber, la sociologie est une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là expliquer causalement son déroulement et ses effets<sup>1</sup>. Notre mémoire endosse une telle approche du travail du sociologue.

Dans ce cadre, l'objet de ce mémoire est l'activité bancaire. Partant du principe que l'économie capitaliste bouleverse incessamment son appareil de production, nous désirons comprendre comment l'activité bancaire s'est ajustée aux mutations du

---

<sup>1</sup> Max Weber, *Economie et société*, tome 1 : Les catégories de la sociologie, Presse Pocket, 1995.

capitalisme. Notre hypothèse suppose que l'activité bancaire s'est adaptée aux mutations des formes du capitalisme. Nous analyserons conceptuellement puis concrètement comment l'activité des banques s'est adaptée avec les transformations du capitalisme.

Pour ce faire, nous explorerons deux grands champs de connaissances interreliés soit la sociologie et la sociologie économique. Du point de vue sociologique, deux groupes sociaux se définissent et se confrontent par l'intermédiaire de l'activité bancaire. D'un côté, ceux qui possèdent l'argent, les créiteurs, et de l'autre les débiteurs qui en ont besoin. La banque institutionnalise l'échange entre ces deux groupes sociaux. L'étude du rôle sociohistorique de la banque pourra dès lors nous permettre d'élucider certains paramètres de cette rivalité, mais aussi de comprendre comment la relation entre débiteur et créiteur a pu se transformer historiquement en fonction des institutions juridiques. D'autre part, l'analyse sociologique des mutations du capitalisme pose presque de façon naturelle l'évolution des différents groupes sociaux qui caractérisent ses changements. De la conception marxienne des contradictions entre les prolétaires et les bourgeois nous terminerons notre étude des groupes sociaux sur des analyses plus contemporaines d'inspirations keynésiennes entre salariés, entrepreneurs et rentiers.

Au plan socio-économique, ce mémoire propose de définir le capitalisme. Nous examinerons en quoi le capitalisme se différencie des autres modes de production de la richesse sociale. Le passage à la modernité s'est traduit par une explosion des quantités des richesses produites, mais aussi par une transformation qualitative du fonctionnement général de la production matérielle de nos sociétés. De la sorte, l'émergence du capitalisme sera analysée par la modification des structures institutionnelles. Par la suite, nous identifierons des éléments similaires ou des mutations parallèles qui s'arrimeraient avec l'activité bancaire.

Au premier chapitre, nous explorons, l'évolution des formes du capitalisme. Contrairement à M. Aglietta qui affirme<sup>2</sup> que toute étude scientifique du développement du capitalisme a nécessairement pour point de départ la production des conditions

---

<sup>2</sup> Aglietta, M., Régulation et crises du capitalisme, Éditions Odile Jacob, Paris, 1997, p. 52.

matérielles de la vie sociale, le mode juridique institutionnalisé de l'appropriation de la richesse sociale semble être pour Freitag le pivot central des mutations des formes du capitalisme. L'approche théorique de ce dernier a d'ailleurs pour avantage de pouvoir inscrire les mutations des formes du capitalisme dans les transformations juridiques qui favorisèrent le passage d'une forme à une autre. La conception freitagienne nous force à évaluer l'impact social des mutations institutionnelles et ainsi évaluer le poids historique de ces mutations. Les mutations des formes de propriétés du capitalisme s'exprimeraient donc par les mutations institutionnelles de l'appareil juridique.

Ensuite, au second chapitre, nous explorons la monnaie. Nous examinerons ce qu'est la monnaie et ce à quoi est due son émergence et son maintien historique comme moyen d'échange. Nous utiliserons les concepts de Jean Cartelier, Michel Aglietta et de John Maynard Keynes pour comprendre comment a pu se transformer la production des moyens de paiement de l'unité de compte.

Au troisième chapitre, nous entrons définitivement dans l'objet de notre mémoire qui est comme nous l'avons vu, la banque. En intégrant la conception freitagienne de l'institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation à l'émergence de la Banque d'Angleterre comme institution typiquement moderne, nous espérons convaincre de la pertinence d'intégrer notre objet à cette théorie.

Le quatrième chapitre aborde de façon plus concrète l'activité bancaire. En nous concentrant sur le cas canadien, nous regarderons l'évolution sociohistorique et sociojuridique de trois institutions financières. Les banques à charte, les maisons de courtage et les banques d'épargne sont décrites en démontrant l'évolution de leurs activités financières. Une part non négligeable de cette partie consiste à démontrer comment les transformations législatives ont favorisé les modifications structurelles de ces institutions.

Finalement, le dernier chapitre se penche sur les modifications législatives les plus récentes, leurs implications sur le système financier canadien, leurs répercussions

quantitatives et qualitatives sur le système financier dans son ensemble et sur leurs conséquences sur la répartition de la richesse.

## CHAPITRE I

### 1 LES FORMES HISTORIQUES DU CAPITALISME

Nous vous présenterons, dans ce chapitre, les différentes formes historiques du capitalisme en nous concentrant sur les transformations sociohistoriques des formes d'exercice du contrôle de la propriété privée. Il s'agira d'un survol de près de trois cents ans d'histoire définissant les propriétés du capitalisme entrepreneurial, du capitalisme organisationnel et finalement du capitalisme financier. Même s'il n'existe pas de loi au sens scientifique du terme qui peut généraliser une conception unidirectionnelle de son développement, le mode de production capitaliste n'est pas un système stationnaire. Les caractéristiques de son procès d'accumulation sont intelligibles en les référant à leur ancrage socioinstitutionnel. En observant les groupes sociaux, les entreprises et les institutions sociales nous pourrions comprendre les vecteurs de changements qui moulent et remoulent les formes que peut prendre le capitalisme. Nous étudierons donc les éléments essentiels qui définissent les différentes formes de contrôle de la propriété privée en les réinscrivant logiquement dans leur contexte d'émergence.

Si nous utilisons l'approche théorique de l'école de la régulation, c'est avant tout parce qu'elle nous permet d'inscrire le capitalisme dans le temps et d'éclairer le problème de la cohésion sociale. Puisque le capitalisme est un mode de production historiquement définissable qui s'appuie sur deux choses fondamentales : la propriété privée et l'existence empirique du travailleur libre, le socle juridique indispensable au capitalisme fait apparaître l'État comme un élément endogène à la naissance du capitalisme et à sa reproduction. Conséquemment, nous étudierons l'appareil étatique en concentrant notre regard sur les caractéristiques de son fonctionnement dans la constitution et les mutations de la forme d'exercice du contrôle de la propriété privée. Ce faisant, nous comprendrions

la portée des mutations du capitalisme sur l'activité régulatrice de l'État par l'approche originale de Michel Freitag.

### 1.1 Émergence du capitalisme industriel entrepreneurial

Le développement du capitalisme industriel entrepreneurial s'appuie sur deux choses fondamentales qui constituent les conditions d'existence de la production capitaliste. Il s'agit premièrement de la forme moderne de la propriété privée et, deuxièmement, de l'existence du travailleur libéré de la structure de la société traditionnelle. « *It required not a simple extension or expansion of barter and exchange but a complete transformation in the most basic human relations and practices, a rupture in age-old patterns of human interaction with nature in the production of life's most basic necessities.*»<sup>3</sup> Aglietta aussi adoptera cette conception de la production capitaliste :

La production capitaliste est l'unité d'un procès de travail et d'un procès de valorisation sous la domination de cette dernière. [...] ... le rapport salarial – appropriation en tant que marchandise de la force de travail – comme le rapport fondamental de production.<sup>4</sup>

Il est en effet impossible de concevoir un monde capitaliste à l'intérieur de l'ordre féodal tout simplement parce que le mode de production capitaliste fonctionne selon des attributs incompatibles avec la féodalité. Au moins trois mutations sont nécessaires pour passer de l'ordre féodal à la production capitaliste. Premièrement, la terre doit devenir une marchandise achetable et vendable librement. Deuxièmement, cette terre doit être possédée par une classe d'hommes désireux d'accroître la production afin de commercialiser ses produits dans l'optique de réaliser un profit. Finalement, la population rurale doit être transformée en travailleurs salariés. En d'autres mots, le capitalisme, par son mouvement interne, entraîne l'homme et la terre à se soumettre au

---

<sup>3</sup> Wood, Ellen Meiksins, *The Agrarian Origins of Capitalism*, *Monthly Review*, July-August 1998., p.1

<sup>4</sup> Aglietta, M., *Régulation et crises du capitalisme*, Éditions Odile Jacob, 1997, Paris, p. 131.

marché. Le capitalisme rend les hommes dépendants des impératifs de la compétition, de l'accumulation et de la maximisation du profit.

### 1.1.1 La propriété privée

Si nous nous référons à la conception qu'a Michel Freitag de la forme moderne de la propriété privée, celle-ci est simplement un droit exclusif reconnu sur une chose. Le Code civil, dans le chapitre sur la nature et l'étendue du droit de propriété à l'article 947, définit comme un droit d'user, de jouir et de disposer librement d'un bien<sup>5</sup>. À l'article 948, il est aussi écrit que le droit de propriété donne droit à ce qu'il produit et à ce qui s'y unit, de façon naturelle ou artificielle, dès l'union. Et, à l'article 949, le Code mentionne que les fruits et revenus du bien appartiennent au propriétaire, qui supporte les frais qu'il a engagés pour les produire. L'habitude de notre rapport avec la forme moderne de la propriété nous laisse souvent croire que cette forme est la seule possible, la plus juste parce qu'elle fonde son appropriation par le travail ou qu'elle est une forme naturelle de possession. Or, sociologiquement, la forme moderne de la propriété privée a plutôt été instituée de façon à libérer la chose de toutes normes sociales d'attribution et d'usage qui pouvaient en restreindre ou en contraindre l'arbitraire<sup>6</sup>. Autrement dit, l'instauration progressive d'un régime basé exclusivement sur la propriété privée n'est pas une forme de possession naturelle. Elle est le fruit de conditions sociales historiques très particulières qui culminèrent par la naissance du capitalisme en Angleterre. Idéologiquement, les économistes libéraux favorisèrent cette forme de possession, car, selon eux, elle permet d'assurer une allocation optimale des ressources. Cependant, il semble que les efforts politiques exercés majoritairement au XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle afin d'éliminer les terres communales à usage collectif entraînent plutôt la transformation de la paysannerie en une main d'œuvre salariée dépendante du marché afin d'assurer les moyens de son existence. Attardons-nous donc à comprendre l'ordre féodal, mais surtout

---

<sup>5</sup> Brisson, J.-M., et N. Kasirer, Code civil du Québec, 10<sup>e</sup> Éditions, Éditions Yvon Blais, 2002-2003, p. 321.

<sup>6</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 241.

les éléments qui ont bousculé cette structure sociale pour déboucher sur le mode de production capitaliste.

Selon Wood, le capitalisme est un mode de production de la richesse sociale où les acteurs sont dépendants du marché pour accéder à leur moyen de subsistance<sup>7</sup>. Cette dépendance au marché force les individus à entrer en compétition entre eux pour se procurer leurs moyens de subsistance. Éric Hobsbawm croit aussi que l'Angleterre a été le premier pays à entrer dans la production capitaliste<sup>8</sup>. Toutefois, il date son émergence là où la croissance du pays trouve en elle-même de quoi poursuivre son mouvement ascensionnel. Selon ce dernier, elle est la première à s'engager dans ce mode de production lors de la révolution industrielle<sup>9</sup> car les conditions favorables à ce décollage s'accumulaient depuis plusieurs siècles. Par exemple, la forte concentration des terres en Angleterre aux mains d'une classe d'entrepreneurs agricoles et la concentration du pouvoir au sein d'un État centralisé s'effectuèrent sur plusieurs siècles et sont parmi les éléments les plus importants à retenir pour comprendre le développement d'une agriculture capitaliste et par la suite d'une industrie capitaliste.

Dans les autres ruralités de l'Occident, le paysan typique payait un fermage ou donnait une partie de sa récolte au seigneur lorsqu'il louait sa terre et, pour ceux qui en détenaient une, ils étaient souvent redevables d'une série d'obligations telle utiliser exclusivement le moulin du seigneur pour son blé, payer des taxes au prince, payer les dîmes à l'Église et exécuter certaines corvées. Cependant, en Angleterre, cette structure de relations sociales était bousculée par l'appropriation de la quasi-totalité des terres par quelques grands propriétaires terriens. Ces derniers faisaient cultiver leurs terres par de gros fermiers employant une main d'œuvre salariée (ouvriers agricoles). Les derniers survivants de l'ancienne économie collective furent définitivement éliminés entre 1760 et 1830 par les

---

<sup>7</sup> Wood, Ellen Meiksins, *The Politics of Capitalism*, Monthly Review, <http://www.monthlyreview.org/999wood.htm>.

<sup>8</sup> Hobsbawm, Eric. *L'ère des révolutions*, Hachette, 1969, p.193.

<sup>9</sup> Hobsbawm affirme que le *take-off* de l'économie anglaise sera favorisé par la révolution industrielle qui se déroule vers 1780.

Enclosures<sup>10</sup>. L'abolition des terres communales, étant des propriétés collectives et donc mal utilisées selon les économistes libéraux, mena à leur morcellement en lots individuels sous les enclosures. D'un point de vue normatif, ces enclosures venaient abolir formellement et définitivement la propriété des prescriptions coutumières qui régissaient le rapport aux biens sous le régime traditionnel de la possession<sup>11</sup>. En effet, l'utilisation historique de ces champs avait institué nombre de droits dits d'usage aux paysans. Ces droits pouvaient être des droits de passage, de cueillette, de pâturages communs, de collecte de bois de chauffage, etc. qui leur permettaient de subsister à un servage de plus en plus sévère. Or, l'appropriation privée des champs libres élimina définitivement les droits d'usage des paysans. Dans un sens, pour être complètement libre, l'entrepreneur agricole devait pouvoir exploiter sa propriété en excluant ce genre de droit. L'enchevêtrement de ceux-ci rendait non seulement leur application complexe, mais empêchait le développement de la libre entreprise. « *From the standpoint of improving landlords and capitalist farmers, land had to be liberated from any such obstruction to their productive and profitable use of property.* »<sup>12</sup> De son côté aussi, Freitag insiste constamment sur ce sujet : la forme moderne de la propriété privée doit être comprise comme étant une exclusion totale de la société sur la propriété.

Ces interventions n'avaient d'ailleurs rien de plus rationnel pour une élite politique inspirée par les idées des Lumières et de la Révolution française que de transformer toutes les terres en marchandise et de s'assurer qu'elles passent entre les mains d'une classe d'hommes soucieux de développer la production à des fins commerciales. L'achat continu des terres seigneuriales (propriétaires précapitalistes) par des agriculteurs intéressés par le profit fut l'action économique nécessaire à une production agricole capitaliste. Cependant, il fallait irrémédiablement une intervention politique pour casser les restes de l'ordre féodal qui empêchaient le déploiement général de la libre entreprise. Après les enclosures, d'autres mesures politiques durent être envisagées pour abattre

---

<sup>10</sup> Le mouvement de enclosures fait référence à la réforme agraire qui a transformé, en Angleterre une agriculture traditionnelle dans le cadre d'un système de coopération et de communauté d'administration des terres (généralement champs de superficie importante sans limitation physique) en système de propriété privée des terres (chaque champ étant séparé du champ voisin par une barrière). Source: Wikipédia

<sup>11</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 241.

<sup>12</sup> Wood, Ellen Meiksins, *The Agrarian Origin of Capitalism*, Monthly Review, July-August 1998, p.14.

définitivement l'ancienne économie. Les successions automatiques et les interdits de vente qui perpétuaient la propriété des nobles furent brisés de façon à vendre à des agents plus efficaces les seigneurs insolubles. La terre se transformant en marchandise, les forces du marché et de la libre entreprise pouvaient se déployer assurant un développement de plus en plus «rationnel» de l'économie anglaise.

Ensemble, le mouvement de concentration des terres par une classe de propriétaires entrepreneurs et les enclosures résultèrent, en 1851, en un pays dans lequel environ 4000 propriétaires possédaient à peu près les quatre septièmes des surfaces cultivées par les 250 000 fermiers lesquels employaient à peu près 1 250 000 ouvriers salariés ou domestiques<sup>13</sup>. Cette organisation sociale singulière en Europe favorisa la croissance de marchés compétitifs à l'intérieur même de l'Angleterre. Les propriétaires terriens et leurs tenants allaient bientôt entrer dans une nouvelle logique de l'exploitation des ressources, celle de la recherche constante et incessante de l'augmentation de la productivité causée par les impératifs de la compétition d'une économie de marché.

### 1.1.2 Le travailleur libre

Ce qui se développa parallèlement à la destruction de l'ordre féodal, et donc de la paysannerie, c'est un prolétariat agricole anglais et une économie de marché centrée sur la vente de produits artisanaux. Il s'avérait en effet facile de transformer un paysan qui tissait par temps libre en un tisserand cultivant sa terre à l'occasion, ou encore, un artisan qui vendait sa production à un marchand en un ouvrier rémunéré à la pièce. Le travail artisanal contracté devenait l'alternative des paysans anglais qui perdaient leurs emplois sur les seigneuries et, en même temps, constituaient le coup d'envoi du capitalisme industriel britannique. Le marchand qui louait la machinerie ou encore fournissait les matières premières nécessaires à la production de son produit le rachetait, une fois terminé, à un travailleur à domicile pour les revendre sur des marchés plus grands. La

---

<sup>13</sup> Hobsbawm, Eric. *L'ère des révolutions*, Hachette, 1969, p.193.

simple croissance de ce commerce créait inévitablement les conditions rudimentaires d'un précoce capitalisme industriel.<sup>14</sup>

Or, le capitalisme ne peut se manifester sans la rencontre de travailleurs sur un marché compétitif. L'existence empirique de ce « travailleur libre » découlait directement de la généralisation de la forme de la propriété privée moderne à l'individu. Appliquant la logique du droit à la propriété privée, l'homme acquérait la propriété exclusive de son propre corps. Il était libéré de la structure statutaire de la société traditionnelle imposée par la descendance. L'individu n'était plus un serf, un serviteur, un artisan ou un esclave de naissance, mais un travailleur libre et juridiquement propriétaire de sa force de travail.

Théoriquement, cette libéralisation de l'individu ne pouvait que paraître positive, mais concrètement, la séparation juridique de l'individu des liens de la société traditionnelle avait pour conséquence immédiate de le séparer des ressources nécessaires à sa survie. Éliminant les liens qui assuraient au paysan un travail dans la seigneurie et radiant les obligations statutaires qui nouaient une solidarité communautaire, l'individu « libéré » se trouvait dans les faits à la merci de ceux qui possédaient désormais la propriété des terres fertiles et des fabriques. L'époque des rébellions ouvrières contre les machines illustre clairement que le nouveau monde offert par l'industrialisation faisait de ces ouvriers des pauvres travaillant au profit des riches.

La condition sociale historique du travailleur libre peut donc se résumer dans les deux caractères, négatifs et positifs, qui le caractérisent. Négativement, il s'agit d'individus qui ont perdu, dans la société, la disposition des conditions sociales et matérielles de satisfaction de leurs besoins, en même temps que toute forme concrète d'appartenance sociale – que ce soit à titre de membre d'une communauté et de « serviteur », ou déjà à titre d'artisan autonome propriétaire de ses propres moyens de production. En soi, cette nouvelle condition libre est celle de l'abandon social et de la misère.<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> Ibid, p.33.

<sup>15</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 242.

Si, dans la phase initiale de la révolution industrielle, la pénurie de main d'œuvre due aux guerres avait amélioré le sort de certains travailleurs anglais (artisans, travailleurs à domicile, certaines catégories d'ouvriers), l'introduction constante de machineries dans le procès de production et la concurrence les rattrapa sérieusement. Ces nouveaux travailleurs libérés, ex-paysans, se transformaient en simples annexes aux machines ou en misérables vagabonds affamés. Le plus inimaginable était que les emplois perdus par l'introduction de ces machines étaient ceux effectués par les ouvriers les plus instruits et les plus qualifiés du monde ouvrier de l'époque. Ces tisserands et ces artisans qui avaient fait la richesse de leur communauté se retrouvaient pauvres et inutiles dans la nouvelle économie industrielle. Ce n'est pas pour rien que plusieurs européens pensaient qu'à plusieurs égards l'Ancien Régime avait été ou était meilleur que le nouveau (Engels en faisait partie).

Dans ce régime, c'est Dieu qui faisait les hommes puissants et qui décidait de leur état, ... mais qui imposait aussi des devoirs aux puissants. Les hommes n'étaient pas tous égaux en humanité, mais ils n'étaient pas non plus des marchandises évaluées en fonction du marché. Et surtout, ils vivaient ensemble, dans un étroit réseau de relations sociales et personnelles, guidés par le clair schéma de la coutume, des obligations et des institutions sociales.<sup>16</sup>

Ainsi, le début de l'industrialisation capitaliste anglaise ne fut pas celui des usines, mais du travail à domicile et, à ce titre, c'est l'industrie cotonnière qui symbolise mieux le passage entre l'ancienne et la nouvelle économie (c'est-à-dire de la féodalité au capitalisme). L'industrie cotonnière était, d'un côté, révolutionnée par des inventions tels les métiers à filer dits « *spinning Jenny* » et « *mule Jenny* » et d'un autre, la masse d'itinérants, de vagabonds et de sans emploi qui arrivaient de la campagne s'avérait un bassin de travailleurs indispensable à sa croissance. Finalement, l'expansion coloniale assurait des débouchés mondiaux à cette nouvelle classe d'entrepreneurs individuels qui comprenait clairement la notion de profit. Les demandes provoquées par le coton – demandes de bâtiments supplémentaires et autres annexes dans les nouvelles zones

---

<sup>16</sup> Hobsbawm, Eric. *L'ère des révolutions*, Hachette, 1969, p.314.

industrielles, demandes de machines, d'améliorations des procédés chimiques, d'éclairage industriel, de navires, etc. – représentent à elles seules un large pourcentage de la croissance économique en Grande-Bretagne, jusqu'en 1830.<sup>17</sup> La fin des Corn Laws, en 1832, illustre la victoire de la classe des entrepreneurs sur les propriétaires terriens et donc l'orientation politique d'un développement industriel en Angleterre. Rapidement, ces zones industrielles parvinrent à être un élément dominant dans le marché de l'emploi anglais. « L'atelier du monde »<sup>18</sup> allait très bientôt démontrer au reste du monde la supériorité écrasante de son économie, en négligeant de mentionner que cette croissance spectaculaire reposait sur le travail sanglant d'enfants, de femmes et d'hommes soumis insensiblement aux forces du marché et à la machinerie industrielle.

### 1.1.3 Le contrat

Les hommes graduellement « libérés » de la structure sociétale traditionnelle pouvaient ainsi du moins espérer avoir un revenu meilleur en vendant leur force de travail sur le marché. Inopinément, la conclusion libre d'un contrat de travail et la possibilité de trouver un travail contre un salaire se réaliseront seulement plusieurs siècles plus tard lors de la révolution industrielle. C'est seulement dans le cadre de l'entreprise capitaliste industrielle, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'activité productive est complètement accomplie par une main d'œuvre salariée et qu'apparaît juridiquement le contrat de travail. Le déracinement des individus engendré par la concentration des terres et par les enclosures déboucha donc sur une situation contradictoire. Les individus libérés du servage étaient incapables de répondre à leurs propres besoins vitaux à l'intérieur de l'économie capitaliste naissante et ce, pour plusieurs raisons. Celle qui apparaît la plus évidente est que la concurrence à laquelle se livraient les travailleurs sur un marché du travail surchargé de paysans affamés. Cette offre abondante de travailleur réduisait les salaires à des niveaux ridicules et permettait une discipline industrielle inhumaine. Sous la surveillance stricte et la discipline du contremaître, ils devaient travailler aux heures et

---

<sup>17</sup> Ibid, p.54.

<sup>18</sup> L'expression est d'Hobsbawm, Eric. *L'ère des révolutions*, Hachette, 1969.

aux tâches imposées par le patron et accepter les sanctions et les amendes destinées à augmenter les marges de profits.<sup>19</sup> En fait, ces hommes qui avaient essayé à tout prix d'éviter de devenir manœuvre dans une usine et qui en arrivaient là avaient l'impression d'avoir perdu leur liberté et cela, même si matériellement il pouvait parfois être plus riche que leurs parents.

Le rapport de force entre salariés et entrepreneurs capitalistes était à ce point biaisé lors de la révolution industrielle que, comme le note Freitag, même le rapport entre contractants apparaissait lui aussi radicalement dissymétrique. Pour l'appareil juridique, il importait peu que la motivation des individus à s'unir contractuellement soit différente. Que le propriétaire soit à la recherche du profit et que le travailleur libre lutte pour sa survie s'avérait un problème ne s'avérait pas un problème pour le droit. L'égalité des individus devant la loi permettait de faire abstraction des conditions sociales divergentes des contractants. Cette contradiction juridique présente lors du développement du capitalisme entrepreneurial avait pour effet de réinscrire, au cœur de la société civile moderne et à la base de l'institution centrale sur laquelle repose tout son développement cumulatif, l'ancien rapport de maître à serviteur.<sup>20</sup> De plus, le contrat créait un rapport presque absolu d'assujettissement du salarié face à l'entrepreneur capitaliste. Une fois le contrat de travail conclu entre les parties, l'entrepreneur avait le loisir d'acquiescer la liberté du travailleur. L'autorité patronale pouvait donc s'exercer de façon illimitée compte tenu de l'absence de protection juridique pour les travailleurs (une protection sérieuse ne s'établira que plus tard avec le capitalisme managérial). De surcroît, le rapport de dépendance des travailleurs face aux entrepreneurs capitalistes fut accompagné d'une perte d'appartenance et de participation à la société au plan politique.

---

<sup>19</sup> Hobsbawm, Eric. *L'ère des révolutions*, Hachette, 1969, p.267.

<sup>20</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 244.

#### 1.1.4 Conséquences politiques

Comme nous l'avons vu précédemment, le Parlement anglais avait reconnu nombre de droits et de privilèges coutumiers aux différents groupes sociaux de la société traditionnelle. De cette façon, la vie politique nationale s'animait par la représentation de ces différents corps statutaires (communautaires, religieux, corporatifs et politiques) où chacun bénéficiait de droits et de privilèges spécifiques selon leur appartenance au corps social. Cependant, la croissance des salariés dans la société faisait en sorte d'exclure une partie croissante de la population de toute participation politique. Comme la version libérale anglo-saxonne de la démocratie fonda sa participation sur la possession de la propriété, c'est donc le propriétaire libre qui fut reconnu comme citoyen.<sup>21</sup> Évidemment, aussi longtemps que l'activité économique s'effectuait par la production artisanale, la participation politique structurée selon la possession d'une propriété allait de pair. Cependant, la concentration incessante des terres et des moyens de production sous le régime économique capitaliste anglais engendra une brutale restriction de l'accès de la population à la vie politique nationale. Le salarié perdait toute représentation politique reconnue par les institutions britanniques. La masse croissante de miséreux, de vagabonds, de travailleurs « libres » était littéralement exclue des enjeux sociétaux qui lui importaient. Le peuple anglais dut attendre jusqu'en 1894<sup>22</sup> pour que le droit de vote soit reconnu aux hommes de manière universelle.

En résumé, sous le régime du capitalisme industriel entrepreneurial, le peuple anglais se retrouve dans la situation contradictoire suivante : alors qu'il est l'auteur collectif de la richesse sociale, le créateur de la richesse collective et de la base matérielle de la richesse nationale, il se voit détaché complètement de toute communauté et de la vie politique de sa nation.<sup>23</sup> Évidemment, une telle contradiction entre, d'un côté, la liberté et l'égalité principielle de tous et de l'autre, le rapport de servitude et d'exclusion politique généralisés du peuple anglais, ne pouvait perdurer paisiblement. La révolution

---

<sup>21</sup> Ibid, p. 247.

<sup>22</sup> Ibid, p. 248.

<sup>23</sup> Ibid, p. 246.

managériale et le développement de la grande entreprise en Amérique ouvriront la porte à de grands changements dans la forme du capitalisme et de la politique nationale.

## 1.2 Le capitalisme organisationnel

### 1.2.1 Les conditions politiques de la convention collective

Contrairement à leurs homologues anglais, les Américains ne subirent pas de façon aussi intense l'autorité patronale et la discipline du travail industriel. L'espace ouvert de l'Amérique réduisait l'intensité de la concurrence entre les salaires des ouvriers. Au contraire, le territoire restreint des îles Britanniques avait pour effet de saturer complètement le marché du travail. Malgré l'immigration intense aux États-Unis, le développement de l'Ouest favorisait une expansion économique qui ne réduisait pas, initialement, les salaires. Les travailleurs américains et les nouveaux arrivants jouissaient donc d'une mobilité incomparable dans l'espace riche et ouvert de tout le territoire américain, augmentant corrélativement leur force de négociation à l'intérieur du marché du travail. Ils se retrouvaient avec un accès facilité à la propriété (grâce entre autres à la croissance des banques sur le territoire), de meilleurs salaires et une plus courte journée de travail que les travailleurs britanniques.

Cependant, et davantage au dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les travailleurs des nouvelles agglomérations industrielles luttèrent contre des conditions de vie entièrement imposées par le capitalisme dans des lieux où n'existait jusqu'alors aucune communauté urbaine<sup>24</sup>. La croissance rapide des industries s'était effectuée dans le plus grand désordre provoquant des conditions insalubres et des quartiers dangereux pour l'ensemble de leurs habitants. Les ouvriers louaient à un coût prohibitif les habitats construits par leurs dirigeants à proximité des usines. Lorsque des grèves et des émeutes éclatèrent un peu

---

<sup>24</sup> Aglietta, M., *Régulation et crises du capitalisme*, Collection Opus, Paris, 1997, p. 100.

partout dans ces zones industrielles, des politiques publiques durent être établies afin d'éviter qu'une telle situation ne perturbe encore la production industrielle.

Ce n'est pas seulement la détérioration des conditions de vie des travailleurs des nouvelles zones industrielles qui embrasa le conflit entre les dirigés et les dirigeants. La rationalisation des procédés de production dans l'entreprise capitaliste américaine affronta une résistance croissante dans les mouvements ouvriers. Même si certains facteurs facilitaient l'approfondissement de la division sociale du travail : intégration rapide de l'agriculture, absence de traditions culturelles tournées vers le sédentarisme et l'autosubsistance, rapide formation des villes industrielles hors des modes de vie urbaine précapitaliste, homogénéisation des strates d'immigration sur la base des conditions de vie du salariat de la grande industrie, forte concentration du capital induisant très tôt des méthodes nouvelles de gestion et de commercialisation qui donnèrent naissance à des couches intermédiaires salariées<sup>25</sup>, d'autres engendraient des résistances de plus en plus violentes de la part des ouvriers. Ces derniers, confrontés à la perte d'autonomie de leur métier, à la déqualification constante de leur travail et à l'imposition d'un rythme de production par la machinerie ainsi que la rationalisation de la production par les méthodes tayloriennes<sup>26</sup>, se mobilisèrent en revendiquant une participation dans les formes techniques de gestion du travail dans l'entreprise. Insistons sur ce point, leur conflit ne prit pas une forme politique fondée sur les privilèges de la propriété privée, mais sur une participation aux procédures de la gestion organisationnelle des rapports de production dans l'entreprise capitaliste.<sup>27</sup> En effet, d'une certaine façon, les revendications ouvrières auraient pu prendre une forme politique à l'intérieur de la plus grande démocratie de l'époque. L'État aurait pu être impliqué comme un appareil de régulation nationale des conditions de travail ouvrières. Cependant, les éléments conflictuels se dénouèrent dans le compromis dit fordiste où les ouvriers acceptèrent de se soumettre aux nouvelles exigences de la division technique du travail (la fixation des ouvriers autour d'une chaîne

---

<sup>25</sup> Ces particularités des rapports sociaux américains sont tirées du livre d'Aglietta « Régulation et crise du capitalisme », p. 103.

<sup>26</sup> On peut définir le taylorisme comme l'ensemble des rapports de production internes au procès de travail qui tendent à accélérer la cadence des cycles de gestes sur les postes de travail et à diminuer la porosité de la journée de travail (Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, p.135)

<sup>27</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 251.

de production semi-automatique) en échange de l'institutionnalisation de la lutte de classe sous la forme de la négociation collective.<sup>28</sup>

Le rapport contradictoire entre les ouvriers et les dirigeants était ainsi enclavé dans une négociation entre patronat et syndicat. Freitag souligne que cette opérationnalisation de la contestation ouvrière enraccina les revendications ouvrières dans la négociation de la convention collective dépolitisant du coup l'action sociale qu'est le travail à l'intérieur de la société. Autrement dit, tout débordement du conflit était évité au niveau politique. Aglietta ajoute que les revendications syndicales, surtout après le Taft Hartley Act<sup>29</sup>, se sont fait absorber dans des problèmes de gestion réduisant du coup l'horizon des conflits sociaux. L'institutionnalisation de la convention collective négociée entre dirigeants et dirigés limite donc au niveau local le règlement. Les revendications ouvrières ne peuvent plus s'inscrire dans un mouvement général d'amélioration du bien-être commun des citoyens de la nation, mais apparaissent comme un problème à gérer au niveau de l'entreprise. Subséquemment, malgré le développement de l'entreprise corporative et, conjointement, de l'organisation nationale du mouvement ouvrier, le regroupement national des travailleurs ne devait pas impliquer l'intervention de l'État dans le règlement du conflit. L'adoption du New Deal aux États-Unis signifia la légalisation de la participation syndicale à l'intérieur des corporations à condition, toutefois, que les revendications des travailleurs se limitent à une forme organisationnelle (convention collective) et non politique (modifier les privilèges de la propriété privée, s'assurer que le travail participe à l'amélioration du bien-être de la nation). L'action concrète du mouvement ouvrier se réalisait en forçant les entreprises à engager des travailleurs qui ne sont plus « libres », mais syndiqués et à appliquer des conventions collectives.

Selon Freitag, ce compromis a évidemment eu pour effet de désengager l'État dans le rapport conflictuel imminent à la production capitaliste. L'État lègue son rôle de créateur d'un système de droits universels au profit à un réseau indépendant et hétérogène

---

<sup>28</sup> Aglietta décrit ce phénomène comme étant l'illustration d'une nouvelle étape dans le capitalisme : l'instauration d'un régime d'accumulation intensif. C'est-à-dire d'une articulation entre le procès de production et la norme de consommation.

<sup>29</sup> En 1947, le Congrès américain adopte cette loi qui restreint sévèrement les revendications syndicales.

d'organisations qui règlent de façon ponctuelle chaque conflit de travail. Conséquemment, ses interventions prendront de plus en plus un caractère particulier en créant des agences, des commissions, des bureaux ou des services pour régler les problèmes opérationnels particuliers qui lui sont confiés. Assurément, les interventions de l'État comme celles des entreprises et des syndicats, sous diverses pressions conjoncturelles, prendront elles aussi un caractère organisationnel.

### 1.2.2 La corporation et les cadres

Ces changements internes de l'entreprise américaine étaient accompagnés d'un phénomène de concentration du capital qui allait entraîner une modification des statuts juridiques, économiques et sociaux de l'entreprise. Depuis la formation au XIX<sup>e</sup> siècle des entreprises à responsabilité limitée, un élargissement illimité de l'actionnariat direct permettait à l'entreprise de se financer via le marché boursier. L'acquisition de ce capital anonyme par les magnats d'industries qui utilisaient ces ressources à des fins spéculatives vint de son contenu la distinction fonctionnelle classique entre l'entrepreneur et le financier.

À travers la formule du Trust et par le recours massif au marché des titres plutôt qu'aux banques, la puissance de l'entrepreneur grandissait au même rythme que l'actionnariat devenait effectivement lui aussi anonyme, non seulement à l'égard du droit – la responsabilité –, mais encore à l'égard de l'entreprise – de sa direction, de son contrôle et de sa gestion.<sup>30</sup>

La reconnaissance juridique du Trust permit aux magnats d'industries de constituer de gigantesques entreprises au niveau national. Le rythme accéléré du développement économique américain ouvrait la voie à d'énormes opportunités en particulier à des groupes d'individus fortunés capables d'acheter des parts substantielles de l'activité industrielle américaine et de réorganiser la production dans une optique de maximisation du profit. Les entreprises qui propageaient le progrès technique tels les chemins de fer, le

---

<sup>30</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 253.

télégraphe, les transports navals, l'industrie minière, etc., étaient regroupées, souvent par des jeux de ruses financières, par une classe de financiers. La création de Trusts au niveau national se réalisa par le biais de la monopolisation (du moins le minimum assurant le contrôle du conglomérat) des titres financiers sur les marchés boursiers. Cette centralisation et la concentration du capital américain avaient aussi pour effet de dénaturer la figure de l'entrepreneur. La figure de l'entrepreneur, propriétaire et chef de la direction de son entreprise, s'effaçait au profit de celle du magnat d'industrie, un spéculateur financier.

D'un autre côté, à l'intérieur de ces nouvelles corporations, la complexification des activités rendait la gestion tout à fait impossible par un seul individu. Le magnat d'industrie ne pouvait s'occuper des tâches de la direction de l'entreprise en plus de celle de son financement. La croissance des grandes entreprises américaines avait conjugué avec l'absorption de toute la chaîne de la production et du déploiement national d'un énorme réseau de vente. La recherche et le marketing à eux seuls pouvaient nécessiter l'embauche de nombreux cadres instruits capables de gérer des pans entiers de la mise en valeur de la production industrielle.<sup>31</sup> La corporation forçait le magnat d'industrie à renforcer la structure managériale de son entreprise et à déléguer les tâches de la direction. Dès lors, une équipe de cadres insérée hiérarchiquement (Aglietta parle d'une catégorie sociale intermédiaire) dans la technostructure de l'entreprise s'employaient à des activités de gestion. Diplômés et qualifiés, ces derniers sont, pendant la période fordiste, des détenteurs d'informations privilégiées indispensables au fonctionnement de la production et de la croissance des entreprises. Le spéculateur financier qui avait réussi à concentrer le capital en regroupant les titres financiers perdait au niveau interne un pouvoir de contrôle direct dans l'entreprise capitaliste compte tenu du rôle déterminant des cadres dans la corporation. Ultimement, dans cette structure, les actionnaires se voyaient balayés hors de la gestion de l'entreprise et se transformaient en un ensemble anonyme « d'ayants droit » aux dividendes, une nouvelle catégorie de rentier passif et ignorant des pratiques internes de l'entreprise. L'opacité des opérations de la firme, l'anonymat et la dispersion de l'actionnariat justifiaient leur rôle secondaire.

---

<sup>31</sup> Pour plus de détail sur cette période voir *La main visible des managers* de Alfred D. Chandler.

Dans l'ensemble, le développement d'un actionnariat de masse [...] dispersé et anonyme a finalement facilité le déplacement du pouvoir entrepreneurial vers l'organisation managériale, laquelle se structurait hiérarchiquement en conséquence.<sup>32</sup>

La puissance de ces nouveaux corps sociaux dans le paysage industriel des États-Unis faisait des cadres salariés des sujets centraux dans l'accumulation capitaliste. Sociologiquement parlant, l'entreprise cesse d'être un simple domaine dans lequel s'exerce la souveraineté juridique d'un entrepreneur propriétaire, elle se transforme, comme organisation, en un nouveau « corps social », un nouveau « sujet social collectif ou corporatif ».<sup>33</sup> En ce sens, l'exercice de la propriété privée, le contrôle du processus de l'accumulation capitaliste n'est plus réalisé par l'intermédiaire d'un entrepreneur individuel, mais par un ensemble de cadres salariés insérés dans une structure organisationnelle. C'est ce passage à la forme du contrôle de l'exercice de la propriété de l'entreprise capitaliste qui indique la mutation du régime capitaliste.

En résumé, la corporation dépassa le schème du capitalisme entrepreneurial industriel. Les dirigeants n'étaient plus employés selon un critère d'honnêteté et de fidélité, mais sur la base de compétences techniques à l'intérieur d'une organisation bureaucratique. Les travailleurs désormais syndiqués perdaient l'autonomie traditionnelle de leur métier au profit d'une division technique du travail organisée autour d'une chaîne de montage semi-automatisée. La gestion personnelle de l'entreprise était remplacée par une équipe de managers qui s'occupait de la production, de la vente, de l'achat des marchandises, de la recherche et du développement des produits... La production destinée à une consommation de masse soutenue par une publicité de masse entraîna une planification intense des activités de l'entreprise. De plus, l'institutionnalisation de la convention collective eut pour effet de transformer le mouvement syndical en gestionnaire de conflit d'entreprise et de dépolitiser le travail dans la société. L'action sociale de travailler devenait la participation individuelle et collective dans une structure organisationnelle sans médiation politique, sans vision d'ensemble sur la société et son évolution. Dans ce

---

<sup>32</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 254.

contexte, agir socialement revient simplement à être en mesure de s'adapter au mouvement d'ensemble qui est devenu globalement aveugle et irrationnel.<sup>33</sup> Selon Freitag, c'est sur les bases de l'organisation dépolitisée et éclatée que le capitalisme financier pourra s'enraciner dans l'économie.

### 1.3 Constitution d'un capitalisme financier

La mutation du capitalisme organisationnel au capitalisme financier se réalise, selon Freitag, sur le plan d'un déplacement de l'exercice du contrôle de l'entreprise. Alors que le management collectif avait occupé pendant près de quarante ans un rôle économique central en tant que sujet responsable de l'accumulation capitaliste, la concentration de l'actionnariat dans des institutions financières s'appropriera à son tour du contrôle de l'organisation de l'accumulation capitaliste. La dissolution du pouvoir managérial au profit des institutions financières s'effectuera suite au chevauchement de nombreuses circonstances conjoncturelles.

#### 1.3.1 La crise du fordisme aux États-Unis

Comme le souligne Aglietta, l'ouverture financière est le résultat de la conjonction de la crise du fordisme et de l'amplification de l'intégration économique. Si aux États-Unis la politique monétaire a pris une tournure diamétralement opposée à celle des trente glorieuses, c'est avant tout que le gouvernement est de plus en plus préoccupé par une crise interne. Celle-ci provient essentiellement de l'épuisement de l'augmentation de la productivité aux États-Unis. La baisse de la rentabilité des entreprises, l'inflation, la rigidité des structures industrielles et la compétition internationale (en particulier du Japon et de l'Allemagne) forcèrent le Président de la Réserve fédérale à effectuer un changement important dans la politique monétaire américaine. L'augmentation

---

<sup>33</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 256.

<sup>34</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p.258.

volontaire et ininterrompue (1979-82) du taux d'intérêt obtenue par une politique de restriction du crédit a provoqué non seulement une récession économique aussi sévère sur plusieurs points que celle de 1929, mais elle entraîna également une transformation fondamentale de l'économie américaine.

Cette nouvelle politique monétaire se présentait comme une réponse à la perte de rentabilité des entreprises américaines, mais aussi au problème de l'inflation et de la distorsion des salaires qui enravaient le dynamisme et la vigueur de la croissance américaine. Cependant, une politique de restriction du crédit, qui finit par projeter les taux d'intérêt à plus de 20 % pendant cette période, offrait des conséquences inégalement réparties au sein de la population. Face à l'assèchement du crédit, les entreprises adoptèrent un comportement conservateur au niveau de l'investissement. Inévitablement, les catégories d'emplois les plus précaires furent affectées par une croissance du taux de chômage ce qui entraîna une pression à la baisse sur les salaires. À l'opposé, les catégories d'épargnants plus aisées financièrement bénéficiaient de taux sur prêts très avantageux. Décidément, les solutions choisies pour contrer la crise de productivité du fordisme avaient des effets très inégalement répartis.

### 1.3.2 Développement de l'épargne institutionnelle et de la finance mondiale

Le déploiement de la finance nécessita d'importantes modifications législatives et de nouveaux acteurs financiers pour briser la structure productive instituée avec le compromis fordiste. En effet, le Crash de 1929 et la dépression des années "30 avaient forcé les législateurs à encadrer sévèrement l'activité financière nationale. Celle-ci ne pouvait qu'autrement apparaître aux yeux de la population et des autorités comme étant la principale responsable du marasme économique de l'époque. Or, le compromis fordiste joint à la vitalité de l'économie américaine de la belle époque enrichirent considérablement les caisses de retraite et le niveau général de l'épargne privée. Ces fonds de placement qui n'avaient pas été légiférés sous le New Deal se transformèrent,

par leur ampleur croissante, en puissants centres financiers libres de toute réglementation gouvernementale.

La croissance rapide de ces institutions entrainait directement en concurrence avec un des piliers de la stabilité de l'investissement industriel : les banques. Ces dernières, coincées dans leurs activités de financement traditionnelles, n'arrivaient plus à faire compétition à ces fonds qui offraient des taux de rendement de loin supérieurs à ceux offerts par les dépôts bancaires. Désirantes de profiter de la rentabilité des titres du marché financier et d'arrêter la perte de leurs parts de marché dans l'épargne américaine, elles effectuèrent d'énormes pressions sur le gouvernement américain pour modifier le cadre législatif afin de faciliter leur intégration sur ces marchés prometteurs. À l'écoute des banques américaines, le gouvernement va progressivement les « libérer » du cloisonnement orchestré après le Crash boursier de 1929. Les banques et les institutions de placement pourront donc participer allègrement au déploiement mondial de la finance et à l'accumulation de titres financiers sur les marchés boursiers internationaux.

En effet, le contrôle du mouvement des capitaux institutionnalisés sous le fordisme défié par la mondialisation des entreprises et la mobilisation des moyens de financement internationaux provoqua, lui aussi, le démantèlement de cette régulation. Favorisées par le contexte d'après-guerre, les entreprises américaines déployèrent un réseau multinational qui entra en contradiction avec le cloisonnement de l'activité productive souhaitée par le New Deal. Les négociations collectives de salaires, les dévaluations monétaires, le contrôle des capitaux, etc., qui sont les mécanismes d'ajustements macroéconomiques du fordisme, se retrouvaient incompatibles avec les objectifs de l'accumulation des multinationales américaines. Ainsi, non seulement les entreprises pouvaient se réorganiser partout dans le monde, mais leurs intérêts se « dénationalisèrent ».

Lorsque les firmes deviennent des réseaux intégrés d'établissements implantés dans le monde entier, elles ne tirent pas leur compétitivité des conditions de production de la plus-value dans un pays particulier. Elles

se soucient de la profitabilité globale et de centralisation des cash-flows, arme des décisions stratégiques d'accumulation.<sup>35</sup>

La croissance des institutions financières et le déploiement mondial des organisations américaines constituent le socle sur lequel s'échafauda le nouveau régime de croissance. Parallèlement, le développement de la technologie permit la construction d'un réseau boursier mondial où la disponibilité du capital et sa liquidité augmentèrent instantanément. Les multinationales attirées par les gains potentiels du progrès technique se lancèrent dans des activités de financement sur les marchés boursiers. La confrontation fordiste de ces organisations sur les parts de marché nationales se transforma en une compétition mondiale sur la valeur de leurs titres financiers. L'intégration des entreprises dans un marché financier globalisé et la concentration des titres à l'intérieur d'institutions d'investissements transformèrent durablement l'exercice du contrôle de la propriété dans l'économie américaine.

La concentration des titres au sein de ces institutions financières permit le déploiement d'un marché financier autonome hors du contrôle des cadres salariés de l'organisation capitaliste. L'ancien contrôle managérial acceptait les compromis salariaux fondés sur la répartition de la valeur ajoutée des entreprises. La stabilité de l'accumulation à long terme était son objectif. Le contrôle de propriété des investisseurs institutionnels, au contraire, insiste sur le critère de performance évalué par les marchés financiers. L'évaluation minutieuse des activités de l'organisation par des agences de cotation et des firmes comptables a pour effet d'exercer d'énorme pression sur le management. Menacés par des OPA ou des changements de direction, les managers sont soumis à la logique du marché financier imposée par ces institutions. Souvent au détriment de la croissance interne et du développement futur, ils agissent de façon à maintenir une forte valeur boursière. La concentration de titres au sein d'institutions financières aura eu pour effet de réaligner les objectifs de l'entreprise selon les finalités des actionnaires : la maximisation des gains en capitaux et le versement de dividendes.

---

<sup>35</sup> Aglietta, Régulation et crises du capitalisme, Collection Opus, Paris, 1997, p. 443.

Plus simplement, le système financier spéculatif est devenu l'instance généralisée de la gestion, globalement impersonnelle, de tous les droits de propriété fluidifiés et désincarnés. En même temps, à travers la capacité de sanctionnement qu'il a acquise à l'égard de tous les managements corporatifs et organisationnels concrets, il s'est aussi accaparé, bien que de manière différée et à titre essentiellement négatif, la capacité ultime d'exercice de la possession.<sup>36</sup>

De surcroît, de façon à faire coïncider les intérêts des actionnaires avec ceux de la direction, des régimes de stock options émergent dans les entreprises. Le salaire des dirigeants de l'entreprise étant directement en relation avec la valeur boursière de l'entreprise, ils concentrent leurs efforts pour maximiser la valeur de l'entreprise sur le marché boursier.

#### 1.4 Conclusion

Nous avons vu, dans ce chapitre, l'émergence du capitalisme en Angleterre, son développement aux États-Unis et finalement sa forme financiarisée actuelle. Nous avons constaté que l'émergence du capitalisme anglais résultait de conditions sociales très particulières qui avaient pour effet d'éliminer l'ordre féodal au profit d'une économie dirigée par les forces du marché. Le travailleur libre et le caractère exclusif de l'appropriation de la propriété conféraient à ce nouveau régime un principe de transformation constant. Les entreprises qui se constituèrent pendant cette période seront relativement petites et pourront, la plupart du temps, être contrôlées par un seul entrepreneur.

Le développement de l'Amérique se fera en conformité avec les principes juridiques du capitalisme anglais. Cependant, le développement de la corporation financée par un actionnariat diffus modifie l'exercice de la propriété privée dans la grande entreprise. L'entrepreneur se fait graduellement remplacer par une équipe de managers professionnels qui s'appliquent à coordonner et à développer la production industrielle.

---

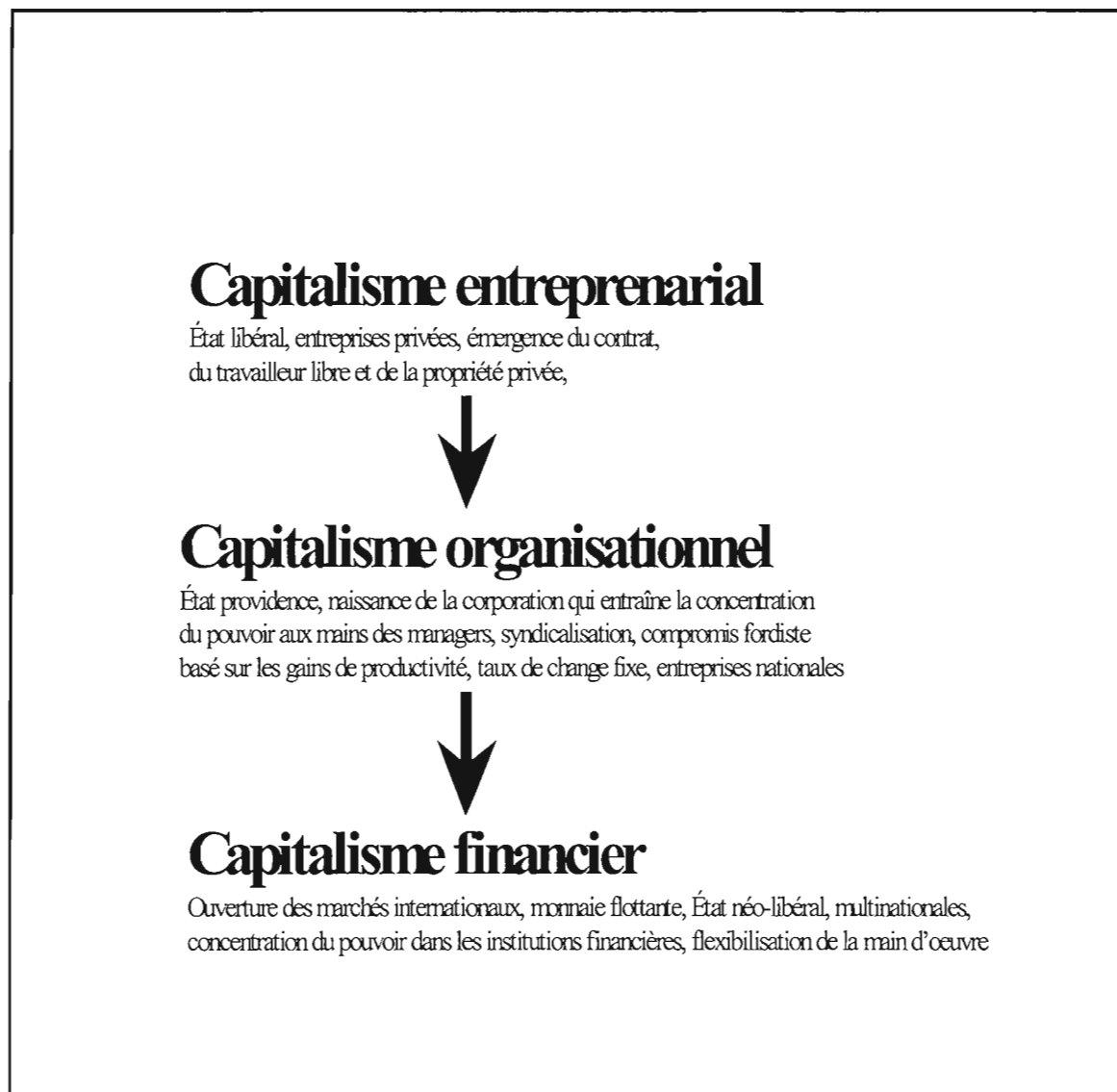
<sup>36</sup> Freitag, M., *Le monde enchaîné*, Éditions Nota Bene, Québec, 1999, p. 277.

À l'opposé de ce nouvel agent collectif de l'accumulation se présentent les employés syndiqués. La lutte que se livreront ces deux groupes antagonistes et le développement de la production de masse débouchera sur le compromis dit fordiste. L'État allait juridiquement accepter le regroupement des ouvriers en syndicats du moment où leurs revendications se limitaient au cadre de l'entreprise. Cette localisation des conflits avait pour effet de désengager l'État de sa responsabilité de générer des droits universels à l'ensemble de ces citoyens rendant le caractère de ses interventions de plus en plus ponctuelles.

Finalement, le développement de l'épargne institutionnelle, de l'entreprise multinationale et la baisse de la productivité américaine déclenchèrent un processus de transformation du régime d'accumulation. L'exercice du pouvoir passa des managers aux institutions financières. L'épargne salariale accumulée pendant les trente glorieuses se concentre dans des institutions financières qui, par le biais de la détention d'actions peuvent se réapproprier le contrôle des finalités de l'entreprise. L'ouverture des marchés financiers internationaux et l'adoption du change flottant fragilisèrent le pouvoir de l'État sur son économie. Selon Freitag, l'exercice de cette nouvelle forme de propriété semble particulièrement dangereux, car il s'effectue de façon imprévisible, impersonnelle, irréfléchie et purement réactive. Le marché financier devient l'appareil de régulation du développement des sociétés. Le pouvoir politique que les sociétés modernes s'étaient donné pour produire de manière réflexive leur développement à travers l'État-Nation démocratique se trouve confronté à un système de contrôle purement opérationnel qui tend à dissoudre les champs de régulation politique nationaux. Mentionnons, par exemple, la déréglementation du système monétaire mondial (volatilité des taux de change) et la déréglementation politique des échanges commerciaux (GATT, OMC, ZLEA) qui ont précisément pour objectif de limiter le pouvoir politique sur l'activité économique. La légitimité de l'intervention étatique peut dès lors être critiquée car, en tant que représentante de la société, elle concentre ses interventions pour une classe de rentiers propriétaires de droits fluidifiés et non pas pour l'ensemble des citoyens.

Avant de passer au prochain chapitre, nous pouvons schématiquement illustrer la succession des formes du capitalisme.

**Figure 1: Les formes historiques du capitalisme**



Il est important de noter que le passage entre une forme de capitalisme à une autre ne constitue pas un saut quantitatif précis. Les faits sociaux sont des processus successifs et cumulatifs imprécis qui permettent toutefois à certains moments de l'histoire de dresser une synthèse de ce qui était et de ce qui est en regroupant de façon générale les

caractéristiques significatives d'une époque donnée. Cette condensation des idées, comme le dirait Simmel, n'est jamais totale, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas d'expliquer tous les phénomènes d'une époque. Par exemple, nous avons encore aujourd'hui dans le capitalisme financier, des formes de concurrence qui se comparent aux caractéristiques du capitalisme concurrentiel. Cependant, les concepts sociologiques que nous venons de créer nous ont construit une réalité institutionnelle généralement bien différente de celle connue à des époques antérieures. Nous allons maintenant passer à l'analyse sociohistorique de la monnaie et du monnayage. Cette étude nous permettra de voir, selon notre hypothèse, si nous pouvons lier les différents types de monnayage aux mutations des formes du capitalisme.

## CHAPITRE II

### 2 MONNAIE ET BANQUE: UNE ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE

Nous avons, dans le chapitre précédent, dressé un cadre d'analyse des mutations du capitalisme. En analysant les transformations de la forme d'exercice de la propriété privée dans chacune de ses configurations, nous terminâmes ce volet sur le développement du capitalisme financier et sur le rôle de l'État au sein de cette organisation économique. L'objectif de mon mémoire étant de démontrer l'implication des transformations des formes du capitalisme sur l'activité bancaire, nous devons faire un détour exploratoire sur l'institution très particulière qu'est la monnaie. En effet, ce que les banquiers gèrent avant tout c'est de la monnaie. Comprendre son origine et les conséquences de son utilisation vont de soi. De surcroît, l'institution sociale que représente la monnaie fut largement délaissée par la sociologie depuis la *Methodenstreit* de 1920. Notre tâche sera alors non seulement de réintégrer la monnaie dans le champ théorique des études en sociologie, car elle constitue un élément objectif de l'organisation sociale, mais aussi de démontrer comment la monnaie est le vecteur de transmission de l'activité économique dans la mécanique bancaire. Il s'agit de comprendre l'institution monétaire comme institution sociale principale et fondatrice de l'agir économique moderne<sup>37</sup>. Dans un premier temps, nous examinerons l'origine politique de la monnaie et nous essayerons d'évaluer ses impacts sociaux lors de sa diffusion au moyen âge. Par la suite, nous construirons une théorie de la monnaie par une approche institutionnaliste qui se base sur les concepts de l'unité de compte et de l'unité de paiement. Finalement, à

---

<sup>37</sup> Pineault, E., Actualité économique, *Que reste-t-il de Keynes?* Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, p.103.

l'aide de l'analyse de certains auteurs hétérodoxes, nous dresserons une typologie des formes du monnayage.

## 2.1 L'origine de la monnaie

Les études de la monnaie effectuées par les économistes orthodoxes et même par certains sociologues connus tels Habermas, Parsons, Luhmann et Giddens ont encastré l'interprétation de la monnaie dans son aspect symbolique. « *From a sociological standpoint, money is a symbolic generalized medium of communication and interaction* »<sup>38</sup>. Ou encore, l'analyse de la monnaie fut isolée dans son rôle de moyen d'échange et de thésaurisation. Séductrices par leurs simplicités, ces définitions de la monnaie ont cependant des inconvénients majeurs lors d'une analyse minutieuse des économies capitalistes. En effet, ces définitions ne permettent pas d'expliquer l'origine historique de la monnaie, les conséquences de sa diffusion dans les sociétés traditionnelles ou encore le rôle des banques et de l'État dans la production monétaire des sociétés modernes.

Contrairement à la construction fonctionnaliste de la monnaie de la théorie de l'économie orthodoxe, celle-ci ne semble pas être apparue en réponse au problème de la double coïncidence des besoins. En vulgarisant cette pensée, la monnaie serait une marchandise comme une autre rendant possible l'échange entre un vendeur de sel et un vendeur de bœuf. Or, historiquement, la monnaie apparaît plutôt dans un cadre institutionnel qui nécessite une intervention politique. Selon Knapp, un auteur de l'école historique allemande qui publie en 1905 *State Theorie of Money*, il est absurde de prétendre que la monnaie émerge de l'échange interindividuel. « *It is rather a means for accounting for and settling debts, the most important of which are tax debts. The value of debts is a bearer of units of value* ».<sup>39</sup> Ainsi, le passage du troc à l'économie monétaire sous-entend un fondement sociologique à la relation entre les objets et l'argent, car l'échange

---

<sup>38</sup> Ingham, G., *The Nature of Money*, Polity Press, 2004, p.60.

<sup>39</sup> Ibid, p. 47.

monétaire suppose une instance intermédiaire absolue capable d'agir en tant qu'émetteur et régulateur de la monnaie. La circulation monétaire nécessite un engagement de la totalité de la communauté pris dans son ensemble que seul l'autorité politique est en mesure de créer. Elle crée un espace géographique de circulation qui permet d'éloigner dans le temps et l'espace l'échange de marchandise. Lorsque les interrelations entre les membres de la société s'éloignent de l'échange immédiat, le sceau du représentant suprême de la société dans la monnaie d'échange est un élément central afin de perpétuer l'obligation de ce moyen de paiement dans la société. Le sujet économique qui accepte le paiement d'argent en échange de sa marchandise doit s'assurer que la communauté dans son ensemble acceptera en retour le paiement monétaire qu'il avait reçu lors de l'échange initial. Il faut la présence de cette conviction : l'argent que l'on reçoit maintenant pourra être redépensé à la même valeur.<sup>40</sup> Contrairement à la réflexion orthodoxe, la monnaie n'est en aucun cas le résultat d'une harmonieuse relation entre échangeurs de marchandises. La notion de confiance que Simmel évoque réaffirme la nécessité de l'appareil politique d'organiser un ordre social et économique qui contraint les sujets économiques d'accepter le moyen de paiement comme unité valable du remboursement de l'unité de compte tout comme une mesure stable de l'échange entre monnaie et marchandise. Seule l'autorité politique, par sa puissance coercitive, peut assurer l'obligation de la monnaie de paiement et corrélativement la désubstantialisation du contenu particulier de la marchandise vers l'obligation générale de la communauté.<sup>41</sup>

En structurant son analyse sur les avantages de l'utilisation de la monnaie dans une économie monétaire, la théorie économique orthodoxe omet un autre élément essentiel de la circulation monétaire. La viabilité du système monétaire et sa persistance temporelle s'expliquent difficilement par les avantages de l'utilisation de la monnaie. En effet, la circulation monétaire requiert la confiance des agents en la monnaie utilisée lors des transactions. Elle doit être stable et acceptée comme moyen de paiement légitime des dettes. Cette confiance ne s'obtient pas de façon dite « naturelle » ou par les mécanismes du marché. « *Only an authority can overcome the anarchy of barter and impose a*

---

<sup>40</sup> Simmel, Georg, *Philosophie de l'argent*, Presses Universitaires de France, Paris, p.196.

<sup>41</sup> Ibid, p. 212.

*uniform money of account measure of value* ». <sup>42</sup> Cette anarchie au niveau de l'uniformité du rapport entre le moyen de paiement et les dettes sera surmontée dans les sociétés traditionnelles par l'autorité politique de la royauté. Cette dernière était la seule en mesure d'imposer un moyen de paiement uniforme ayant une capacité libératoire sur les dettes entre particuliers ou encore sur les dettes entre l'État et ses sujets. C'est par l'exercice d'une violence conditionnelle dont elle a acquis l'usage légitime et exclusif que l'autorité royale pouvait imposer la monnaie de paiement.

Notons toutefois que le paiement des dettes des citoyens exprimées en unité de compte ne s'effectue pas nécessairement par la monnaie. C'est pourquoi Keynes affirmera qu'une des caractéristiques de l'unité de compte est indépendante du moyen de paiement. Le paiement des dettes dans différents États pouvait s'effectuer par différents moyens de paiements tels des pièces précieuses, du cuivre, du bétail, etc. La pièce de monnaie frappée n'est donc pas la manifestation originelle de la monnaie, elle est un développement ultérieur de l'utilisation de l'unité de compte. La diffusion de l'utilisation de la monnaie en particulier par l'activité des banques et l'acceptation de l'État de cette monnaie comme moyen de paiement ancrera définitivement la monnaie dans la société moderne. L'établissement de l'unité de compte comme moyen socialement légitime de paiement renvoie à une logique dans laquelle se présente un processus de domination au niveau de l'acceptation du moyen de paiement, l'argent étant une de ses manifestations possibles.

(...) la désignation d'un moyen de paiement socialement légitime relève d'une logique distincte de celle de l'établissement de l'unité de compte. Cela implique inversement que la pérennité de l'unité de compte ne renvoie pas à l'existence ou non de pièces frappées ou de billets imprimés, mais renvoie plutôt à sa propre capacité de s'imposer comme médiation institutionnelle des pratiques sociales que sont la formation de prix et la production de dettes. <sup>43</sup>

---

<sup>42</sup> Ingham, Geoffrey, *The Nature of Money*, Polity Press, 2004, p.57.

<sup>43</sup> Pineault, É., *Pour une théorie de l'institution monétaire : actualité du Treatise on Money*, Actualité Économique, Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, HEC Montréal, p.105, 2003.

L'autorité politique, en plus d'être le fondement sociologique de la relation entre les objets et l'argent et d'être la médiation institutionnelle capable d'imposer la pérennité de l'unité de compte, instaure l'appareil juridique imminent à la circulation monétaire. Les prix et les dettes qui sont des manifestations objectives de la circulation monétaire ne peuvent s'exprimer dans les objets que par le biais d'une intervention politique au sens où le contrat, la propriété et l'obligation juridique sont des médiations institutionnelles et politiques légitimes. Sans ces institutions juridiques qui inaugurent un système d'échange à caractère exclusif désencré des types d'échanges archaïques ou traditionnels (don et contre don analysé par Marcel Mauss ou encore le système de droits communaux typiques des sociétés traditionnelles), l'échange monétaire ne peut se généraliser dans la sphère économique de la société.

Pour conclure, en limitant la définition de la monnaie à son aspect symbolique et à sa capacité de faire circuler les ressources dans l'économie, les théories orthodoxes ont pour effet implicite d'affirmer la neutralité de la monnaie dans l'organisation sociale.

Money is not merely a symbolic token that 'disembedded' social systems (Giddens, 1990); it is also *value* in itself. Control of money's production is a pivotal social institution.<sup>44</sup>

Dans la foulée d'Ingham, Pineault, Keynes et d'autres auteurs hétérodoxes nous comprenons que la monnaie n'est pas un élément neutre dans l'économie et que le contrôle de sa production est un élément central dans la structuration des rapports sociaux. Si nous voulons comprendre le rôle central des banques et de l'État dans l'économie capitaliste, nous devons nécessairement élargir notre définition de la monnaie et, au minimum, faire en sorte d'y insérer son aspect social. Elle [la monnaie] est une construction sociale et abstraite de valeur ou celle-ci peut être appropriée de façon privée.<sup>45</sup> Le contrôle de sa production est un élément central et a des répercussions dans les phénomènes sociaux réels, car elle constitue l'ancrage principal de l'accumulation de la richesse sociale.

---

<sup>44</sup> Ingham, Geoffrey, *The Nature of Money*, Polity Press, 2004, p.61.

<sup>45</sup> La formule est d'Ingham, Geoffrey, *The Nature of Money*, Polity Press, 2004, p.60.

### 2.1.1 Conséquence de l'utilisation de la monnaie souveraine dans la société traditionnelle

La première forme de monnaie à apparaître dans l'échange émerge de l'autorité politique des sociétés traditionnelles. La monnaie souveraine, c'est-à-dire la monnaie frappée du sceau de l'autorité politique permet alors à l'autorité royale de libérer une partie du produit social des « économies » traditionnelles de son encastrement dans un tissu normatif de type communautaire.<sup>46</sup> La puissance de l'autorité royale s'affirme dans sa capacité de libérer les objets de leur ancrage communautaire, de faire dévier la destination initiale et sociale des objets dans un dessein d'usage exclusif. Ce droit dit de possession se distingue de la forme moderne de la propriété privée et du régime de droits communaux, mais le principe d'appropriation exclusive sera un facteur précurseur de la forme de la propriété privée typiquement moderne.

Le principe pionnier à l'essor d'une possession à caractère privé dans son sens moderne naît des conquêtes territoriales qui marquent l'histoire de l'humanité. Le droit d'une autorité conquérante au butin – tribut d'une communauté conquise est le premier droit de possession à émerger de la société traditionnelle.<sup>47</sup> L'acquisition intégrale de la richesse symbolique de la société par le conquérant lui confère la capacité d'orienter une partie de la production sociale à son usage personnel (envers et contre tous). Ce tribut amplifie le trésor royal et sert de base au nouveau rapport de domination entre conquérant et conquis qui prendra la forme d'un rapport entre créancier et débiteur. Le conquérant peut alors forcer, par le biais des impôts par exemple, les sociétés conquises à lui fournir une partie de sa production. Les débiteurs (ou ce qui revient au même : les conquis) se rapportent à une structure d'assujettissement financier qui place la monnaie comme un moyen de rembourser sa « dette ». Le trésor fondu en pièces est capable d'extraire les objets de leur

---

<sup>46</sup> Pineault, É. Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnelle à l'analyse des transformations de la régulation économique, 2002, p. 262.

<sup>47</sup> Ibid, p. 264

destinée culturelle qui étaient, avant la conquête, imbriqués dans un échange social constitué légitimement et historiquement entre les membres de la communauté. Autrement dit, la monnaie de paiement détient son effectivité sociale dans son rapport à l'autorité politique, effectivité qui se prolongera dans la monopolisation de l'extraction orfèvre par la royauté. L'utilisation du trésor royal pour le paiement des impôts permet le retour perpétuel de son propre trésor dans ses coffres, mais aussi la possibilité d'utiliser le travail des sujets à son profit par la création d'une dette individuelle payable en monnaie.

Contrairement à la propriété privée où son application sociale repose sur un système législatif, le droit de possession royale (ou tout conquérant) se réfère plutôt à la production d'une juste interprétation des us et coutumes. La perception d'un tribut alloue alors à l'autorité politique de transcender le système normatif du rapport aux choses de la communauté traditionnelle à un rapport hiérarchique du sujet à une chose. Expliquons : le principe de la possession traditionnelle organisé en droit d'usage communautaire faisait porter la contrainte entre les sujets sur la chose elle-même, c'est la nature de la chose qui soutenait les rapports sociaux. Le principe de la possession particularisée, disons royale, établit un rapport hiérarchique dans le rapport du sujet à la chose puisque le rapport social n'est plus posé par l'objet, mais par une hiérarchie entre les sujets.

Dans une société traditionnelle, la monnaie peut être définie comme un droit de possession général mais abstrait au sens où porte en elle la possibilité de délimiter des rapports sociaux vis-à-vis des choses vis-à-vis autrui.<sup>48</sup>

En ce sens, la possession particularisée obtenue par la monarchie à travers la circulation de la monnaie souveraine sera la forme initiatrice de la propriété privée au sens moderne, car elle a, antérieurement, introduit une logique dans laquelle la propriété entraîne un droit d'exclusion de la chose à autrui.<sup>49</sup> La monnaie apparaît comme l'élément normatif

---

<sup>48</sup> Pineault, Thèse, 2002, p.266.

<sup>49</sup> Dans le droit romain, nous pouvons retrouver les traces de cette figuration dans les notions d'usus et d'abusus qui, dans l'ordre, détermine un droit de possession spécifique à une chose versus la négation universelle de la chose aux autres.

idéal pour comprendre le passage entre les formes de possession traditionnelles et modernes. En tant que droit abstrait de possession en général de la richesse sociale, la monnaie détient les caractéristiques potentielles de la propriété privée fondées sur le principe d'exclusion. C'est pourquoi Pineault est en mesure d'affirmer que c'est par l'institution monétaire que s'introduit l'institution de la propriété dans les sociétés traditionnelles. Mais aussi, puisque la circulation de la marchandise implique l'existence institutionnelle de l'aliénabilité totale d'un objet possédé, la diffusion de la monnaie dans la société traditionnelle permettra l'apparition de la marchandise en tant que produit libéré de la structure sociale traditionnelle. La monnaie est le véhicule idéal-type parfait pour comprendre cette fracture entre ces deux types de circulation de la richesse sociale. En effet, en tant que droit abstrait sur la richesse sociale, la monnaie apparaît comme une forme de propriété liquide. Elle est un droit de propriété liquide au sens où sa possession évoque la potentialité d'une appropriation privée de la richesse produite dans la société, non d'une richesse particulière, mais des richesses en général. Celui qui détient la monnaie possède un droit de propriété en soi qui se différencie totalement des échanges de types communautaires où cette puissance ne se retrouve pas de façon si concentrée. L'action potentielle de la monnaie dans la société fait naître un nouveau principe de possession (ou de dépossession!) qui initiera aussi la faisabilité d'un nouveau principe de production de la richesse sociale.

En plus d'être un élément objectif de l'intégration d'un principe d'exclusion absolue de la chose à autrui, l'introduction de la monnaie dans les sociétés traditionnelles dissout les liens communautaires qui pénétraient toutes les pratiques de la vie sociale. Les échanges des sociétés archaïques et traditionnelles avaient pour effet de tisser des liens communautaires et initiaient un système d'échange de dons et de contre dons qui obligeait moralement les individus à perpétuer ce réseau d'échanges d'objets. L'arrivée de la monnaie dans ces sociétés a pour effet d'éliminer graduellement ce principe de solidarité. La diffusion de la monnaie dans la société traditionnelle fait en sorte de remplacer la forme dominante de l'échange interindividuel. Le régime de la possession simple sera marginalisé au profit de la médiation monétaire dans la société moderne. La puissance de la monnaie et la diffusion de ce nouveau mode de paiement démontrent

donc l'irrévocabilité du paiement au comptant et bien sur la capacité de la monnaie à dissoudre le lien social traditionnel.

Mais aussi, la diffusion de la monnaie dans la société traditionnelle entraînera le développement de l'institution financière proprement moderne. La généralisation de l'échange monétaire a pour effet, au niveau juridique, de modifier les régulations marchandes. La monnaie étant un droit abstrait sur la richesse sociale ou en d'autres mots un droit en puissance et la propriété d'une marchandise étant un droit de propriété spécifique sur un objet, l'échange de l'un contre l'autre ne suppose pas l'échange entre deux marchandises comme l'économique politique le prétend. Au niveau de l'institution juridique, l'échange de monnaie contre marchandise apparaît comme un échange de droits. L'introduction des lois marchandes au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le Common Law anglais éclairera notre sujet. Selon le droit commercial, une transaction marchande était une cession volontaire du *droit* de propriété sur une chose générant en retour une obligation de paiement.<sup>50</sup> Ce n'est pas la chose elle-même qui est échangée lors de l'échange monétaire, mais plutôt c'est le droit sur la chose qui est échangé. Cette désubstantialisation de la propriété, l'échange de droits sur une chose, laissera place lors de la modernité à l'échange de droits sur une personne qui est la base de l'institution monétaire moderne. La négociabilité des promesses de paiement donc le droit d'exiger une somme monétaire à autrui sera la première forme de la relation financière.

En somme, nous considérons que la monnaie a des conditions sociales et politiques d'existence qui s'inscrivent dans un cadre institutionnel politique et juridique. L'objectivité de la monnaie n'est pas une donnée naturelle à la société marchande, elle est un produit historique et résulte d'un rapport de domination politique qui impose cette forme spécifique de médiation des rapports sociaux dans la société, et ce, à l'encontre d'autres modalités d'échanges sociaux.<sup>51</sup> L'introduction de la monnaie a entraîné premièrement la diffusion d'un principe d'exclusivité sur la chose, deuxièmement la

---

<sup>50</sup> Pineault, É., *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.270.

<sup>51</sup> Pineault, E., *Actualité économique, Que reste-t-il de Keynes?* Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, p.203.

désintégration de la solidarité sociale et finalement l'introduction d'un échange de droits permettant l'émergence de l'institution financière moderne. Nous tenterons désormais d'approfondir nos connaissances sur la nature même de la monnaie, c'est-à-dire comment l'unité de compte s'improvise comme étant l'abstraction produite par la communauté ou l'État afin de réguler de manière quantitative les rapports sociaux.

## 2.2 Approche théorique de la monnaie : l'unité de compte

Nous venons d'étudier la monnaie comme un produit de l'autorité politique. Par celle-ci, l'autorité politique traditionnelle était en mesure d'extraire une partie de la richesse sociale pour l'utiliser de façon exclusive. Nous avons aussi conclu que la diffusion de la monnaie dans la société traditionnelle fut un élément important en ce qui concerne le basculement du régime de possession traditionnel au régime de propriété, lui-même précurseur de la relation financière. La liquidité de la monnaie et l'institutionnalisation juridique d'un échange de droits sur la chose permirent l'émergence de la relation financière. Cependant, cette approche n'a pas formulé une définition théorique de la monnaie et de l'institution monétaire. En effet, nous devons désormais nous préoccuper des propriétés générales de la monnaie et de l'institution monétaire afin de comprendre la modernité du phénomène monétaire.

Les auteurs orthodoxes inscrivent au cœur de leurs analyses la conception de la monnaie comme un moyen d'échange en terme d'équivalent général. Cette définition donne une valeur intrinsèque à la monnaie, une valeur d'échange, qui permet l'échange entre quantités égales même lorsqu'il s'agit d'un échange entre monnaie et marchandise. Or, pour les auteurs hétérodoxes, la monnaie est dans un premier temps une mesure de la valeur abstraite, un moyen de thésaurisation et de transport de cette valeur abstraite. Cette dernière est ce que Keynes et d'autres auteurs tels Orléan et Aglietta désigneront comme l'unité de compte.

---

La monnaie de paiement est l'objet qui est accepté comme contrepartie dans une transaction marchande et qui a la capacité socialement reconnue d'êtreindre une dette exprimée ou exprimable en unité de compte.<sup>52</sup>

Nous considérons donc que la monnaie n'a pas de valeur en soi. Sa valeur réside dans son rapport à l'unité de compte et non pas dans l'objet qui se présente comme moyen de paiement. La relation entre la monnaie et les biens est une relation instrumentale, elle a plutôt une valeur fonction comme le prétend Simmel.

Dans cette logique la monnaie n'a donc pas à être dotée d'un prix et ne saurait être traitée comme une richesse. Ce sont les biens qui ont un prix, non la monnaie.<sup>53</sup>

C'est la capacité libératoire de ce moyen de paiement qui lui confère sa valeur. De ce point de vue, il apparaît logique que l'unité de compte soit la forme primitive de toute monnaie. « *Money of account is logically anterior to any form of money that bears the abstract value* ». <sup>54</sup> Le remboursement de la dette exprimée en unité de compte est alors possible par une panoplie de moyens qui doivent ultimement être acceptés par l'autorité politique. C'est pourquoi l'unité de compte n'engendre pas systématiquement l'utilisation de la monnaie comme moyen d'échange principal dans la société. L'unité de compte est un principe d'abstraction par delà le référent auquel il renvoie.<sup>55</sup> Par exemple, dans d'autres empires tels Rome, la civilisation inca, à Babylone et en Mésopotamie, l'unité de compte représente l'unité de référence du remboursement des dettes des citoyens. Ces États créèrent un système de redistribution des richesses basé sur le paiement des taxes en quantité de travail ou en produits agricoles déterminés selon des référents exprimés en unité de compte. Il n'y a donc pas nécessairement circulation monétaire avec l'utilisation de l'unité de compte, toutefois, la création monétaire

<sup>52</sup> Pineault, Actualité économique, *Que reste-t-il de Keynes?* Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, p.115.

<sup>53</sup> Aglietta Michel et Orléan André, *La monnaie souveraine*, Éditions Odile Jacob, p.139.

<sup>54</sup> Ingham, Geoffrey, *The Nature of Money*, Polity Press, 2004, p.70.

<sup>55</sup> Pineault, Actualité économique, *Que reste-t-il de Keynes?* Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, p.107.

s'arrimera structurellement très bien à la reproduction du rapport salarial et à la division sociale du travail.<sup>56</sup> Cette interprétation de l'antériorité de l'unité de compte sur la monnaie réitère que la monnaie est dès son apparition une forme sociale abstraite, un produit historique résultant d'un rapport de domination politique.

La monnaie de paiement est ainsi une manifestation matérielle de l'unité de compte. Elle est le moyen accepté dans l'échange marchand et sert aussi à éliminer une dette exprimée en unité de compte. Weber va endosser cette interprétation, mais il ajoute que la monnaie est l'arme d'une lutte et les prix sont l'expression de cette lutte. Selon lui, la monnaie est l'instrument quantitatif par lequel on peut quantifier les chances relatives de gagner cette lutte. C'est pourquoi l'équilibre entre les prix, la quantité de monnaies et les taux d'intérêt est une expression d'une balance de pouvoir dans l'économie. D'un côté, l'unité de compte s'impose comme un instrument quantitatif; un principe général de production de rapports sociaux par l'orientation normative et significative de la pratique subjective et de l'autre, le moyen de paiement se présente comme un moyen matériel et concret qui, par la sanction objective qu'elle exerce reproduit la structure idéale (le système des comptes). Cette liaison entre moment idéal et concret précipite l'unité de compte et la monnaie dans une étude de la médiation objective de la pratique sociale. En effet, la production de liste de prix et de dettes que permet la monnaie en tant qu'unité de compte régule les pratiques sociales et permet de donner une orientation significative de la pratique. Cette orientation est institutionnelle parce qu'elle est abstraite, formelle, objective et extérieure au contenu particulier et contingent de la pratique de base qu'elle régit.<sup>57</sup> En d'autres mots, la monnaie en tant qu'unité de compte sert de médiation objective à la pratique sociale (formation des prix et des dettes) et opère une orientation institutionnelle, car elle évacue de sa fonction légitime le caractère particulier de la pratique qu'elle régit. Cette tension entre le moment formel (la monnaie) et idéal (l'unité de compte) pourrait, à l'aide de la théorie freitagienne, nous permettre de dresser une théorie de la monnaie comme institution, ce que nous ferons au prochain chapitre. Dans

---

<sup>56</sup> Pineault, É., *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.221.

<sup>57</sup> Ibid., p. 226.

la même veine, l'institution monétaire se définit formellement comme une médiation sociale qui préside à la reproduction de rapports sociaux mettant en jeu des « quantités » qui se préside objectivement comme prix ou des dettes.<sup>58</sup> La structure institutionnelle se trouve reproduite et légitimée par le biais de la pratique qu'elle instaure.

La monnaie apparaît comme le produit d'une relation de crédit établie entre une institution sociale (la banque) investie de la capacité de monnayage et un sujet qui devient capitaliste (marchand, industriel, financier) en devenant débiteur du système financier.<sup>59</sup>

Cette relation entre créateur et débiteur du système financier repose sur la médiation sociale objective que construit l'institution monétaire, mais aussi, selon Keynes, de la nature politique de la monnaie. C'est-à-dire que les prix et les dettes n'existent qu'à travers des médiations juridiques : le contrat, la propriété et l'obligation juridique, qui dérivent directement de la domination de l'appareil politique légitime. L'unité de compte repose sur une détermination politique qui rend effective la création même des médiations objectives d'éléments quantitatifs et cette abstraction produite par la communauté où l'État permet de réguler les rapports sociaux en terme de quantité. Le monnayage, c'est-à-dire la production et la distribution de moyen de paiement de l'unité de compte, est donc un mode de distribution légitime du pouvoir économique dans la société. Il donne accès au moyen de paiement qu'ont les individus avant l'ouverture des marchés leur permettant de mettre en œuvre une activité productive pour le marché (achat de matières, dépense du revenu attendu, etc.) et le montant des ventes confirmera ou non le bien-fondé de cette activité.<sup>60</sup>

---

<sup>58</sup> Ibid., p. 227.

<sup>59</sup> Ibid., p. 213.

<sup>60</sup> Aglietta Michel et Orléan André, *La Monnaie souveraine*, Éditions Odile Jacob, p.136.

### 2.2.1 La monnaie : une dette circulante

La production d'un droit sur la richesse sociale est un procès institutionnalisé par lequel l'objet moyen de paiement acquiert (et monopolise) la « capacité libératoire » vis-à-vis des dettes et des prix exprimés en unités de compte. L'institution sociale typique qui effectue le monnayage est la banque moderne. Celle-ci matérialise les unités de compte en moyens de paiement permettant l'action d'un sujet économique. Dans ce sens, la distribution de moyens de paiement est antérieure à la sphère de l'échange marchand. Sans moyen de paiement, il ne peut y avoir de marchandises ni de marchands. Elle est inévitablement la condition de possibilité de l'agir marchand en distribuant des droits liquéfiés sur la richesse sociale. Le monnayage engendre alors un pari sur l'avenir où la production de moyens de paiement par les banques tout comme l'acquisition de ceux-ci par les sujets économiques suppose le retour de cette monnaie dans les coffres bancaires et pour les sujets un moyen accepté d'appropriation de la richesse sociale. Selon cette conception, les moyens de paiements sont ainsi des créances, le sujet qui en obtient détient un droit a priori sur la richesse de la société, mais accepte en contrepartie de s'endetter vis-à-vis de la totalité.<sup>61</sup> L'opération apparaît de façon beaucoup plus claire lorsque nous comparons l'économie de troc et l'économie monétaire. L'économie de troc impose un principe d'équivalence dans l'échange. La contrainte budgétaire est respectée dans chaque transaction, car les individus ne peuvent qu'échanger des objets en quantités et qualités équivalentes risquant dans le cas contraire, qu'une des deux parties soit usurpée. L'échange monétaire ne suppose pas d'une telle équivalence dans l'échange. La monnaie n'achète pas les biens parce qu'elle a une valeur équivalente à la leur.<sup>62</sup> Si la monnaie s'interpose dans l'échange, c'est plutôt parce qu'elle permettra d'acheter d'autres biens plus tard. C'est seulement au niveau de la balance des paiements qu'une équivalence peut être retrouvée. C'est-à-dire au niveau de la totalité de la société. L'existence de soldes non nuls atteste la violation du principe d'équivalence dans l'échange et ouvre la voie à l'analyse de la monnaie comme mesure des rapports sociaux en termes quantitatifs et totalisant. Les sujets économiques dans l'économie de marché

---

<sup>61</sup> Pineault, É., *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.238.

<sup>62</sup> Aglietta Michel et Orléan André, *La Monnaie souveraine*, Éditions Odile Jacob, p.138.

n'existent qu'en terme relatif mesurable en quantité ou encore comme Aglietta et Orléan l'affirment qu'en grandeurs de richesses en vertu de cette procédure globale qui intervient à chaque clôture des comptes.

Le détenteur de monnaie possède une dette créée par la banque qui lui permet d'obtenir en échange une partie de la production sociale. La banque fait le pari que cette dette contractée sur l'ensemble de la société reviendra s'éteindre ultimement dans ses coffres. Lorsqu'une banque décide d'émettre de la monnaie contre l'inscription d'une dette à son livre et que ce prêt est graduellement remboursé, il y a eu une validation sociale de la créance. La banque a réalisé un prêt qui a fait croître la quantité de richesse en circulation dans l'économie. Dans le cas contraire, un mauvais prêt fait augmenter de façon injustifiée les prix, car un individu, l'emprunteur, a consommé plus de ressources qu'il a été en mesure d'en produire et de valider socialement. Schumpeter affirmera autrement que le détenteur de billets « is owed goods ; money is a claim on social product ». <sup>63</sup> Encore, Ingham définit de cette façon la monnaie :

*Money consists in vast dense networks of overlapping and interconnected multilateral credit-debit relationships which are mediated by the issuers in a process...of efflux and reflux.*<sup>64</sup>

Dans ce sens, la monnaie peut être considérée comme une dette circulante. « *Money cannot be created without the simultaneous creation of debt* ». <sup>65</sup> La création de la monnaie implique simultanément la création d'une dette inscrite au livre du prêteur où ce dernier promet d'accepter en retour sa monnaie lors du remboursement de la dette. La destruction du prêt, c'est-à-dire le retour de la valeur abstraite dans le compte du débiteur est la destinée sine qua non de l'existence du réseau social débiteur et créateur.

Finalement, la monnaie étant à l'origine une unité de compte, sa diffusion dans la société fait émerger certaines questions au niveau de sa création. En effet, le procès de la

---

<sup>63</sup> Ingham, Geoffrey, *What is money*, Routledge, New York, 2000, p.72.

<sup>64</sup> Ibid, p. 73.

<sup>65</sup> Ibid, p. 72.

création monétaire nous reste encore étranger. Nous comprenons que la valeur de la monnaie se réfère à sa capacité d'effacer une dette au livre, mais nous ignorons comment s'exécute l'acte de la création monétaire, en d'autres mots, le monnayage. Comme nous l'avons vu, le trésor royal avait autrefois servi de moyen de paiements légitimes des dettes. Le contrôle de la production monétaire était exercé de façon évidente par la monarchie. Cependant, les sociétés modernes ont connu des institutions monétaires qui méritent un approfondissement, car ces institutions sociales de production et de distribution de moyens de paiement semblent s'être transformées depuis l'introduction du principe d'exclusivité relatif à l'usage de la monnaie.

### 2.3 Le monnayage

Nous avons vu premièrement que l'État est au centre du processus de la création monétaire. Par la suite, nous avons élaboré le concept d'unité de compte comme fondement historique de l'institution monétaire où la capacité libératoire de la monnaie envers l'unité de compte lui confère sa valeur en tant que moyens de paiement légitimes. Or, ces deux caractéristiques de l'institution monétaire ne permettent pas, à ce moment de l'analyse théorique, de distinguer les variations des formes de la monnaie en tant que moyens de paiement qui se rapportent à l'unité de compte abstraite. Outre la production de l'unité de compte, deux grandes innovations sont déterminantes dans l'histoire du phénomène monétaire. La production de la monnaie de crédit privée comme moyen de paiement et, comme nous l'avons vu, le développement d'une monnaie d'État, une monnaie souveraine, sur la base du crédit public. Keynes écrit à ce sujet :

*Now if the thing (moyen de paiement) always answered to the same description, the distinction would have no practical interest. But if the thing can change, whilst the description remains the same, then the distinction can be highly significant.*<sup>66</sup>

---

<sup>66</sup>Pineault, É., *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.109.

Les différentes formes du moyen de paiement qui proviennent des deux innovations énumérées précédemment ne renvoient pas à une abstraction progressive de l'institution monétaire, mais à sa participation à un processus d'institutionnalisation. Contrairement à une vision évolutive du phénomène monétaire qui présente le phénomène de l'abstraction monétaire faisant partie d'un développement linéaire et historique, nous affirmons que la monnaie est dès son origine une forme sociale abstraite. La transformation de la monnaie ne se définit pas dans un procès d'abstraction, mais par l'institutionnalisation des systèmes de paiement moderne qui s'inscrivent dans un mouvement global du développement institutionnel des sociétés modernes auquel participe la monnaie.<sup>67</sup> La rupture historique que constitue le passage des sociétés traditionnelles à la modernité se caractérise non seulement par la capacité d'institutionnalisation (production sociale d'institutions), mais aussi par l'institutionnalisation de cette capacité d'institutionnalisation.<sup>68</sup> Il y a, selon nous, des ruptures historiques qui modifient le principe de monnayage. Cette évolution n'est pas linéaire dans le sens d'une abstraction graduelle du phénomène monétaire. La thèse de la disparition de la monnaie peut en particulier aujourd'hui avec la monnaie dite électronique donner l'illusion que la monnaie disparaît de la société. D'autres conclusions du genre ont fait écrire à certains auteurs contemporains comme Jeremy Rifkins dans « *La fin du travail* » voyant l'effet de l'introduction des nouvelles technologies dans les économies occidentales. Or, lorsque nous définissons le capitalisme sous son rapport social, que nous abordons le travail comme source ultime d'accumulation et que nous analysons ces interrelations avec l'unité de compte et son véhicule, la monnaie, de telles aberrations ne peuvent survenir. La monnaie est une médiation sociale des moyens de paiements qui s'effectue par la création de systèmes et de sous-systèmes institutionnels. Nous allons élaborer sur ces transformations institutionnelles qui marquent le passage d'une forme de monnayage à une autre.

---

<sup>67</sup> Pineault, *Actualité économique, Que reste-t-il de Keynes?* Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, p.108.

<sup>68</sup> Freitag, Michel, *Dialectique et société, Culture, pouvoir, contrôle*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, 1986, p.288.

Aglietta et Cartelier utilisent trois formes idéales-types pour expliquer la diversité historique du monnayage. Ces groupes sont, dans l'ordre chronologique, premièrement un système de monnaie métallique sans crédit, deuxièmement un système de monnaie avec crédit et finalement un système de monnaie-capital. Pineault, dans sa thèse, résume avec un tableau synthétique les principales propriétés et caractéristiques économiques et sociologiques des systèmes de paiement idéaux-types du monnayage. Nous y retrouvons la conception d'Orléan et de Cartelier.

**Figure 2: Les différents types de monnayage et de système de paiement**

| Types de monnayage, d'après Cartelier (1996) et Aglietta et Cartelier (1998) <sup>69</sup><br>et types d'économie | Institutions émettrices de moyens de paiement                   | Règle de monnayage<br>Rapport au temps, inspiré de Macleod   |
|---|---|--|
| 1. Système métallique<br><br>économie traditionnelle prémoderne   | Hôtel des monnaies  | Trésors métalliques en tant que richesse tangible présente, monnayage du rapport au passé  |
| 2. Système métallique avec crédit<br><br>capitalisme concurrentiel  | Hôtel des monnaies et banques commerciales                      | Trésors métalliques en tant que richesse tangible anticipée, monnayage du rapport au présent   |
| 3. Système de monnaie-capital<br><br>capitalisme organisationnel  | Banque centrale publique et banques commerciales de second rang | Le capital et sa liquidité (valeur actualisée d'un flux de revenus futurs) en tant que richesse abstraite anticipée, monnayage du rapport au futur |

Source : Pineault, Eric, *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.248.

### 2.3.1 Le monnayage des économies traditionnelles prémoderne

Le monnayage des économies traditionnelles prémoderne reposait principalement sur la mobilisation d'un stock de métaux précieux servant à la production de moyens de paiement. Seule la possession d'un stock de métaux permettait la production de moyens

<sup>69</sup> On peut trouver une tentative de synthèse du même matériel, centré par contre sur la problématique de l'instabilité financière, dans Olivier Brossard, *D'un Krach à l'autre, instabilité et régulation des économies monétaires*, Paris, Grasset, 2001, p. 155, (voir l'« encadré 1: Comparaison des différents systèmes de paiement »).

de paiement, par exemple les pièces d'or, qui circulaient à un taux officiel en unité de compte.

Dans une telle organisation, les richesses des individus sont constituées de leurs avoirs en or qui révèlent simultanément le résultat du marché et leurs possibilités d'action sur le marché suivant.<sup>70</sup>

Il s'agit alors d'un monnayage du passé où c'est la richesse déjà accumulée et thésaurisée qui peut être monnayée. D'une certaine façon, c'est le passé qui est projeté dans le présent par l'utilisation sociale de la monnaie souveraine. Détenir l'or c'est alors détenir la richesse sociale par opposition à détenir des marchandises qui sont des possessions privées.<sup>71</sup> Le possesseur du trésor possède une capacité de ponction de la richesse sociale qui n'a pas pour effet de transformer la structure de l'agir économique, mais structurellement d'y intervenir en tant que parasite.

Au niveau des formes du règlement des paiements dans ce système métallique strict, les dépenses étaient limitées au stock d'or, car chaque dépense entraînait la réduction du stock d'or. Les soldes se réglaient automatiquement dans un mouvement d'équilibre entre dépense et or. Tout solde déficitaire ou excédentaire lors de la fermeture des marchés s'annulait immédiatement par le versement d'un montant d'or. À noter que le prix monétaire de l'or n'était pas fixé par les régulations du marché. Son prix officiel était déterminé par les règles de l'autorité politique en terme d'unité de compte. Conséquemment, dans un tel système, le crédit s'avérait inexistant puisque tout compte déficitaire se compensait immédiatement par la perte équivalente d'un montant d'or. C'est pourquoi l'agir économique était contraint par l'accumulation de richesse réalisée antérieurement

Le monnayage qualifié de traditionnel servait exclusivement à exclure la richesse de son parcours social. Les types de monnayages modernes seront radicalement différents du

---

<sup>70</sup> Aglietta Michel et Orléan André, *La monnaie souveraine*, Éditions Odile Jacob, p.139.

<sup>71</sup> Ibid., p. 140.

monnayage usuraire dans le sens où le crédit deviendra la médiation centrale du monnayage.

### 2.3.2 Transformation institutionnelle préalable au nouveau type de monnayage

Le passage du monnayage sans crédit au monnayage avec crédit implique, au niveau juridique, l'émancipation de la relation financière de l'espace interindividuel. Les sujets économiques ne doivent plus être confrontés à des individus possesseur d'un trésor dans un rapport bilatéral, mais à des puissances objectives, les banques, capables de négocier les créances. Dans le monnayage moderne c'est-à-dire avec crédit, le prêt usuraire perd sa centralité au niveau des rapports de créances interindividuelles au profit d'un rapport socialisé de la créance réalisée par une tierce partie. Cette transformation typiquement moderne institue une nouvelle règle de monnayage qui absorbe la société dans sa totalité et oriente son action dans un avenir anticipé. Cette approche de l'évolution du monnayage est à l'opposé de Simmel qui considère l'évolution de l'argent faisant partie d'un principe d'évolution quasi linéaire :

C'est pourquoi on remarque ici que l'évolution de l'argent substance à l'argent crédit est moins radicale qu'il n'y paraît : en effet, l'argent crédit doit être interprété comme l'évolution, l'autonomisation, la séparation de ces moments de crédit qui sont déjà présents de façon décisive dans l'argent substance.<sup>72</sup>

Simmel considère en effet que l'argent métal contenait en lui même le facteur de confiance, la foi sociologique ou disons encore la croyance nécessaire à la circulation monétaire. L'avènement de la monnaie bancaire ou dans ses termes la monnaie fonction<sup>73</sup> ne se présente pas comme une brisure temporelle entre le passage de la tradition à la modernité, mais par l'augmentation des échanges monétaires et par le développement mondial du commerce qui obligerait la monnaie à acquérir des

---

<sup>72</sup> Simmel, Georg, *Philosophie de l'argent*, Presses Universitaires de France, Paris, p.198.

<sup>73</sup> Pour Simmel, la monnaie fonction se distingue de la monnaie métal en ce que sa valeur n'est plus liée à sa quantité de matières précieuses, mais à la fonction qu'elle acquiert de porteur de valeur.

propriétés abstraites et de support à la valeur. Pour lui, la dépersonnalisation croissante de l'argent est liée à l'intensification de ses fonctions autonomes par rapport à la valeur du métal.

Au contraire, notre interprétation basée sur des auteurs hétérodoxes tels Keynes, Pineault, Aglietta et Cartelier formulent que l'évolution des formes du monnayage subit des ruptures qui redéfinissent les principes des différents types de monnayage. Le passage du monnayage sans crédit au monnayage avec crédit implique une scission importante entre deux modes de régulation institutionnelle. Si nous désirons apporter un regard différent de celui de Simmel et comprendre la scission qui sépare le monnayage traditionnel au monnayage moderne, nous devons nous attarder à la mutation de l'obligation financière traditionnelle inspirée du droit romain à l'institutionnalisation de l'obligation financière articulée sur les rapports de propriété typiques de la modernité.

La négociabilité de la créance fut produite juridiquement en appliquant les principes du droit de propriété au rapport entre le créancier et sa créance. Ici s'effectue le passage entre la dette interindividuelle typique des rapports sociaux dans la Rome antique et les billets à ordre et les lettres de change utilisés par les commerçants internationaux afin de faciliter le commerce naval entre nations pendant le Moyen âge. L'insertion des lois marchandes<sup>74</sup> à l'intérieur du *Commun Law* anglais va être basée sur le droit romain et va permettre la création nationale d'un réseau de transfert de promesses de paiements. En obtenant le droit de propriété sur la créance, la créance se « chosifie » et le créancier peut s'aliéner de celle-ci sans égard aux intérêts et à la volonté du débiteur. En conséquence, en rendant légitime le transfert d'une créance lors de la formulation des *Law Merchant* en Angleterre et par le fait même en rendant normale la circulation des créances comme moyen de paiement, un nouveau type de monnayage se cristallise. La relation financière moderne détache le lien direct et immuable du rapport interindividuel à la dette et fonde un nouveau type de monnayage sur la reconnaissance de la richesse tangible anticipée.

---

<sup>74</sup> Les marchands avaient établis un droit qui régulaient le commerce entre les nations et non pas à l'intérieur même de la souveraineté princière car le *commun law* anglais interdisait au individus de prêter ce qu'ils n'ont pas. Il est donc impossible de faire respecter une entente de paiement au niveau national puisque la loi ne reconnaît pas cette promesse.

Ce n'est pas seulement ce que j'ai, un trésor, qui me permet d'exercer une activité marchande, mais c'est aussi ce que j'aurai, défini selon les ententes de règlements entre les parties, entente s'avérant échangeable sur un marché des créances hors de l'échange immédiat entre les marchandises. L'accès au monnayage ou encore l'accès à l'activité marchande peuvent du coup être multipliés par l'accroissement de la circulation des moyens de paiements dans l'économie. Les lois marchandes instituèrent donc la capacité de négocier les dettes rendant du même coup légitime leur circulation dans l'économie. Le rapport immédiat et violent entre débiteur et créateur qui exprime l'obligation (dans la Rome antique, on punissait physiquement les débiteurs fautifs) est dépassé au profit d'une socialisation des dettes individuelles. Ultimement, c'est la société qui est garante de la validité de la circulation marchande ce qui initie un nouveau type de monnayage : celui du monnayage avec crédit.

### 2.3.3 Le monnayage moderne

La négociabilité, qui est le point central du monnayage moderne repose sur un processus de dépersonnalisation de la relation financière institutionnalisée par l'appareil juridique qui permet l'échange des créances. Ou encore, le passage du système de monnayage prémoderne au monnayage bancaire souligne le dépassement d'un mode de production sociale de moyens de paiement qui excluait l'utilisation de crédit comme support légitime à l'activité marchande. Désormais, un tiers porteur d'une promesse à payer anticipe le résultat de la liquidation de la dette entre un créateur et un débiteur par la liquidité monétaire du titre en question. La négociabilité de la créance se rapporte alors à de la monnaie, un droit sur un paiement.

C'est vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que l'Angleterre, la première, accomplit la création de la Banque d'Angleterre qui a pour objectif de coordonner l'émission de la monnaie souveraine au crédit bancaire et qui permet la négociabilité des créances. C'est ce que l'historien Peter G. Dickson décrit dans son livre *The financial revolution in England*. Le financement de la dette nationale par la Banque d'Angleterre symbolise ce changement. Préalablement effectué par la Couronne britannique, le Parlement acquiert au XVII<sup>e</sup>

siècle la gestion de la dette dite nationale. Typiquement moderne par sa forme d'appartenance politique, la dette « nationale » forme un type de créance différente, car ce n'est plus un individu en particulier qui en est lié, mais la totalité de la communauté politique. Selon Pineault, cette révolution financière qui institutionnalise le système monétaire permet à cette créance de s'approprier instantanément les attributs de la négociabilité, car tous les membres qui prendraient possession de cette dette sont à la fois créanciers et débiteurs. La dette nationale est donc négociable par nature et c'est de cette nature qu'elle gagne sa liquidité. L'acte révolutionnaire sera de fonder une nouvelle monnaie souveraine de type fiduciaire sur cette créance par le biais de la Banque d'Angleterre.<sup>75</sup> Cette dernière devient l'institution financière qui gère l'émission d'une monnaie bancaire non commerciale, une monnaie nationale, en contrepartie de la dette. Lorsque l'État britannique acceptera cette nouvelle monnaie pour le paiement des impôts, des amendes et pour l'achat de titres de la dette publique, l'État fera de cette nouvelle monnaie une monnaie nationale souveraine vis-à-vis des autres monnaies.

Dans un tel système, il peut donc y avoir circulation de plusieurs monnaies au sein même de l'économie nationale. Chose qui peut paraître aujourd'hui inconcevable, la modernité bourgeoise était parsemée de monnaies bancaires différentes imprimées non pas uniquement par une banque centrale (sauf la monnaie nationale basée sur la dette nationale), mais à même les banques privées. Le monopole de l'émission monétaire par une banque centrale se réalisera au Canada en 1934 après de longues années de résistances des banques à charte canadiennes. Dans le cas du système de crédit avec monnaie, les banques font appel à la monnaie centrale dans le système de compensation. En tant que banque des banques, la banque centrale sert alors de stabilisateur du système financier et centralise les flux interbancaires des créances bancaires. Ainsi, une banque qui à la fermeture des marchés, s'avère en nécessité de monnaie pour soit reconstituer ses réserves ou encore pour balancer ses comptes vis-à-vis d'autres institutions financières fait appel à la monnaie de la banque centrale. En effet, la banque ne peut créer de la monnaie pour elle-même, elle ne peut payer ses dettes à même sa monnaie. Ce

---

<sup>75</sup> Pineault, Éric, *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.339.

comportement entraînerait la dépréciation inévitable de sa propre monnaie et la perte de la confiance des agents envers sa propre solvabilité. La banque doit passer par l'obtention d'une monnaie à valeur supérieure lorsqu'elle doit balancer ses activités quotidiennes. Dans un tel système, la monnaie souveraine est une monnaie détenue par la banque centrale sous forme de réserves appartenant à des banques de seconds rangs, les banques commerciales.<sup>76</sup> Le taux d'escompte de la banque centrale permet à celle-ci d'exercer des pressions sur la liquidité monétaire en circulation dans l'économie nationale. Le droit sur les dépôts à la banque centrale permet de servir de mécanisme de compensation interbancaire. Toutefois, répétons que ces réserves ne sont pas nécessairement reliées à une valeur en or. Le rapport ultime à une valeur métallique peut fonder la légitimité et la confiance de la valeur de la monnaie centrale tout comme la création d'une dette à caractère nationale qui s'arrime à la richesse sociale anticipée. Notons que la manipulation de dépôts d'or a été quelque chose de marginal au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, la négociabilité de la dette publique a agi comme principe régulateur pendant ces périodes et encore aujourd'hui.

Nous obtenons alors, avec l'apparition institutionnalisée de la négociabilité de la créance, deux marchés interdépendants et opposés. La circulation des biens d'un côté se présente comme étant la réalisation de la valeur par l'accomplissement d'une activité d'achat et de vente de biens et de l'autre la circulation des moyens de paiement afin de résoudre les valeurs nominales à payer. Le lien entre ces deux circulations sera réalisé par les banques qui organisent la compensation des comptes entre les entreprises. Les banques ne se définissent pas par son activité de gestionnaire de l'épargne en la transformant en projet d'investissement, mais elles se définissent dans leur capacité à produire une liquidité monétaire en rendant négociable les créances intercapitalistes.<sup>77</sup> S'il y a coexistence des deux formes de monnaie, monnaie bancaire et monnaie souveraine, c'est en particulier par la nécessité des règlements bancaires de faire appel à une monnaie de niveau supérieur pour finaliser les balances courantes déficitaires ou excédentaires. La possibilité des agents du système bancaire d'accéder à une monnaie de niveau supérieur

---

<sup>76</sup> Ibid., p.335.

<sup>77</sup> Ibid., p.309.

permet de balancer les comptes bancaires et d'éviter la désintégration du système bancaire par une suite consécutive de faillites individuelles puis bancaires qui menaceraient l'ensemble du réseau d'obligations financières.

#### 2.3.4 Conséquences de la négociabilité des créances

La négociabilité entraîne la création d'un système de règlement des paiements et d'une circulation financière. Celle-ci propulse l'accumulation de l'épargne. C'est en effet dans le type de monnayage avec crédit que peut apparaître la relation institutionnalisée et formelle de l'épargne des salariés. L'épargne se différencie de la thésaurisation par une pratique sociale prenant la forme d'une transformation systématique d'un stock de monnaie excédentaire en dépôt bancaire.<sup>78</sup> Cette transformation n'est pas une opération dite physique au sens où, comme dans certaines transactions bancaires au 17<sup>ième</sup> siècle, le client est en mesure d'exiger les pièces qui sont réellement déposées. Ce type de dépôt représente la forme primitive des activités bancaires et s'arrime parfaitement avec le système de monnayage sans crédit. Inversement, la figure sociojuridique de l'épargne n'existe que dans le rapport banque et déposant et engage les parties à s'échanger non pas les pièces originales de la transaction, mais leur somme exprimée en unités de compte. C'est par l'application du principe de l'obligation financière dans l'interprétation du rapport entre déposant et banque que la figure moderne de l'épargnant se constitue.<sup>79</sup> En conséquence, le lien orthodoxe qui établit l'épargne en la plaçant comme médiation première à l'investissement semble erroné puisque l'épargne est plutôt le résultat de la création institutionnelle du nouveau type de monnayage. En effet, l'épargne suit et dépend de la production sociale de la liquidité monétaire, en l'occurrence de la monnaie bancaire par le monnayage de la richesse marchande.<sup>80</sup> Toutefois, l'investissement financier c'est-à-dire l'achat de titres financiers dépend de l'épargne préalable, car les banques ne monnaient pas ce type de richesse. L'investissement en capital fixe ne repose

---

<sup>78</sup> Ibid., p.302.

<sup>79</sup> Ibid, p.303.

<sup>80</sup> Ibid., p. 312.

pas sur le monnayage bancaire, mais sur la reconversion du profit industriel en capital productif. La liquidité monétaire a donc comme origine le crédit bancaire à court terme finançant la production industrielle et non pas l'investissement en capital fixe.

Ce sont les capitalistes, surtout au commencement de la modernité, qui utilisent leurs profits à la modernisation et à la transformation de leurs capitaux fixes. L'activité de monnayage avec crédit à court terme des banques figeait les profits des entrepreneurs dans le développement des forces productives. Ce n'est qu'avec le temps que la production de la monnaie bancaire cesse d'être uniquement impliquée dans la circulation marchande. En fait, l'acceptation des dépôts bancaires permettra aux banques d'acquérir une base de financement. En acceptant ces dépôts, les banques peuvent mobiliser de nouvelles ressources à long terme pour les entreprises et ainsi financer le capital nécessaire à l'investissement productif. Il est à noter que l'histoire de l'activité bancaire canadienne adhère parfaitement à ce type d'interprétation qui fait précéder la création monétaire à l'acceptation de dépôt. Au Canada, le gouvernement par le biais d'un réseau de succursales nationales d'acceptation de dépôts sera le précurseur de l'investissement dans les chemins de fer. La grande majorité des banques canadiennes de l'époque se concentrent dans les transactions marchandes et refusent d'entrer dans le marché de l'épargne. Le gouvernement canadien du début du XX<sup>e</sup> siècle se servira de cette partie non exploitée du marché financier pour réaliser certains projets nationaux.

Pour Wray, la causalité historique renvoie ainsi à la structure logique des interrelations que la négociabilité rend possible : issuing notes « L » ensuite accepting deposits « S » ensuite enable firms to finance « If ». Telle est la structure des régulations financières qui se mettent en place dans le cadre du capitalisme de la modernité bourgeoise, un capitalisme à accumulation extensive.<sup>81</sup>

Dans une économie où la négociabilité de la créance est centralisée par l'activité bancaire, nous nous éloignons du monnayage traditionnel où la monnaie se présente comme un vecteur d'extraction de la richesse sociale. Cependant, le capitaliste en tant que sujet économique qui participe de façon directe à une activité marchande est en

---

<sup>81</sup> Ibid, p.314.

mesure de créer une pratique de monnayage basée sur une richesse anticipée entre lui et la banque, car seule l'activité capitaliste est en voie de générer des paiements. Quant à lui, le salarié est exclu du principe du monnayage de la richesse tangible anticipée, ou exprimée autrement du crédit bancaire, car le rapport de consommation ne génère pas de paiements en retour de sa dépense. Autrement dit, les dépôts du capitaliste résultent d'un rapport de monnayage alors que ceux des salariés sont le fruit d'un transfert de la part des capitalistes. Lorsque les salariés seront finalement payés par chèque, tous les sujets économiques seront encastrés dans le système de paiement effectué par les banques. L'irréversibilité de la monnaie qui se manifeste dans le circuit production monétaire et destruction de la monnaie lors du remboursement du prêt dans le système de paiement bancaire pourra être échappée par l'accumulation de profit par l'entrepreneur ou l'épargne du travailleur. Cette partie non détruite de la monnaie bancaire retrouve donc sa réversibilité non pas dans la liquidité monétaire, mais dans la liquidité financière. Avant de passer à l'étude des propriétés de ce dernier type de monnayage, le monnayage du capital, nous détaillerons en bref les propriétés institutionnelles des banques qui permettent le dépassement du monnayage avec crédit.

## 2.4 Les propriétés institutionnelles de la monnaie bancaire

Ce qu'il y a de particulier avec la banque versus toutes les autres entreprises capitalistes c'est sa capacité institutionnalisée de créer une dette sur elle-même. Ce privilège, celui de monopoliser la production de la liquidité monétaire, lui donne un rôle unique dans les économies capitalistes.

La création de la monnaie bancaire est un acte économique tout à fait original. Contrairement au crédit de circulation, ce n'est pas une créance privée entre deux échangistes qui s'entendent pour ne pas faire coïncider la livraison d'une marchandise et son règlement. Contrairement à l'intermédiation financière, la création de monnaie bancaire n'est pas l'affectation d'un capital monétaire préalablement rassemblé à partir de dépôts d'épargne. Cette création est ex nihilo

parce qu'elle ne présuppose pas l'existence d'une base monétaire disponible.<sup>82</sup>

C'est politiquement que les banques, dans la modernité, obtiendront ce privilège institutionnel. La reconnaissance juridique du caractère libératoire de la monnaie bancaire s'est effectuée dans le cadre de l'institutionnalisation de la négociabilité de la créance où les banques se sont fait allouer le droit légitime et reconnu de monopoliser la production monétaire. La monnaie bancaire ne devient pas négociable en entrant en circulation, ou en étant évaluée par un tiers, elle est négociable par définition dès sa création.<sup>83</sup> Elle exerce donc une capacité libératoire similaire à la monnaie souveraine et le monopole qu'elle détient sur la production monétaire la définit comme une institution économique très différente des autres sujets économiques.

En l'absence de banques et donc de monnaie bancaire et de liquidité monétaire, nous pourrions concevoir une circulation purement intercapitaliste des créances négociables. Dans ce cas, et selon des exemples historiques à Londres, Paris et Amsterdam, les relations entre agents donnent lieu à l'émergence d'un marché des créances où les agents se compensent réciproquement. Un intermédiaire spécialisé tels les « bills brokers » peuvent aussi émerger pour faciliter l'évaluation des créances et agir en tant que teneur de marchés. Cependant, au XIX<sup>e</sup> siècle, les banques ont rapidement absorbé la majorité de ces intermédiaires et imposé la monnaie bancaire pour remplacer les créances intercapitalistes particulières. L'essence de la liquidité monétaire, peut alors se développer avec la production de la monnaie et de l'institution bancaire, car la banque a la capacité de créer une créance qui est par définition négociable, cette créance n'a pas à devenir négociable, elle circule immédiatement comme moyen de paiement, sans passer par le détour d'une socialisation.<sup>84</sup> De la sorte, les banques ont pu capter les flux monétaires intercapitalistes et les encadrer dans le système interbancaire.<sup>85</sup> Le privilège du monnayage récupère l'activité financière des autres acteurs économiques et les fait

---

<sup>82</sup> Aglietta, M., *Régulations et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 358.

<sup>83</sup> Pineault, Éric, *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.325.

<sup>84</sup> Ibid., 315.

<sup>85</sup> Ibid, p.317.

dépendre du système de paiements que les banques monopolisent graduellement. Le capitaliste tout comme les salariés (du moment où le paiement de leur salaire se fera par les chèques) sont alors insérés dans leur rapport au système de paiement. Les banques, dans ce système, effectuent la balance des paiements et assurent qu'au niveau de la totalité de la société les comptes sont balancés.

Prenons un exemple de la comptabilité bancaire afin de mieux visualiser l'évolution historique du rôle des banques dans l'économie. À l'origine, comme nous l'avons étudié précédemment, les banques géraient l'argent directement déposé dans les comptes bancaires. Ces encaisses se trouvaient dans des caisses métalliques dans les coffres de la banque et ces pièces étaient à la disposition exclusive du détenteur. Au bilan de la banque nous retrouvons donc dans l'actif, à gauche, les encaisses que constituent les dépôts des clients et au passif, à droite, le dépôt qui est en fait une dette de la banque envers son client.

## Bilan de la banque

|   |   |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Encaisses 100</b><br/>(Espèces immédiatement disponibles)</p> | <p style="text-align: center;"><b>Dépôts 100</b><br/>(Comptes créditeurs à vue)</p> |
|---|---|

Source : Brana, S. et Cazals M., La monnaie, éditions Dunod, Paris, 1997, p.64.

La négociabilité de la créance advenue possible avec l'intégration des Law Merchant dans la jurisprudence anglaise au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle permit aux banques de prêter une partie de l'encaisse de leurs clients. En fait, en temps normal, la banque peut prêter au moins 90% de ses dépôts sans grand risque. Seulement 10% de ses engagements en

liquides lui sont nécessaires pour assurer les demandes quotidiennes des déposants. Conséquemment, au bilan, nous remarquons la transition suivante.

## Bilan de la banque

Encaisses 10  
(Immédiatement disponibles)

Créances 90  
(Remboursement à terme)

Dépôts à vue 100

Source : Brana, S.et Cazals M., La monnaie, éditions Dunod, Paris, 1997, p.65.

L'encaisse de la banque est réduite à 10 au lieu de 90 et les créances augmentent de ce même montant. Les déposants pensent donc individuellement avoir toute leur monnaie disponible mais en vérité la banque en a déjà prêté la majorité. Si l'ensemble des déposants désirait retrouver leur monnaie en même temps, la banque ferait inévitablement faillite. La liquidité pour l'ensemble de la société n'est plus quelque chose de possible dans le monnayage avec crédit. Cette action de la banque précise le sens de la création monétaire. La création monétaire se présente comme la production de dépôts courants dans le cadre d'une relation financière entre l'entreprise capitaliste et l'entreprise bancaire sur la base d'une règle de monnayage de la richesse tangible anticipée ou encore dans de la richesse intangible.<sup>86</sup> La création de dépôts rend donc possible, dans l'économie capitaliste l'investissement et la circulation de liquidité monétaire. De cette façon, nous affirmons le caractère endogène de la monnaie et l'absence de limite à la

---

<sup>86</sup> Ibid., p.328.

production monétaire. En effet, puisque la création monétaire (basée sur la solvabilité des sujets économiques emprunteurs) dans une économie d'endettement entraîne la création de dépôts, rien ne pourrait limiter la production monétaire. Les réserves nécessaires à répondre aux demandes quotidiennes de liquidité sont obtenues par les dépôts successifs des entreprises et des épargnants. La destruction des réserves survient lors de l'utilisation des dépôts au remboursement du prêt, mais rien n'empêcherait à la banque d'émettre d'autres prêts afin de se créer de nouvelles réserves. C'est au niveau de la totalité du système interbancaire que les banques seront contraintes dans les mécanismes de création monétaire. En fait, le système de compensation va forcer les banques qui ont un solde négatif lors de la fermeture du marché à devenir des créanciers soit envers d'autres banques, soit envers la banque centrale qui agit en tant que prêteur de dernier ressort. Toutefois, le recours à une tierce partie pour financer la création de réserve entraîne des coûts supplémentaires que les banques désirent éviter. C'est au niveau de la coordination de l'activité bancaire au niveau de la totalité du système bancaire que la banque trouve une limite à la création monétaire.

It is evident that there is no limit to the amount of bank-money which the banks can safely create provided that they move forward in step. Every movement forward by an individual bank weakens it, but every such movement by one of its neighbour banks strengthens it; so that if all move together, no one is weakened. Thus the behaviour of each bank, though it cannot afford to move more than a step in advance of the others, will be governed by the average behaviour of the banks as a whole (...).<sup>87</sup>

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les mécanismes bancaires vont encore évoluer pour passer au monnayage du capital. Aujourd'hui, les banques ne prêtent plus des sommes préalablement déposées. Lorsqu'un client demande un crédit à la banque, son compte est crédité du montant emprunté (dans le dépôt à vue) en échange d'une promesse de remboursement aux échéances prévues par le prêt. La banque a donc dans son actif la créance contractée avec son client. Dans ce sens, l'octroi d'un crédit par la banque entraîne la création de dépôts dans le temps. C'est maintenant à ce type de monnayage que nous allons concentrer notre exposé.

# Banque                      Entreprise

|                |                    |                    |                 |
|----------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Créance<br>100 | Dépôt à<br>vue 100 | Dépôt à vue<br>100 | Créances<br>100 |
|----------------|--------------------|--------------------|-----------------|

Source : Brana, S. et Cazals M., La monnaie, éditions Dunod, Paris, 1997, p.65.

## 2.5 Le monnayage de la richesse intangible

L'instauration de la Banque d'Angleterre en 1694, l'adoption légale au XVII<sup>e</sup> de la négociabilité de la créance et la constitution de la dette nationale forment ce que Dicksons nomme la révolution financière. De cette révolution apparaît la liquidité monétaire qui octroie au détenteur d'un titre un droit sur un paiement, une somme définie de monnaie anticipée. Or, le monnayage de la richesse intangible fait référence à une forme particulière de créance. Ce n'est plus un droit sur un paiement obtenu par une lettre de change ou un billet à ordre qui définit précisément la date et le montant final à recevoir. Le concept d'intangibilité renvoie à un droit sur un capital en valorisation.

L'intangibilité définit une forme particulière de créance se présentant comme un droit sur un « capital » en valorisation plutôt que sur une somme définie de monnaie, c'est-à-dire un paiement.<sup>88</sup>

---

<sup>87</sup> Ibid., p.329.

<sup>88</sup> Ibid., p.342.

Cette innovation financière repose sur la création d'une nouvelle entité comme sujet économique. En effet, la Banque d'Angleterre en tant que gestionnaire de la dette publique était un acteur tout à fait nouveau du paysage économique britannique. Mais, au-delà de son rôle, son existence sociale, la médiation juridique par laquelle elle existait socialement se présentait comme quelque chose de novateur et porteur de bouleversement. La Banque d'Angleterre a été créée comme une corporation publique, chose qui n'existait pas auparavant. Elle est une compagnie par action, une personne morale, qui s'est constituée par une émission d'actions. À l'origine, la Banque d'Angleterre prêtait à long terme à l'État britannique, en échange de titres de créances publiques (obligations), une partie de son capital afin de financer la guerre contre les Pays-Bas. Ces obligations pouvaient être revendues au public en général ou encore, la Banque d'Angleterre pouvait acheter sur un marché secondaire les titres de créances publiques qui appartenaient à des individus. Le rendement de ces titres était fixé lors de l'émission limitant dès leur création la capacité de les négocier. Or, lorsque le mandat du gouvernement britannique accordé à cette banque incluait aussi le monnayage de la dette nationale qui servait de régulateur de l'activité bancaire nationale et qui ultimement pouvait servir comme réserve finale dans le système bancaire avec à ses côtés l'or et l'argent, la Banque d'Angleterre, comme gestionnaire de la dette nationale, exerçait une activité novatrice au sein de l'économie anglaise, mais aussi, comme corporation, elle avait un rapport singulier avec ses détenteurs d'action.

Ces détenteurs d'actions de la Banque d'Angleterre n'avaient plus un droit défini sur un paiement similaire à la lettre de change ou une créance de guerre de l'État. Ils détenaient des droits de propriété d'une richesse intangible comprise comme un flux futur de revenus anticipés.<sup>89</sup> Les ayants droit de la banque obtenaient après chaque période comptable une partie des profits réalisés par la corporation. Ces dividendes constituaient une partie de la valeur de l'action de la Banque d'Angleterre. L'autre relevait de la négociabilité de l'action sur un marché où son prix se déterminait<sup>90</sup> par l'évaluation

---

<sup>89</sup> Ibid, p.344.

<sup>90</sup> Une autre caractéristique du droit de propriété intangible est d'être indéterminé puisque sa valeur nominale se détermine selon l'évaluation subjective faite par la communauté financière sur le marché des capitaux.

subjective des agents économiques à propos des flux de revenus anticipés. Empruntant les mêmes espaces de circulation que les obligations d'État, le titre représentant un droit sur un capital en voie de valorisation fut assimilé sociojuridiquement à une créance négociable.<sup>91</sup> Ainsi, les titres de la Banque d'Angleterre, en tant que titre négociable d'un capital en voie de valorisation, ont inauguré une nouvelle médiation institutionnelle : le monnayage de la richesse intangible.

### 2.5.1 Propriétés du monnayage de la richesse intangible

L'intangibilité est une caractéristique spécifique de la relation financière capitaliste. L'institutionnalisation de la propriété intangible amenée initialement par le biais de la Banque d'Angleterre inaugure un système de droit sur une richesse à venir. C'est l'appropriation privée d'une richesse que Pineault qualifie de virtuelle. L'espace de circulation de ces nouveaux titres se réalisera pleinement à l'intérieur de marchés financiers organisés, les bourses, qui rendent ces titres négociables ce qui leur permet d'acquérir l'attribut de la liquidité. Comme la liquidité monétaire n'était pas possible pour l'ensemble de la collectivité dans le monnayage avec crédit, la liquidité financière est une illusion pour l'ensemble des intervenants du marché des capitaux. C'est la circulation financière qui rend possible la liquidité de la propriété intangible comme la négociabilité de la créance rendait possible la liquidité monétaire des créances dans le système bancaire.

Il est important de souligner que les conditions de possibilités du monnayage intangible seront tardives dans le développement du capitalisme anglo-saxon en raison de certaines caractéristiques de son économie. Premièrement, la création de sociétés par actions, donc de former du capital intangible, a été jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une activité régulée strictement par le gouvernement britannique. À titre d'exemple, dans le cas de l'Angleterre, la constitution d'une corporation dotée d'une personnalité civile et juridique

---

<sup>91</sup> Pineault, Éric, *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.344.

s'effectuait systématiquement par l'entremise d'une loi particulière votée au Parlement.<sup>92</sup> D'ailleurs, dans son livre le plus célèbre, Adam Smith critiquera vertement la formation des sociétés par actions. Certaines expériences désastreuses au XVIII<sup>e</sup> siècle, en fait des crises boursières et l'effondrement de bulles spéculatives, avaient encouragé les gouvernements à enrayer la création de la corporation. Il était alors difficile de former légalement une société par actions et même une fois constituée, la corporation était strictement encadrée, car leur puissance était perçue comme un privilège. Deuxièmement, la centralisation de la circulation financière dans des bourses relativement profondes pour permettre la liquidité financière ne se réalise qu'à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant cette période, l'échange de capitaux est une activité marginale du capitalisme. Ce qui est principalement échangé avant l'ère des chemins de fer ce sont surtout des titres d'État. C'est la demande croissante de capitaux lors de l'industrialisation qui va rapidement faire exploser le nombre de titres industriels en bourse et donc la nécessité de les organiser.

Le monnayage de la richesse intangible et l'émergence de la finance capitaliste sont étroitement liés à la forme de propriété instituée politiquement.

The legal form that business takes determines the debts that can be used to finance ownership of capital assets. The modern corporation is essentially a financial organization. The alternative to using corporations as the legal form of private business is sole proprietorships and partnerships. In these alternatives the debts of the organization are the debts of the individual owner or partners and the life of the organization is limited to the life of the partners. As a result of their limited lives and constrained debt carrying powers, proprietorships are our vehicles for owning and operating long-lived and special purpose capital assets. There is a symbiotic relation between the corporate form of organization business and the emergence of an industrial and commercial structure in which debts is used to finance the construction of and determine the control over complex, special and long lived capital assets.<sup>93</sup>

---

<sup>92</sup> Pineault, Éric, *Pour une théorie de l'institution monétaire : actualité du Treatise on Money*, Actualité économique, Que reste-t-il de Keynes, Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003, p.262.

<sup>93</sup> Minsky, H., *Inflation, Recession and Economic Policy*, op. cit., p.19.

Sans le développement institutionnel de la corporation, le monnayage intangible aurait été impossible. La confiance de la communauté financière envers la liquidité des titres financiers stimulera la croissance de l'investissement financier par la liquidité monétaire. Les investisseurs, détenant une source abondante de capitaux par l'émission de titres en bourse, marginalisèrent les besoins d'épargne. Celle-ci apparaîtra désormais comme une forme résiduelle du régime d'accumulation indépendante de la sphère de la formation du capital financier. Comme l'explique Pineault dans l'article Société, le branchement de la liquidité monétaire sur la liquidité financière a impliqué une transformation importante du système bancaire qui a pris la forme de l'émergence de la banque d'investissement aux côtés de la banque commerciale, une transformation qui fut considérée comme caractéristique de l'avènement du capitalisme financier.

Le dépassement de cette règle de monnayage commercial par une nouvelle règle proprement capitaliste fait partie des développements institutionnels nécessaires à l'épanouissement de la liquidité financière.<sup>94</sup>

Conséquemment, du développement de la sphère financière par l'intermédiaire de l'action institutionnelle des banques, se formera une nouvelle règle de monnayage : celle du capital intangible. Minsky, suivant les principes théoriques de Keynes, tentera de construire une théorie institutionnelle d'une économie confrontée à la corporation et à la finance. Ces deux auteurs représentatifs de la théorie institutionnelle se concentrent sur une particularité incessamment changeante du capitalisme qui s'avère être la forme de la propriété du capitalisme. Les changements institutionnels qui préoccupèrent Keynes lors de la rédaction de son *Treatise* sont liés au remplacement de l'entreprise entrepreneuriale par la corporation. Cette transformation balaie la propriété bourgeoise en tant que détention directe des moyens de production en la remplaçant graduellement par une communauté financière détentrice de droits et de titres sur la corporation où ces titres sont centralisées par la bourse.

---

<sup>94</sup> Pineault, É., *Prolégomènes à une théorie critique du capital financier: liquidité du capital et développement de l'institution financière de la modernité*, Sociétés no23, p.264.

En fait, le capital financier s'introduit entre le capitaliste et le capital. L'émergence de la liquidité financière fait apparaître un nouveau sujet économique : le financier et puisque la détention d'un titre confère un droit de propriété sur la corporation, le financier acquiert autant un instrument d'accumulation financière qu'un instrument de contrôle sur les finalités de l'entreprise. Ce dernier devient en quelque sorte un rentier détenteur d'un flux de revenu de l'entreprise. À cette nouvelle structure se formeront trois figures qui se définissent selon le rapport qu'elles entretiennent avec la corporation. Keynes définit ces trois sujets comme l'investisseur financier, l'homme d'affaires et le salarié. Ces derniers se rapportant différemment à cette structure d'accumulation capitaliste, car elle est porteuse des relations financières.

Minsky utilise la formule  $q-c+1$  pour exprimer de manière synthétique l'unité financière de l'entité corporative.<sup>95</sup> Le  $q$  et  $c$  représentent le flux de revenus et le flux de paiements de créance et appellent à la possibilité d'émettre de nouvelles créances et de céder des actifs pour générer de nouveaux flux de revenus. « $l$ » renvoie à la liquidité du capital intangible de la corporation et à sa capacité de générer des flux de revenus. Ces derniers se réalisent par la vente ou la production d'instruments financiers. De la sorte, la formule synthétique  $q-c+1$  nous montre que la corporation est loin d'être un simple voile derrière lequel on pourrait trouver une collection d'«actifs tangibles réels» ( $q$ ), des obligations de paiement ou des propriétaires d'actions (1).<sup>96</sup> La corporation est un sujet économique qui se définit par l'unité des interrelations entre ces types de flux monétaires. Les banques ont un rôle essentiel dans le maintien à long terme des relations financières avec ces entités corporatives et selon certaines périodes, dans le maintien de la liquidité financière des titres émis par les corporations.

---

<sup>95</sup> Hyman Minsky, *John Maynard Keynes*. New York, Columbia University Press, 1975, p. 88-89.

<sup>96</sup> Pineault, Éric, *Capital financier et financiarisation du capitalisme : une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la régulation économique*, Thèse, 2002, p.410.

## 2.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons premièrement étudié l'institution monétaire. En abordant l'origine de la monnaie, nous avons réalisé que l'État, dans sa capacité d'imposer les moyens de paiement légitime à l'effacement des dettes exprimées en unités de compte, était l'autorité politique indispensable à la circulation monétaire. De surcroît, sans les institutions juridiques soutenues par l'État tels le contrat, la propriété et l'obligation juridique, la monnaie et le système des prix ne pourraient fonctionner comme système d'échange de marchandises entre individus. Cette définition insérait l'État et la banque (l'institution monétaire) comme médiations sociales qui président les rapports sociaux et qui mettent en jeu des quantités de droits sur la richesse sociale. La monnaie faisant apparaître une relation sociale hiérarchique traduite par les figures de débiteurs et de crédateurs.

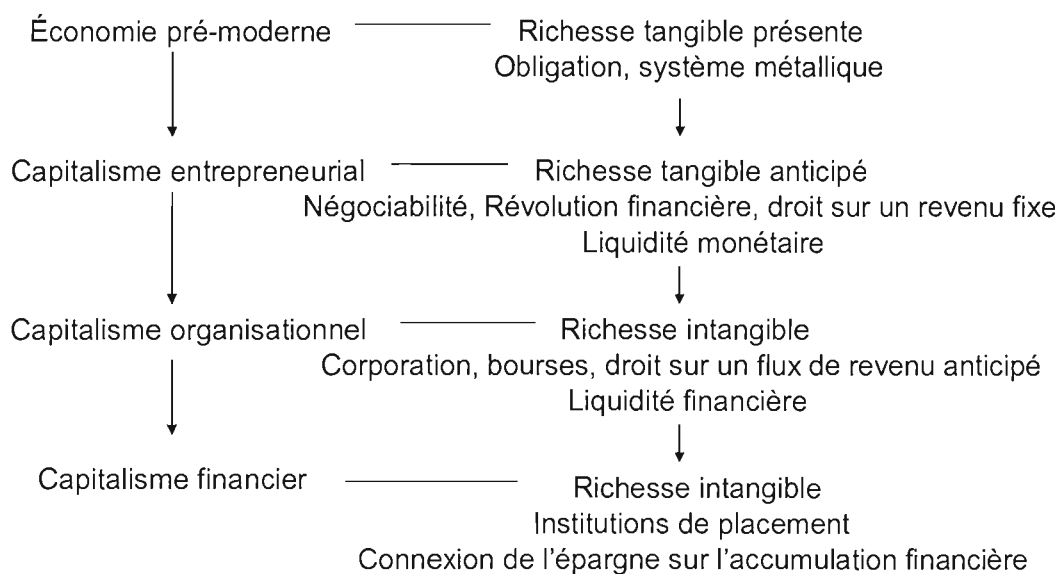
Nous avons aussi étudié trois différents types de monnayage. Dans un premier temps, le monnayage des économies traditionnelles prémodernes se définissait par l'absence d'institution de prêt. L'autorité politique utilisait son trésor pour puiser dans la richesse sociale et utiliser ces ressources de façon exclusive. La richesse accumulée par le passé déterminait alors le rapport au présent en permettant la consommation des ressources. De son côté, le rapport bilatéral des prêts interindividuels empêchait l'élargissement de la circulation monétaire engendrant un rapport d'obligation direct entre le créateur et le débiteur. Par la suite, nous avons analysé le monnayage de la richesse tangible anticipée. La révolution financière anglaise qui se résume grossièrement par la naissance de la Banque d'Angleterre, par la création d'une dette nationale et par la légalisation de la négociabilité des créances allait institutionnaliser le monnayage avec crédit. Les individus pourront désormais s'échanger légalement des promesses de paiement acceptées par les banques. Cette nouvelle forme de monnayage accentuait l'échange de moyens de paiement en absorbant la circulation monétaire du présent en mouvement. Finalement, le monnayage de la richesse intangible qualifie un système de crédit qui donne un droit non pas sur un revenu fixe et prévisible, mais un droit sur un flux de

revenu anticipé : le capital en valorisation. La liquidité financière obtenue par la centralisation des échanges de titres dans les bourses et la légalisation des sociétés par actions ont engendré un monnayage de la richesse en devenir, une appropriation particularisée de l'enrichissement social.

Pour reprendre la typologie des formes du capitalisme que nous avons développé au premier chapitre, le capitalisme entrepreneurial a impliqué l'émergence du monnayage de la richesse tangible anticipée. C'est-à-dire que la circulation financière intercapitaliste devait avoir une reconnaissance légale afin de valider l'activité marchande et de permettre la croissance de la circulation des marchandises. Le capitalisme organisationnel s'est formulé autour de la construction juridique de la corporation. En permettant l'émission de titres financiers, les entreprises pouvaient se regrouper en corporation et valider financièrement la valeur des titres en accentuant leur emprise sur la production nationale des ressources. Finalement, le capitalisme financier se présente comme étant l'instrumentalisation de l'épargne comme source de capital financier. Par des modifications législatives et par la concentration de l'épargne dans des institutions de placements financiers, l'organisation de l'accumulation capitaliste est redirigée vers une classe d'actionnaires. Nous voyons plus bas schématiquement l'évolution de ces types de monnayage et leurs principales caractéristiques.

Figure 3: Évolution des différents types de monnayage

## Types d'économies vs Règles de monnayage



## CHAPITRE III

### 3 LA BANQUE COMME INSTITUTION DANS LE CAPITALISME

Après avoir été en mesure de faire un lien entre les transformations du capitalisme et les différentes formes de monnayage, nous allons poursuivre notre étude sur une institution qui n'a cessé de se transformer depuis l'avènement de la modernité : la banque. Institution centrale de l'économie, elle alimente les échanges et les investissements, elle centralise l'épargne, elle crée la monnaie et octroi des prêts, bref elle est impliquée à tous les niveaux de l'économie. Son rôle primordial a par ailleurs toujours entraîné les législateurs à bien encadrer ses activités afin d'éviter les débâcles financières.

Après la Glorieuse Révolution, l'institutionnalisation de la Banque d'Angleterre en 1694 réaffirme la nécessité de cet encadrement politique. Toutefois, en plus de réitérer ce besoin, l'avènement de la Banque d'Angleterre symbolise l'émergence d'une nouvelle structure institutionnelle de la société civile. Dans ce chapitre, nous étudierons comment la construction politique de la Banque d'Angleterre permet de contourner ces contradictions. Pour ce faire, nous développerons, dans la première partie, le principe fondateur de la pensée de Michel Freitag, puis, nous tenterons d'intégrer la logique politique du développement formel de l'institutionnalisation avec l'émergence de la Banque d'Angleterre.

### 3.1 Le principe d'institutionnalisation chez Freitag

Weber avait, dans *Économie et société*, étudié, entre autres, les types de domination sociale qui contraignaient les sujets sociaux. Il cherchait dans chacun des types de domination leurs sources de légitimation. Freitag, tout en se référant à l'héritage wébérien, construit une théorie de la structure et des transformations sociales autour de l'organisation du pouvoir dans la société. En intégrant les concepts de Weber comme, l'institution<sup>97</sup>, la domination légale à direction administrative ou encore celui de la domination traditionnelle, sa thèse permet d'expliquer les transformations permanentes de la société moderne dans une logique à la fois originale et constructive. Le concept d'institutionnalisation de la capacité d'institutionnaliser de Freitag éclaire le passage entre tradition et modernité et explique, par la constitutionnalisation du pouvoir, la formation constante d'institutions dans la société moderne.

Au niveau de l'autorité traditionnelle, le rapport de domination reposait sur la transcendance de la royauté. En tant que représentante directe d'une transcendance extérieure (Dieu), la royauté détenait de façon légitime une autorité sur leurs sujets et pouvait l'exercer sans contrainte. Comme l'affirme Weber, l'arbitraire traditionnel reposait principalement sur l'absence de limite, de principe, à l'obéissance conforme au devoir de respect.<sup>98</sup> Puisque le roi était immunisé des règles appliquées, il pouvait habituellement se permettre une domination sans borne. Tout au plus, ce dernier devait se soumettre à la tradition. Et ce n'est que l'ignorance ou le mépris de la tradition qui poussait ses sujets à résister à son autorité.

Ainsi, dans le cas de la domination traditionnelle, les sujets ne se rebellaient pas contre la forme du pouvoir exercé sur eux, mais sur le détenteur direct du pouvoir. Le caractère arbitraire du pouvoir n'était pas remis en cause, mais son détenteur absolu l'était. Selon

---

<sup>97</sup> Nous appelons institution un groupement dont les règlements statutaires sont octroyés avec un succès (relatif), à l'intérieur d'une zone d'action délimitable à tous ceux qui agissent d'une façon indéfinissable selon des critères déterminés (Weber, *Économie et société*, p.94).

<sup>98</sup> Weber, Max, *Économie et société*, Presses pocket, Collection Agora, Paris p.302.

Weber<sup>99</sup>, dans le type pur de la domination traditionnelle il est impossible de « créer » intentionnellement, par la loi, un droit ou des principes administratifs nouveaux, car la légitimité du caractère sacré de la disposition du pouvoir empêchait une réflexion de la société sur ses propres modalités de domination et donc sur les capacités d'intervenir sur elle-même. Les contradictions sociales qui émanaient des pratiques de bases ne débouchaient pas sur une transformation de ses structures sociales ou de la superstructure de la domination, mais sur la légitimation continuelle du caractère éternelle de la tradition. En d'autres mots, puisque les sujets n'obéissaient pas à des règlements mais à une personne, les contradictions au niveau des pratiques sociales ne changeaient pas la structure de la société. La modernité contraste définitivement sur cette forme d'organisation du pouvoir en limitant l'étendu du pouvoir de l'autorité politique et en intégrant les contradictions sociales à l'intérieur même de la logique de la domination politique.

En effet, le pouvoir politique moderne renvoie à une société qui définit objectivement et rationnellement les règles d'exercice du pouvoir. La constitution, comme élément formel qui identifie le passage entre tradition et modernité, définit désormais et pour l'avenir les règles générales auxquelles l'exercice de la domination est subordonné.<sup>100</sup> La constitution rend alors les formes du pouvoir légitimes et prévisibles puisqu'elles sont insérées dans un processus politique lui-même définit selon des règles de niveau supérieur. C'est pourquoi l'arbitraire de l'autorité royale est remplacé par l'instauration de codes procéduraux, car ils soumettent les dominants à des règles institutionnalisées. Par conséquent, le détenteur légal type du pouvoir, le « supérieur », lorsqu'il statue, et partant lorsqu'il ordonne, obéit pour sa part à l'ordre impersonnel par lequel il oriente ses dispositions.<sup>101</sup> Selon Freitag, lorsque le pouvoir est lui-même soumis dans sa constitution et son exercice (par exemple la division entre les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires de l'État) à des règles de niveau supérieur, la société institutionnalise sa propre capacité d'institutionnaliser. C'est-à-dire que la constitution

---

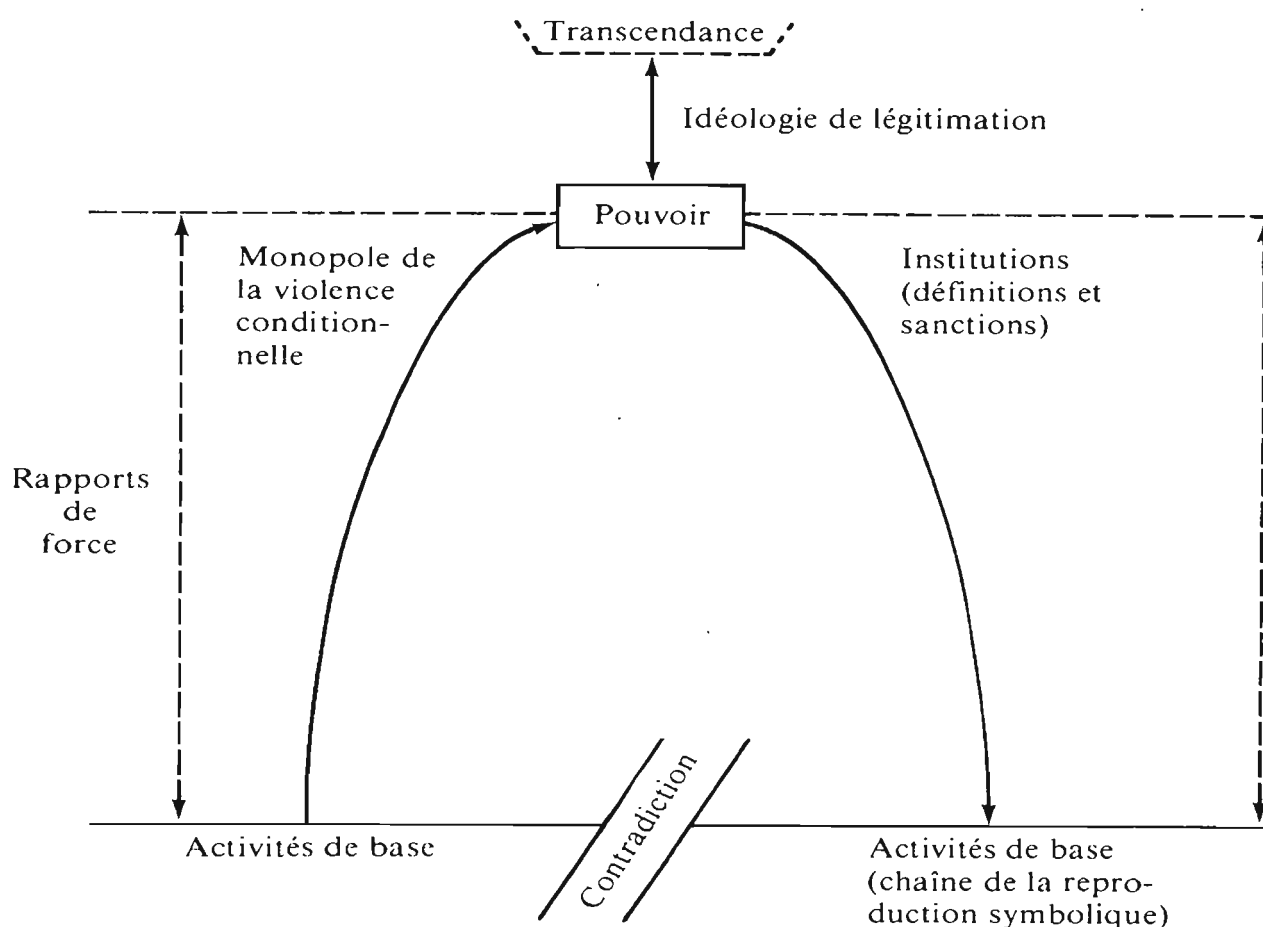
<sup>99</sup> Weber, Max, *Économie et société*, Presses pocket, Collection Agora, Paris p.303.

<sup>100</sup> Freitag, Michel, *Dialectique et société, Culture, pouvoir, contrôle*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, 1986, p.288.

<sup>101</sup> Weber, Max, *Économie et société*, Presses pocket, Collection Agora, Paris p.291.

institutionnalise les règles de son propre exercice tout en institutionnalisant le pouvoir de créer de nouvelles institutions qui permettent de dépasser les contradictions d'un rapport de domination. C'est dans ce sens que Freitag inscrit le passage de l'autorité traditionnelle à l'autorité politique moderne. Nous voyons, à l'aide de la figure suivante, comment une contradiction au niveau des pratiques de bases peut être contournée par la création politique d'une institution.

**Figure 4: Le principe de l'institutionnalisation**



Source : Freitag, Michel, *Dialectique et société, Tome II, Culture, pouvoir, contrôle*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, p.225.

Cette dynamique institutionnelle a pour effet d'absorber, résultat imminent d'une domination politique et économique, les contradictions au niveau des pratiques de base.

Conséquemment et contrairement à la domination traditionnelle, ces contradictions ne débouchent pas sur la remise en question de l'ordre normatif de la domination (couper la tête du roi), mais sur la création d'institutions qui contournent les conflits sociaux. Ce détour institutionnel rétablit les activités sociales malgré l'existence de rapport contradictoires. Idéologiquement, c'est en réitérant la valeur des principes établis dans la constitution (liberté, égalité, propriété) et en les protégeant que le politique est en mesure de se légitimer et d'assurer l'unité sociale.

Les contradictions sociales de la domination traditionnelle n'avaient pas, de la même manière, de répercussions sur la légitimité même du mode effectif de la domination. En effet, au sein de la société traditionnelle, les conflits sociaux entraînaient la perte de la légitimité du chef, mais réaffirmaient et renforçaient le contenu de la tradition. C'est d'ailleurs pourquoi ces conflits avaient pour effet d'accroître l'influence de l'autorité centrale traditionnelle. Au contraire, dans la société moderne, les conflits sociaux se cristallisent dans l'émergence d'institutions et incorporent le changement comme un processus immanent de la reproduction sociale. Ainsi compris, au niveau structurel de la société, le passage entre tradition et modernité n'est pas si radicale qu'il peut paraître.

L'établissement historique d'un niveau opératoire supérieur n'abolit pas les formes institutionnelles antérieures, il les restructure seulement en prenant sous son contrôle leurs conditions de production et de reproduction, maintenant ainsi une articulation réelle permanente entre les différentes étapes qui correspondent aux étapes réelles du développement historique.<sup>102</sup>

Le passage de la société traditionnelle à la société moderne s'interprète alors comme étant le dépassement hiérarchisé de l'autorité dans une logique d'intégration des mutations sociales. En subsumant le changement dans le fonctionnement même de l'exercice du pouvoir, les institutions ne font que favoriser une continuité et une unité entre le passé et

---

<sup>102</sup> Freitag, Michel, *Dialectique et société, Tome II, Culture, pouvoir, contrôle*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, p.291.

l'avenir de la société. L'articulation entre ce qui était et ce qui est, donc entre la structure et l'histoire de la société, peut être ramené à l'activité institutionnalisante d'une régulation politique institutionnalisée.

Schématiquement, nous pouvons synthétiser l'argument général de Freitag. L'institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation renvoie donc à un processus hiérarchiquement défini selon le degré d'abstraction des régulations. Au niveau supérieur de la hiérarchie du schéma de la logique politique du développement formel de l'institutionnalisation de Freitag nous retrouvons la nécessité de la transcendance et de la légitimation idéologique de la structure institutionnelle. Cette transcendance se réalise au niveau de la pérennité de l'utilisation de l'unité de compte comme médiation institutionnelle des pratiques sociales. En tant qu'élément régulateur des rapports sociaux sur un mode quantitatifs, l'unité de compte sert d'unité abstraite permettant la formation de liste de prix et de dettes où peut s'exprimer la domination sociale. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, l'introduction d'un principe quantitatif d'accès à la richesse sociale permet de déterminer l'accès individuel à la production matérielle de la société.

L'objectivité de ce principe réside dans la tension entre un moment idéal et formel (l'unité de compte, principe général de production de rapports sociaux par l'orientation normative et significative de la pratique subjective), et un moment matériel et concret (la monnaie de paiement) qui, par la sanction objective qu'elle exerce, reproduit la structure sociale idéale (le système des comptes).<sup>103</sup>

La monnaie apparaît alors incluse dans un procès d'institutionnalisation où la Banque d'Angleterre sert d'institution politique favorisant la légitimité sociale et la pérennité de l'utilisation de l'unité de compte.

---

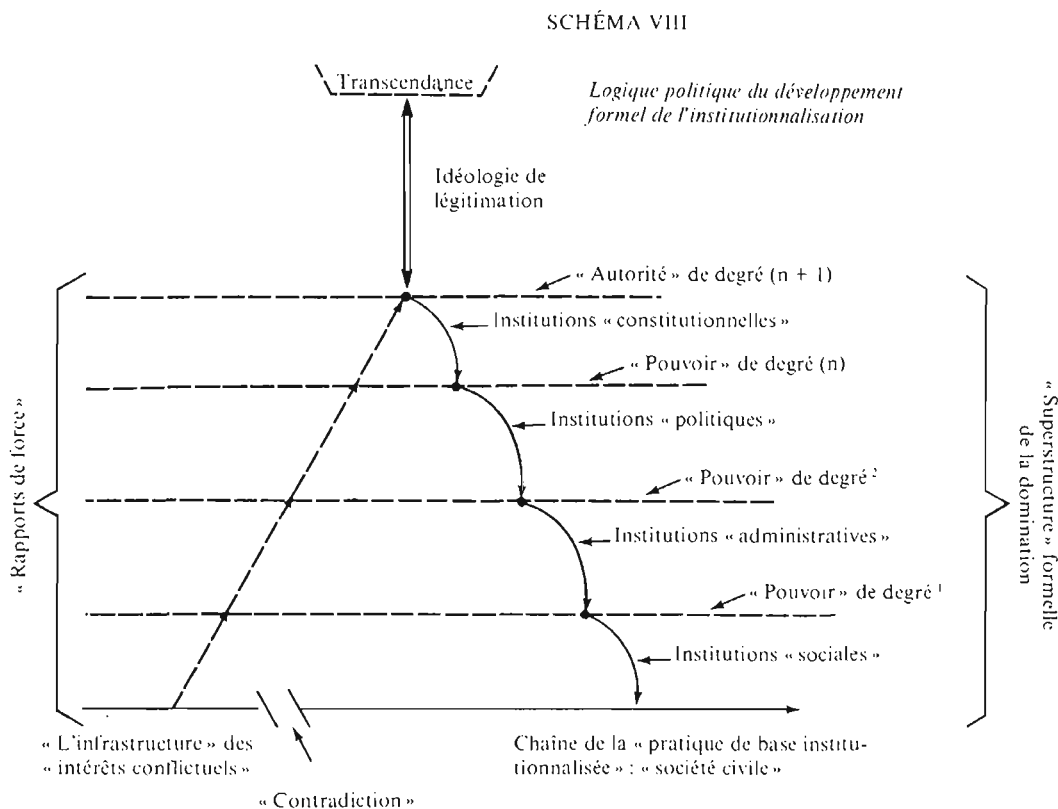
Au niveau idéologique, c'est au nom du libéralisme et de l'idéologie du marché que le politique agit sur la société et préserve de façon transcendante la valeur sociale de l'unité de compte. Les valeurs structurelles protégées par la constitution servent de soutien idéologique à la superstructure de domination. Le trait direct du schéma entre les intérêts conflictuels et l'idéologie de légitimation illustre ce lien permanent entre l'idéologie politique et les rapports sociaux. Pour régler la contradiction au niveau des pratiques de base, le politique est interpellé directement et résout le conflit selon les principes défendus par la constitution. Une fois la contradiction sociale administrée par les instances supérieures<sup>104</sup>, des instances régulatrices de niveaux intermédiaires sont instaurées afin d'assurer la mise en place de mesures correctionnelles. À un niveau inférieur, elle règle la production des institutions sociales qui régissent et sanctionnent les pratiques de base de la société civile.

---

<sup>103</sup> Pineault, Éric., L'Actualité Économique, *Que reste-t-il de Keynes?* Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin 2003.

<sup>104</sup> Aujourd'hui, la Cour Suprême est constamment interpellée pour interpréter la constitution dans le but de régler les contradictions qui naissent dans la société civile.

**Figure 5: Logique politique du développement formel de l'institutionnalisation**



Source : Freitag, Michel, *Dialectique et société Tome II, Culture, pouvoir, contrôle*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, p.289.

Nous utiliserons maintenant ce cadre théorique d'analyse afin d'éclairer le processus d'émergence d'une des premières institutions bancaires de la modernité, la Banque d'Angleterre. Cette dernière a non seulement émergé historiquement après la constitutionnalisation du pouvoir en Angleterre avec la Glorieuse Révolution, mais elle coïncide également à la résolution de contradictions particulières au niveau des pratiques de bases.

### 3.2 Intégration de la Banque d'Angleterre dans la théorie freitagienne

Autant au niveau inférieur de la structure hiérarchique de la domination institutionnalisée, qu'aux niveaux intermédiaires et supérieurs, nous pouvons intégrer l'émergence de la Banque d'Angleterre dans la théorie freitagienne. Tout d'abord, au niveau inférieur de la

structure de domination, nous utiliserons l'analyse d'Aglietta et Orléan sur l'organisation monétaire pour décrire une des deux contradictions contourner par la Banque d'Angleterre. Deuxièmement, nous examinerons pourquoi une deuxième contradiction fut résolue lors de la fin du règne de la Couronne dans la gestion du trésor public. Par la suite, nous aborderons les niveaux supérieurs et intermédiaires pour démontrer la cohérence et la logique de la thèse freitagienne dans l'institutionnalisation de la Banque d'Angleterre.

### 3.2.1 Le dépassement de deux contradictions au niveau des pratiques de bases

Le système monétaire fractionné défini par Aglietta et Orléan est un système de créances basé sur un ensemble de rapports bilatéraux entre les créanciers et les débiteurs. Sans l'existence d'une banque centrale, il s'agit d'un rapport privé d'endettement où le créancier, la banque, émet une dette, des billets de banque, à un autre agent privé. Dans ce cas, les conditions du prêt et le niveau du risque sont analysés selon les particularités de chaque débiteur. Les fonds nécessaires à des projets de financement plus risqués sont octroyés à des taux d'intérêt plus élevé qu'un prêt commun jugé moins risqué. Puisque le système fractionné n'est pas contraint par l'intervention d'une banque centrale sur les taux d'intérêt, celui-ci jouit d'une flexibilité accrue car les conditions de financement sont jugées individuellement. Aussi, ce rapport direct entre créateur et débiteur permet au créancier de s'immiscer dans la gestion de l'entreprise et au besoin liquider la firme qui ne répond pas à ses engagements. Le créancier jouit donc d'un pouvoir immédiat sur l'entreprise débitrice.

Pourtant, ces avantages sont contrebalancés par certaines rigidités occasionnées par la relation directe entre créancier et débiteur. Par exemple, cette relation directe rend très peu liquide la créance. Lorsque le créancier accorde un prêt à long terme, ses liquidités sont immobilisées dans le prêt. Si le créancier doit faire face à des besoins imprévus de liquidité avant l'échéance de la créance, il se trouve dans une situation contradictoire : bien qu'ayant à son actif une créance solvable, faute de pouvoir la liquider à sa valeur, il

peut être mis en faillite.<sup>105</sup> Dans cette situation qui peut représenter l'Angleterre d'avant 1694, les débiteurs sont contraints continuellement par un manque de monnaie pour le refinancement de l'activité productive ou commerciale qui provient de la crainte des créiteurs en l'illiquidité des prêts. Ce rapport d'obligation (voir chapitre II) paralyse périodiquement l'économie nationale en détruisant irrationnellement des entités économiques efficaces. Nous identifions ici la première contradiction apparaissant avant la Banque d'Angleterre.

À l'opposé, dans le système dit homogène, les unités économiques peuvent s'adresser à une tierce partie (la banque centrale) pour le règlement des déficits de certaines entités économiques. La violence d'un rapport direct<sup>106</sup> est évitée entre le débiteur et le créancier en instituant un appareil permettant, par l'utilisation d'une monnaie nationale, de radier à court terme les déficits qui résultent d'une mauvaise coordination ou d'une mauvaise planification des sujets économiques. La tierce partie, la banque centrale, émet, en contrepartie de dettes d'État, une monnaie de réserve aux banques. Ainsi, dans le cas d'un retard de paiement, la banque, au lieu de s'accaparer de façon immédiate les actifs de cette entité, peut en revanche accepter la monnaie de l'État (celle-ci étant rémunératrice) pour satisfaire ses besoins immédiats en liquidité. Cette monnaie qui pouvait servir au paiement des impôts était donc par nature liquide. De la sorte, en renflouant les déficits de certaines entités économiques, l'État contournait institutionnellement le rapport entre débiteur et créancier, car la Banque d'Angleterre permettait aux entités économiques débitrices d'étirer dans le temps leurs obligations.

De surcroît, en temps de crise, les systèmes financiers se caractérisent par l'assèchement des réserves des institutions bancaires provoqué par la perte de confiance générale dans la solvabilité du réseau des échanges monétaires. Le système financier a alors besoin, pour éviter un effondrement général des échanges monétaires, d'un agent qui agit dans l'intérêt collectif. La fonction de prêteur en dernier ressort de la banque centrale s'avère être un élément central de la stabilité financière d'un système monétaire. Dans la logique

---

<sup>105</sup> Aglietta et Orléan, *Analyse des conventions économiques*, Presses Universitaires de France, p.178

du marché, il serait irrationnel pour un agent privé de prêter en temps de crise et ce, même si, l'insolvabilité des agents peut provenir d'un manque de coordination des transactions marchandes. L'institution de la banque centrale, en tant qu'agent central de règlement, est le prolongement logique de la dynamique d'un système fractionnaire.

La banque centrale est la seule entité capable de concilier la maîtrise collective des risques sur l'ensemble du système de paiements et la préservation d'une concurrence loyale entre les banques.<sup>107</sup>

Selon ce même auteur, avec le développement des dépôts et du paiement par chèque, la centralisation des paiements progresse beaucoup plus vite et requiert le mécanisme non marchand de convertibilité qu'est la compensation et le règlement net des positions multilatérales. Dès lors, les conditions d'accès à la monnaie de la banque centrale étant standardisées pour l'ensemble des acteurs, le taux d'intérêt de la banque centrale offre une norme de coordination des évaluations privées.

Selon Aglietta et Orléan, la banque centrale s'immisce entre le créancier et le débiteur favorisant une pratique médiatrice qui allège le rapport d'obligation et permet aux solidarités productives de s'exprimer pleinement.<sup>108</sup> Le débiteur gagne en liberté, car la banque centrale réduit le désir acquisitif des créanciers, mais surtout parce que les conditions de financement échappent aux créanciers. Répétons-le, cette nouvelle institution, la Banque d'Angleterre, répond à une contradiction des pratiques de bases qui perturbait l'économie anglaise d'avant 1694.

Dans le même ordre d'idées, la Banque d'Angleterre apparaît afin de résoudre une deuxième contradiction au niveau des finances publiques britanniques. Le roi, avant qu'on ne lui coupe la tête, détenait le pouvoir de gérer la dette nationale. Le financement de la guerre et d'autres dépenses de nature collective étaient levés par le roi en

---

<sup>106</sup> Le système fractionné rappelle le rapport direct entre créancier et débiteur qui se manifestait par des punitions physiques afin de corriger les débiteurs insolubles.

<sup>107</sup> Aglietta M., A. Orléan, *L'analyse économique des conventions*, Presses Universitaires de France, p.223.

<sup>108</sup> Ibid., p.178.

contrepartie d'un titre royal. Toutefois, le caractère privé des titres de la dette nationale et la nature publique de la dette font naître une contradiction manifeste lors du refus du roi à rembourser son dû. En effet, le monarque, en tant qu'autorité suprême du royaume, n'était obligé envers quiconque. Ainsi, les dépenses publiques étaient liées à un roi qui pouvait refuser, sans prétexte, de rembourser ses créanciers, ces derniers n'ayant aucun moyen pour faire respecter ses obligations. Lorsqu'on lui trancha la tête, les premières résolutions eurent pour effet de corriger cette situation paradoxale. La banque d'Angleterre, en imprimant des billets en contrepartie d'émissions de la dette nationale, permettait aux créanciers d'obtenir en échange de leur prêt un pouvoir d'achat national. Dans ce cas, la Banque d'Angleterre apparaît comme l'institution permettant de contourner la contradiction entre le caractère public des dépenses du royaume et la nature privée des dettes du roi.

### 3.2.2 Les niveaux intermédiaires de la logique politique du développement formel de l'institutionnalisation du cas de la Banque d'Angleterre

Au premier stade de la superstructure formelle de la domination se trouve l'institution sociale de la monnaie et des banques. Il s'agit des deux premières institutions qui agissent sur les entités économiques et sanctionnent de façon objective les pratiques sociales. La sanction se réalise en rationalisant les pratiques des sujets par une justification économique et monétaire des échanges dans l'espace du marché. Les individus, pour accéder à la richesse sociale, doivent exécuter une activité qui est sanctionnée par le marché.

L'institution administrative est précisément celle qui a pour objectif de vérifier l'activité des banques et donc du monnayage bancaire. Le surintendant des institutions financières a comme responsabilités de réglementer et de surveiller les institutions financières fédérales. Soumis à la réglementation au niveau supérieur, le surintendant des institutions financières contrôle l'activité bancaire et assure le respect des règles institutionnelles inspirés par les principes de la constitution.

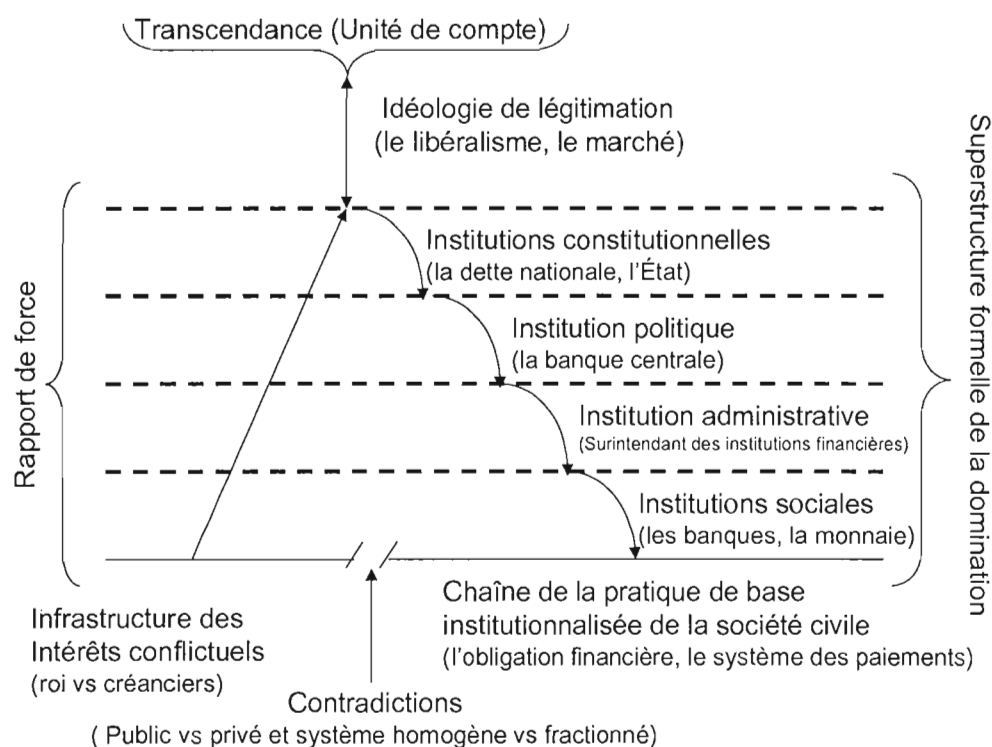
À un troisième degré, nous retrouvons la banque centrale. Celle-ci a comme mission principale d'exercer une politique monétaire qui améliore la qualité de vie des citoyens. De plus, elle finance l'État dans ses activités socioéconomiques en émettant des obligations, elle imprime la monnaie et assure la fiabilité du système économique dans son ensemble. La politique de la Banque centrale est influencé par les activités et les décisions politiques formulées par l'État qui auront ultérieurement des répercussions sur les institutions de niveau inférieur, les banques.

Au dernier niveau de cette structure d'institutionnalisation, nous retrouvons les institutions constitutionnelles, bases de l'avènement objectif de la modernité. L'État est au centre de ce processus institutionnel. En tant qu'appareil de domination institutionnalisé, l'État doit faire respecter la propriété, le contrat et l'obligation juridique qui constituent l'ossature des droits constitutionnels.

Pour lui (Keynes), cela implique que la monnaie appartient à une sphère de la pratique sociale faisant l'objet d'une régulation politique (au sens large), car elle se rapporte et n'existe qu'à travers des objets (les prix et les dettes) qui eux-mêmes n'existent que par le biais de médiations juridiques, soit le contrat, la propriété et l'obligation juridique. Sans ces médiations, la monnaie en tant qu'unité de compte n'aurait rien à exprimer.<sup>109</sup>

L'État, en tant que supporteur de ces trois médiations, crée l'environnement institutionnel nécessaire à la reproduction d'un système de répartition de la richesse sociale de manière quantitative. Vous pouvez observer ci-dessous le nouveau schéma freitagien en y intégrant le cas de l'émergence de la Banque d'Angleterre.

Figure 6 : L'institutionnalisation politique de la Banque d'Angleterre



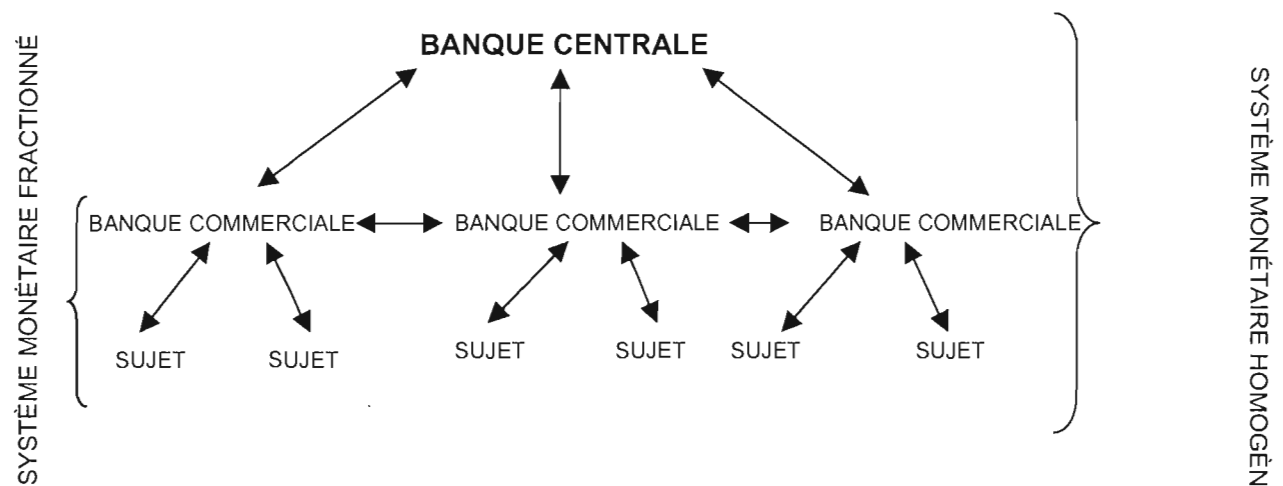
### 3.3 Conclusion

La création de la Banque d'Angleterre nous permet d'identifier l'ancrage freitagien de cette institution typiquement moderne. Le concept d'institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation intégrait à tous les niveaux de la superstructure formelle de la domination le développement institutionnalisé de la Banque d'Angleterre. Deux contradictions se résolurent avec l'institutionnalisation de la Banque d'Angleterre. Dans un premier temps, la contradiction entre les dépenses du roi à caractère public et les titres privés était supprimée par l'émission de billets de la banque centrale en contrepartie de l'émission de titres de la dette nationale. Deuxièmement, une seconde contradiction était supprimée en institutionnalisant une banque centrale capable d'empêcher le retour de l'obligation entre débiteurs et créanciers. C'est-à-dire que la Banque d'Angleterre était

<sup>109</sup> Pineault, Éric, Que reste-t-il de Keynes, *Actualité Économique*, Volume 79, numéros 1-2, Mars-Juin

capable d'exercer une rationalité collective lors des moments d'insolvabilité des entités économiques permettait la continuation des pratiques de base malgré l'apparition de contradictions contingentes. C'est pourquoi le système bancaire se construit autour de la banque centrale. Au cœur d'un système d'institutions bancaires, la banque centrale monopolise le lien entre les banques commerciales et le système bancaire. Elle assure le dépassement des contradictions du système monétaire fractionné en agissant comme régulateur central de l'activité financière nationale. En effet, même si les banques agissent entre elles de façon à maximiser ses gains individuels envers et contre tous, le mouvement d'ensemble du système bancaire est chapeauté par une banque qui agit dans l'intérêt collectif du système.

**Figure 7: Organisation institutionnelle établie par la Banque Centrale**



Finalement, l'instauration d'institutions intermédiaires favorise alors le dépassement des contradictions en assurant le respect de l'idéologie de la constitution politique. Des institutions de surveillance et de régulation apparaissent ainsi, à différents niveaux,

chapeautant la résolution institutionnelle des contradictions de la domination politique et économique.

## CHAPITRE IV

### 4 ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DU SECTEUR FINANCIER CANADIEN

Nous avons, au chapitre précédent, conceptualisé l'émergence de la Banque d'Angleterre selon la théorie freitagienne de l'institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation. En démontrant le contexte historique et les règles législatives établies par le parlement anglais lors de l'établissement de cette banque, nous concluâmes que cette dernière apparaît comme une institution typique de la modernité. Au Canada, le système bancaire britannique a exercé une influence considérable sur l'organisation économique de la jeune colonie. De manière sociohistorique, nous analyserons l'émergence et l'évolution des institutions financières déterminantes du Canada. Nous poserons premièrement notre regard sur le contexte problématique qui fit naître les premières banques canadiennes pour terminer ce chapitre sur un portrait globale de l'évolution des banques à charte, des courtiers et sur les banques d'épargne.

#### 4.1 Émergence des banques à charte et encadrement législatif initial

La première banque à charte canadienne apparaît au Nouveau-Brunswick en 1820. La croissance économique phénoménale connue à Saint-John en raison de la coupe de bois et la construction navale fait accélérer la croissance de la population et favorise la création d'un intermédiaire financier. Les législateurs coloniaux, supervisés par les autorités

anglaises, sont cependant très prudents pour allouer une charte à Montréal. Même si en 1817 plusieurs commerçants se réunissent et commencent leurs opérations en 1817, la Banque de Montréal n'obtient sa charte qu'en 1822. Si les législateurs anglais sont très réticents à donner à Montréal une charte aux commerçants, c'est avant tout qu'ils pressentent l'autonomie accrue qu'une telle institution puisse donner aux intérêts coloniaux. Toutefois, la situation est si chaotique dans les transactions économiques des marchands montréalais que l'Angleterre devra rapidement donner son aval à un tel projet.

La création d'une banque au cœur de la ville la plus prospère du Canada représente un événement important dans son histoire financière. Elle donne à la colonie sa première banque qui peut émettre, échanger et déposer de la monnaie. Auparavant, les marchands effectuaient tant bien que mal les activités financières nécessaires au commerce. Sans banques et considérant leur manque récurrent de monnaie (que ce soit avant la conquête ou après), les marchands s'occupaient d'échanger les devises étrangères, assuraient le crédit aux acheteurs et vendeurs et encaissaient les dépôts et les lettres de change.

En effet, pour qu'une banque perce le marché financier contrôlé à l'époque par les *Merchant Banker*, elle devait obligatoirement jouir d'un avantage unique.<sup>110</sup> À l'aide de certaines législations, les banques à charte obtiendront certains avantages leur permettant d'émettre une monnaie, un moyen d'échange, à valeur supérieure que ceux offerts par les marchands. Le besoin d'une monnaie d'échange locale constituait à l'époque un problème majeur. Le commerce avec l'étranger avait tendance à absorber une partie importante de la monnaie de la colonie rendant difficile l'échange local des marchandises contre monnaie. Avant la conquête anglaise, la monnaie française envoyée dans la colonie était réutilisée pour l'achat de marchandises françaises et donc renvoyées dans le même bateau de sa provenance. Ce manque récurrent de monnaie dans la colonie empêchait alors le plein développement du commerce interne, mais surtout entraînait l'utilisation de moyens d'échange substituts. Par exemple, l'intendant du roi de France

---

<sup>110</sup> Neufeld, E.P., *The Financial System of Canada*, Its growth and development, Macmillan of Canada, 1972, p. 85.

ordonna, devant la rareté extrême de monnaie et l'obligation de payer les soldats, la circulation de la monnaie de cartes. Découpée en différents morceaux, signée par la main de l'intendant et tenue légalement et obligatoirement comme moyen de paiements, la monnaie de cartes constitua un moyen de paiement légitime de transaction entre les habitants de la colonie. Malgré les réticences de la monarchie française face à l'utilisation de la monnaie de cartes, les pénuries périodiques de monnaies multipliaient la nécessité de l'intendant d'en créer année après année. La monnaie de cartes circula en 1685 et 1686, de 1690 à 1720 et de 1730 à 1763.<sup>111</sup> Pendant ces soixante-cinq ans d'existence, ce système d'échange n'entra en crise que deux fois, et ce, à cause des difficultés financières du trésor français pendant la guerre.

Après la conquête, la monnaie de cartes disparue rapidement. Non pas parce que la rareté de monnaie fut éliminée par l'Angleterre, mais plutôt par l'utilisation de nouvelles méthodes de paiements par les conquérants.

After 1763, acute scarcity of reliable currency continued. Many money substitutes in the form of private notes appeared, and thoughts were directed toward seeking a solution through the formation of banks. Government attempted to retain specie coin in the country by officially over-valuing it in domestic trade and sought to reduce the general confusion resulting from the circulation of a great variety of foreign coin by establishing rates of exchange for the various coins.<sup>112</sup>

Temporairement, les lettres de change et la cotation publique des taux de change par le gouvernement pouvaient limiter les problèmes dus à l'absence d'une abondante monnaie locale. Toutefois, l'utilisation des *Army bills*, un billet permettant de payer les militaires, par le gouvernement afin de payer les dépenses de la guerre de 1812 relança la confiance du public envers l'utilisation de billets. Plusieurs efforts seront réalisés dans ce sens par la communauté des marchands.

---

<sup>111</sup> Neufeld, E.P., *Money and Banking in Canada*, McClelland And Steward Limited, 1964, p..23.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p.1.

Lorsque le commerce se rétablit au profit de l'Angleterre, les marchands effectuaient, il est vrai, toutes les transactions essentielles aux échanges commerciaux avec les États-Unis et l'Angleterre. Toutefois, la complexité des monnaies circulantes et le manque de monnaies [...] <sup>113</sup>

Pour régler ce problème, l'État favorisa l'émergence de banques à l'intérieur même de la colonie. Après plusieurs tentatives infructueuses, La *Montreal Bank*, mieux connue sous le nom de la Banque de Montréal, réussit à former son institution en juin 1817 et obtient sa charte en 1822. La Quebec Bank ainsi que la Bank of Canada <sup>114</sup> recevront aussi leur charte la même année. Celles-ci viennent combler le manque de moyen d'échange dans le commerce en offrant au public de la monnaie bancaire. Ces premières chartes octroyées par le gouvernement avaient pour objectif d'encadrer l'activité bancaire afin d'obtenir la confiance du public envers ces nouveaux billets. Par exemple, l'émission de billets ne devait pas dépasser une proportion du montant en capital investi dans la banque. Celles-ci devaient changer les notes en espèces sur demande. En 1830, le gouvernement interdit aux banques de devenir marchand, on leur interdit de détenir leurs propres actions ou d'emprunter sur cette garantie, on limita les montants prêtables aux directeurs et on oblige les nouvelles banques d'avoir entièrement leur capital avant de commencer leurs opérations. La double responsabilité des actionnaires fut introduite en 1834 lors de l'octroi de la charte à la *Central Bank of New Brunswick* et ne fut éliminée complètement qu'en 1950. En plus de cet encadrement fonctionnel, le gouvernement canadien supervisera l'activité bancaire en exigeant des rapports d'opération annuels et même biannuels. Vers 1850, la moitié des banques doit faire des rapports mensuels et la totalité de celles-ci devra en remplir un de plus en plus détaillé après la Confédération.

Aussi, en 1841, un comité gouvernemental redéfinit certaines règles opérationnelles des banques. Les dettes de la banque, en excluant les dépôts et les titres du gouvernement, ne doivent pas dépasser trois fois le capital investi. Le comité limite le nombre de billets en circulation selon le capital investi dans la banque, il instaure une taxe d'un pour cent sur

---

<sup>113</sup> Ibid., p.24.

<sup>114</sup> Il ne s'agit pas de la Banque centrale canadienne actuelle, mais bien une des premières banques à émerger dans la colonie anglaise. La Banque du Canada que nous connaissons tous aujourd'hui a été formé en 1934.

les billets bancaires en circulation et diminue les billets de moins d'une livre ou de quatre dollars à un cinquième du capital investi dans la banque. Selon Neufeld, ces nouvelles réglementations permettaient aux banques d'augmenter sans limite leur actif en se procurant des titres du gouvernement avec les dépôts bancaires ainsi qu'avec le stock de capital.

Pour donner une idée du développement bancaire de l'époque et du besoin continu de nouvelles règles prudentielles, entre 1820 et 1867, 56 banques commencèrent leurs activités au Canada. De 1841 à 1867, le capital bancaire dans les provinces unies (après l'Acte d'Union) se multiplia par douze et l'augmentation annuelle des notes bancaires, des dépôts et de l'actif bancaire étaient de 12% par an.<sup>115</sup>

Vers 1858, une nouvelle tendance se dessine dans le bilan des banques à charte. Les dépôts augmentent plus rapidement que les billets bancaires. Avant cette date, les dépôts n'étaient jamais aussi nombreux que les billets de banque en circulation.

It suggest that, until about that time, deposits served primarily as a repository of specie and notes for the public, wheras after that they served increasingly as a medium of exchange through the development of the practice of drawing cheques against accounts for settling indebtedness, particularly since the saving deposit business had not yet been developed.<sup>116</sup>

Les dépôts commencent alors eux aussi à servir de moyen d'échange. La confiance du public envers les institutions bancaires ainsi que sur leur capacité d'échanger leurs unités de compte en monnaie s'avère incontestablement réussie. Cette transformation marque aussi un tournant dans les opérations bancaires. Le stock de capital de la banque commence à être relativement moins important dans l'activité bancaire. Les dépôts qui prennent une place croissante dans le passif bancaire réduisent la nécessité d'accroître le capital de la banque.

---

<sup>115</sup> Neufeld, E. P., *The financial system of Canada: Its Growth and Development*, Toronto, Macmillan, 1989, p. 86.

<sup>116</sup> Ibid, p. 87.

La période avant la Confédération est donc une période de croissance rapide de l'activité bancaire. La facilité d'obtenir une charte, la nécessité d'offrir des moyens d'échange et la confiance générale du public envers le système bancaire favorisent cette croissance. Selon Neufeld, les banques à charte domineront donc la scène financière de l'époque. Elles comptent pour le trois-quarts de l'activité financière, elles contrôlent le commerce financier étranger et leurs actions sont de loin les plus échangées sur le marché boursier embryonnaire de l'époque. Leurs activités sont toutefois tournées dans le court terme et les banques dites responsables n'offrent pas de prêts hypothécaires.

#### 4.1.1 De certaines législations sur les banques canadiennes

Depuis les premières chartes, les banques avaient l'interdiction de prêter à des taux d'intérêt supérieurs à 6%. Le gouvernement qui avait espéré prohiber des taux dits usuraires voyait cependant qu'en pratique, les banques réussissaient à échapper à cette réglementation (certaines banques introduisaient des coûts transactionnels par exemple). En 1866, les banques canadiennes se voient finalement exclues du plafond des taux d'intérêt sur les prêts, mais cette proscription fut réintroduite en 1934. Cette loi qui, selon Neufeld, a fait couler beaucoup d'encre dans la presse écrite ainsi que dans la littérature économique et semble entre 1934 et 1955 avoir eu des conséquences exagérées. En effet, pendant cette période, les taux d'intérêt sont si bas que le plafond n'avait aucune conséquence sur l'offre de crédit. Encore, certaines banques réussissaient comme autrefois à éviter la loi en augmentant les frais reliés à la gestion des prêts. Même en 1954, avec le rapport Porter où les banques peuvent légalement octroyer des prêts hypothécaires, ces dernières portent le taux d'intérêt à 5%. Bref, le plafond sur les taux d'intérêt ne semble pas avoir nuit à l'activité bancaire pendant cette période.

En plus des taux d'intérêt, le gouvernement a pour longtemps eu tendance à réguler le niveau des réserves du système bancaire canadien.

Before the days of central banking and managed money the purpose of cash reserve was to ensure that the banks would be in a position to honour their obligation to redem on demand with legal tender (specie or Dominion notes) their note and deposit liabilities [...].<sup>117</sup>

La volonté du gouvernement d'assurer la solvabilité des banques se traduisait par l'instauration de réserves minimums à respecter. Or, comme nous le démontre Neufeld, non seulement les réserves devenaient superflues avec l'arrivée de la Banque Centrale, mais le niveau des réserves des institutions bancaires était toujours supérieur au niveau déterminé par la loi. Par exemple, entre 1934 et 1954, alors les banques devaient légalement détenir 5% de leurs billets en forme de réserve, celles-ci en détenaient dans leur coffre en moyenne au-delà de 10%<sup>118</sup> et, avant 1934, les banques n'avaient aucune restriction sur leur réserve. Même avant 1908, la limitation d'émission de billets fixée au capital bancaire ne semble avoir eu aucun effet. En fait, les banques utilisaient moins de 80% de leur possibilité d'émission de billet jusqu'en 1895. Après cette date, ces dernières sentirent le besoin d'accroître leur niveau d'émission et, en 1909, le gouvernement leur octroya la permission d'émettre 15% de billets de plus que leur capitalisation.

Lorsque la Banque Centrale s'acquitta du rôle de l'émission monétaire au détriment des banques privées, cette nouvelle règle semble avoir eu peu d'effet sur celles-ci. En fait, l'activité bancaire avait considérablement évolué depuis la première charte et l'émission de billets bancaires n'était plus l'activité principale des banques à charte canadienne. La croissance des dépôts dans ces institutions durant les années 1860 rendait obsolète la centralité de l'émission monétaire et favorisait l'échange de dépôts et donc de chèques comme le principal moyen d'échange.

#### 4.1.2 L'actif des banques à charte

---

<sup>117</sup> Ibid, p. 107.

<sup>118</sup> Ibid, p. 107.

Il est important de noter que les banques à charte canadienne ne furent jamais restreintes sévèrement ou disons de façon absolue dans leurs investissements sur le marché financier. Plutôt, selon Neufeld, le comportement conservateur des banques à charte provient en grande partie de l'héritage britannique du modèle bancaire, de la spécialisation des institutions financières dans certaines branches d'activités, de certaines législations canadiennes qui limitaient le chevauchement des activités financières et les participations croisées ainsi que certaines mauvaises expériences financières des banques à charte sur le marché boursier. Ainsi, le comportement prudentiel des banques canadiennes orienta principalement leurs activités sur trois plans d'opération : l'émission de billets bancaires, les prêts commerciaux et l'ouverture de succursales. Même après la grande dépression, le gouvernement n'envisagea pas de modifier drastiquement l'activité financière des banques canadiennes. Il est certain que la solidité du système bancaire canadien avait favorisé une telle neutralité dans le comportement des législateurs canadiens après le Crash, mais ce qui limita surtout l'investissement sur les marchés boursiers des banques canadiennes est dû en grande partie à leur mauvaise expérience dans le financement des chemins de fer canadiens. Les pertes financières qui résultèrent de la chute des valeurs boursières de ces titres, au début du XX<sup>e</sup> siècle, éloignèrent les banques canadiennes des bourses pendant plusieurs décennies. Pour être plus précis, entre 1915 et 1920, leurs actifs financiers dans les chemins de fer et les autres titres corporatifs passèrent, en proportion de leurs actifs financiers totaux, de 54 à 13%.<sup>119</sup>

Contrairement au système bancaire canadien, la débâcle du système financier américain après la grande dépression obligea le gouvernement des États-Unis à intervenir dans l'investissement boursier de ses banques. Pour nous remettre en contexte, en 1933, l'économie américaine avait atteint un sommet dans sa crise économique. Le nombre de sans emploi augmenta jusqu'à 25% et rien n'indiquait que l'économie achevait son déclin. La crise semblait plutôt s'accroître en contaminant d'autres économies européennes. Seulement aux États-Unis, 40% des banques ont dû fermer leur porte ou

---

<sup>119</sup> Ibid, p. 116.

fusionner réduisant leur nombre à 14 000.<sup>120</sup> Il semble que le système bancaire, fragmenté et peu réglementé, avait encouragé la corruption.

## 4.2 Le Glass Steagall-Act

Une fois élu, le Président Roosevelt<sup>121</sup> adopta le Banking Act. Celui a pour objectif de réguler deux choses. La première instaurera l'assurance-dépôt et la deuxième séparera juridiquement l'activité bancaire en deux aspects distincts: ses activités commerciales et ses activités d'investissements. Surnommé le Glass-Steagall Act en raison du représentant Henry Steagall qui autorise l'assurance-dépôt et du sénateur Carter Glass qui proposait depuis un moment la séparation de ces deux activités financières, cette loi empêchait les banques commerciales de détenir des actions de corporations. Le sénateur Glass croyait en effet que les activités financières des banques avec les titres corporatifs alimentaient la spéculation, réduisaient les bonnes pratiques bancaires et étaient la principale raison du Crash de 1929, des faillites bancaires et de la Grande Dépression. Selon lui, l'activité des banques sur les titres financiers entraînait les banques dans un conflit d'intérêts

Selon Benston<sup>122</sup>, les principaux conflits d'intérêts qui surviennent lorsqu'une banque investit dans des titres financiers ont été traités dans la First National City Bank :

The Glass-Steagall Act was enacted to remedy the speculative abuses that infected commercial banking prior to the collapsed of the stock market and the financial panic of 1929-1933. Many banks, especially national banks, not only invested heavily in speculative securities but entered the business of investment banking in the traditional sense of the term by buying original issues for public resale... Apart from the special problem confined to affiliation... three well-defined evils were found to flow from the combination of investment and commercial banking.

---

<sup>120</sup> Benston, G.J., *The separation of commercial and investment banking*, Oxford University Press, 1990, p.1.

<sup>121</sup> Il fut élu en 1933.

<sup>122</sup> Il est intéressant de souligner que Benston, tout au long de son livre, s'efforcera de détruire l'argumentation des juristes américains qui mena à l'adoption du Glass Steagall Act. Selon lui, les arguments retenus étaient basés sur des préjugés sans fondement empirique.

- (1) Banks were investing their own assets in securities with consequent risk to commercial and savings deposits. The concern of Congress to block this evil is clearly stated in the report of the Senate Banking and Currency Committee on an immediate forerunner of the Glass-Steagall Act.
- (2) Unsound loans were made in order to shore up the price of securities or the financial position of companies in which a bank had invested its own assets.
- (3) A commercial bank's financial interest in the ownership, price, or distribution of securities inevitably tempted bank officials to press their banking costumers into investing in securities which the bank itself was under pressure to sell of its own pecuniary stake in the transaction.<sup>123</sup>

Il apparaissait très clairement que les banques avaient abusé de la souplesse de la législation avant le Glass-Steagall Act. Le surinvestissement dans les titres financiers dans la période avant la crise financière illustre cette situation. Les banques entraient en conflit d'intérêts avec leurs clients puisqu'elles pouvaient leur vendre un produit dans lequel elle détenait des intérêts ou encore qu'en agissant de la sorte, elle protégeait plus ses intérêts que ceux du client. La position privilégiée des banques avant le Bank Act de 1933 incitait aussi les directeurs bancaires à la corruption.

Obviously, the banker who has nothing to sell to his depositors is much better qualified to advise disinterestedly and to regard diligently the safety of depositors than the banker who uses the list of depositors in his savings department to distribute circulars concerning the advantages to this, that or the other investment.<sup>124</sup>

Même Paul Volcker, ex-président de la réserve fédérale américaine, dénonça, dans des écrits destinés au congrès, les abus qui peuvent survenir lors de l'union des activités d'investissement et de commerce d'une banque.

Congressional hearings on the securities practices of banks disclosed that bank affiliates had underwritten and sold unsound and speculative securities, published deliberately misleading prospectuses, manipulated the price of particular securities, misappropriated corporate opportunities to bank officers, engaged in insider lending practices and unsound transactions with affiliates. Evidence also pointed to cases where banks had made unsound loans to assist their affiliates and to protect the

<sup>123</sup> *First National City Bank pp.40-2, cité dans Benston, p.11, 1970.*

<sup>124</sup> *Congressional Record, 1932, p. 9912, cité dans Benston, p. 12.*

securities underwritten by the affiliates. Confusion by the public as to whether they were in the banking system were also cited as adverse consequences of the securities affiliate system.<sup>125</sup>

Par ailleurs, la faillite de la *Bank of United States* a été un élément majeur dans l'adoption du *Glass-Steagall Act*. En 1930, lorsqu'elle annonça sa défaillance, celle-ci était causée en grande partie par son appétit à augmenter sa croissance en achetant les titres des concurrents. S'étant engagé financièrement dans un nombre déraisonné d'achats, la banque ne put continuer à répondre à ses obligations lors de la crise. Il semblait alors de plus en plus évident pour le gouvernement américain d'intervenir dans le système bancaire, d'où la réponse de Roosevelt avec le *Glass-Steagall Act*.

Les banques canadiennes n'auront pas besoin d'une réglementation similaire au *Glass-Steagall Act*. Le Crash de 1929 ayant eu peu de répercussions négatives sur leur stabilité, le gouvernement n'y voyait aucune raison d'intervenir législativement. De plus, l'activité financière canadienne était originellement érigée en quatre piliers distincts. Ce n'est qu'en 1967 que les dernières restrictions sur les prêts hypothécaires offerts par les banques furent levées. De plus, il semble que la possibilité de pouvoir émettre des débetures aurait permis aux banques canadiennes d'accroître leurs parts de marché dans le secteur financier après ce que certains experts appellent la déréglementation du système financier.

### 4.3 Émergence des institutions de courtage

Nous nous rappelons que Roosevelt après son arrivée au pouvoir aux États-Unis instaure le *Glass-Steagall Act* afin de séparer l'activité bancaire en deux secteurs indépendants. Il espère ainsi que l'épargne des salariés ne soit pas canalisée (frauduleusement) dans la sphère financière par le biais des banques. Les législateurs américains de l'époque désiraient ainsi restreindre partiellement la croissance des valeurs. Dans cette optique, l'épargne salariale semblait avoir entraîné une croissance disproportionnée de l'actif

---

<sup>125</sup> Footnote 60 is to *Stock Exchange Practices*, Pecora Hearings, 1933, cité dans Benston p.12.

boursier national. Au Canada, les banques ont été de loin plus conservatrices que leurs homologues américains. En fait, le Free Banking Act de 1838 aux États-Unis et qui était en soi le principe du développement du système bancaire américain ne trouva pas d'écho ou très peu au Canada. Seulement cinq banques se fondèrent sous le Free Banking Act, deux de celles-ci firent faillite et les autres se convertirent plus tard en banque à charte. De plus, comme l'activité des banques canadiennes excluait les prêts personnels et hypothécaires, celles-ci se concentrèrent dans les prêts commerciaux. Les banques étant traditionnellement et juridiquement exclues selon l'héritage conservateur britannique et par les principes des quatre piliers du système financier, les courtiers trouveront l'espace potentiellement disponible à leur développement. Les courtiers jouiront subséquemment d'une condition favorable à leur croissance dans le milieu financier délaissé par les banques à charte.

Historiquement, le travail des courtiers peut se comparer à celui d'un agent d'immeuble. Le courtier veut vendre et acheter des titres financiers au nom de ses clients tout comme un agent d'immeuble essaie de réunir acheteur et vendeur d'un immeuble afin d'effectuer un échange de propriétés. Son revenu provient essentiellement des commissions perçues à chaque transaction. Plus le courtier fait de transaction, plus ce dernier augmente ces revenus.<sup>126</sup> Aussi, le courtier peut lui-même détenir un stock de titres financiers qu'il cherche à vendre sur un marché secondaire. Ces opérations appelées en anglais *over-the-counter* engendrent un échange direct de titres entre le courtier et le client. Finalement, le courtier peut s'engager dans la distribution initiale d'une émission de titres financiers. C'est-à-dire qu'il s'occupe de la vente sur le marché secondaire des titres issus du gouvernement ou d'une corporation. Le rôle du courtier dans une économie monétaire n'est pas nouveau, depuis le moyen âge ce type de service s'avère absolument nécessaire dans le circuit des capitaux, mais au Canada leur expansion se concrétise réellement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1863 à Montréal est formée l'association des courtiers.

En effet, selon Neufeld, le développement exponentiel du marché des capitaux canadien se fit par l'entreprise des courtiers en valeurs mobilières, surtout partir de 1896. Il est vrai que le Montreal Stock Exchange et le Toronto Stock Exchange s'incorporèrent en 1874 et 1878 respectivement et que certains courtiers se rencontrèrent régulièrement à Montréal ou Toronto pour échanger des titres financiers privés ou publics depuis plus de vingt ans, mais c'est surtout à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que les corporations industrielles commencent à utiliser cet instrument de crédit de façon volumineuse.

The non-government securities that might have enjoyed sufficient homogeneity to permit the development of an active market in them were those of incorporated companies. However, a general Companies Act that which accepted the principle of limited liability was not passed in the Province of Canada until 1850 and required further development to be adequate in all cases, and while institutions and utilities such as banks, canals, railroads, bridges, and toll roads were able to obtain limited liability charters through special acts of Parliament, the sentiment of the time was against freely granting such privileges to trading and manufacturing concerns. But perhaps even more important, the growth of the supply of industrial securities was limited by the character of Canadian business until almost the turn of the century. After that the transition from local private companies, through the formation of new limited liability companies and the purchase and merging by them of the small companies into large industrial corporations, became very rapid.<sup>127</sup>

La modification légale de l'entreprise en corporation était donc un préalable inconditionnel à l'émergence d'un marché financier. De plus, selon Neufeld, plusieurs circonstances expliquent cette croissance soudaine. La fusion de petites entreprises par les corporations industrielles de l'époque, le financement de l'État canadien à travers le marché des capitaux canadien et non britannique et son important volume de financement requis pour la première guerre mondiale, la prospérité économique qui débuta avant le tournant du siècle contribuèrent toutes à la croissance des échanges de titres financiers et bien sûr à la croissance d'intermédiaires capables d'effectuer de telles transactions. Les

---

<sup>126</sup> Stephen Jarislowky critique dans son livre, *Dans la jungle du placement*, énormément ce type de rémunération qui persiste encore aujourd'hui et qui fait en sorte d'encourager les courtiers à faire vendre irrationnellement des titres à leurs clients.

<sup>127</sup> Neufeld, E. P., *The financial system of Canada: Its Growth and Development*, Toronto, Macmillan, 1989, p. 465.

courtiers se trouvèrent dans une position favorable afin de profiter de cette vague d'émissions de titres financiers.

Avant le développement des bourses, les débetures municipales, les bons du gouvernement du Canada et d'autres titres étaient négociés et vendus directement avec les institutions de courtage. Inévitablement, une telle pratique manquait de transparence et appelait à un certain raffinement. Avec l'augmentation du volume des émissions, des échangeurs spécialisés dans la vente de tels actifs verront le jour pour les négocier et les vendre publiquement. Le développement juridique de la corporation industrielle fit exploser le nombre d'échanges de titres financiers sur les marchés boursiers. Pour illustrer cette croissance, en 1901, sur le Montreal Stock Exchange s'échange 7000 titres par jour et en 1914 plus de 10 000.<sup>128</sup>

Toutefois, comme le mentionne Neufeld, le nombre élevé de courtiers cache une activité très concentrée. Of a total of 233 securities issues compiled for the year 1927 and value at \$435 million, it would seem that about 60% were underwritten by ... only five investment dealers and one bank.<sup>129</sup> Les banques d'épargne émergent de façon différente. Le gouvernement canadien, par ses législations, jouera un rôle prédominant dans la diffusion nationale d'institution d'épargne et conséquemment favorisera la centralisation de la jeune épargne des salariés industriels.

#### 4.4 Les banques d'épargne

Le concept des banques d'épargne est un héritage britannique. Pour encourager l'épargne chez les pauvres, le gouvernement écossais puis anglais établirent une législation visant à protéger leurs opérations dès 1810. En croissance constante pendant les décennies

---

<sup>128</sup> Ibid., p. 495.

<sup>129</sup> Ibid., p. 509.

ultérieures, nous dénombrons plus de 500 institutions de ce type en 1837 en Angleterre allant jusqu'à un sommet de 645 en 1861.<sup>130</sup>

À Montréal, la première banque d'épargne naquit en 1819. Peu de temps après, son homologue torontoise connut sa première banque d'épargne en 1830. Les banques d'épargne de l'Amérique du Nord Britannique étaient régies selon la législation anglaise jusqu'en 1855 avant que le gouvernement de la Province du Canada développe son propre cadre législatif.

Grossièrement, les opérations des banques d'épargne se résumaient à recevoir l'épargne des travailleurs et de la gérer au profit des déposants. La réglementation qui favorisait la gestion des actifs par des personnes bénévoles et locales<sup>131</sup>, la limitation des sommes individuelles acceptables à 50 livres, la limitation quantitative des investissements aux gouvernements provinciaux favorisait une attitude passive et prudente de ces institutions qui s'occupaient des classes inférieures (travailleurs industriels majoritairement). Cependant, du côté des investissements, les banques d'épargne n'étaient pas limitées dans le type de titres financiers. Avec l'émergence de la corporation au Canada, les banques d'épargne pourront dès 1897 investir dans les nouvelles sortes d'actifs financiers qui apparaissaient sur le marché. Certaines restrictions viendront graduellement réduire le champ des titres financiers disponibles, mais ces barrières seront définitivement enlevées en 1967 avec Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier mieux connue aussi sous le nom de Commission Porter. Premièrement, les banques d'épargne pourront dorénavant faire des prêts hypothécaires, mais elles auront aussi le pouvoir de faire des prêts personnels jusqu'à un montant de 10 000\$<sup>132</sup>.

L'expérience des premières banques d'épargne au Canada ne fut pas très positive. Leur croissance rapide puis la consternation générale sur les faillites récurrentes de ces institutions engendrèrent même une commission d'enquête en 1850. Des activités frauduleuses, le non-respect de nombreuses règles de prudence comme le plafond des

---

<sup>130</sup> Ibid., p. 141.

<sup>131</sup> On avait tendance à identifier ces établissements comme étant de type charitable.

<sup>132</sup> En 1948 elles purent en faire jusqu'à un montant de 1000\$ et jusqu'à 5000\$ en 1957.

dépôts individuels et des prêts risqués effectués dans des secteurs défendus par le Savings Bank Act de 1841 sont responsables de l'insolvabilité de ces institutions. Selon les commissaires, ces institutions auraient continué à être solvable si celles-ci avaient respectées la réglementation. Cependant, à moyen terme et selon le rapport des commissaires, les banques d'épargne allaient être confrontées à d'autres problèmes liés à l'émergence de la concurrence des banques à charte dans le domaine de l'épargne et à la structure de leurs opérations. En effet, la structure interne des banques d'épargne formulée autour du volontarisme ainsi que les limites liées aux dépôts individuels allaient rencontrer une compétition au niveau bancaire qui réduirait la présence de ces institutions de dépôts.

The reason for their failure to meet this need is not difficult to see. The banks that remained true to the original trustee savings bank spirit were too limited in their source of funds (industrious poor) and in some cases too limited in their investments of funds to be able to experience great expansion in their operation.<sup>133</sup>

C'est au Québec que certaines institutions d'épargne connurent du succès au Canada. The Montreal City and District Saving Bank et La Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec sont parmi les seules banques d'épargne à avoir survécu après la période de la Confédération avec les Post Office Savings Bank du gouvernement canadien. En 1871, un acte législatif obligera les banques d'épargne du Québec et de l'Ontario d'obtenir soit une charte dans le but de s'incorporer en entreprise à responsabilité limitée ou de transférer leurs actifs au Post Office Saving Bank du gouvernement du Canada. Les deux banques d'épargne québécoises choisiront de se transformer en banque d'épargne selon les règles de la charte. Une capitalisation minimum fut introduite ainsi qu'un nombre d'action minimum devant être détenu par les directeurs de la banque d'épargne. Constatons que ces nouvelles règles contrastes fortement avec l'ancienne structure interne basée sur le volontarisme de ses gestionnaires. Les faillites précédentes et la commission d'enquête de 1850 avaient inévitablement influencé les législateurs pour modifier cette structure désuète. Un taux d'intérêt maximum de 5% payable sur les

---

<sup>133</sup> Neufeld, E. P., *The financial system of Canada: Its Growth and Development*, Toronto, Macmillan, 1989, p. 151.

dépôts qui était par ailleurs la seule source de fonds des banques d'épargne se conserva jusqu'en 1948 ou celui-ci augmenta à 6% pour finalement disparaître en 1967. Mais à ces quelques différences près, la Saving Bank Act de 1890 était très similaire à celle de 1817 copié du modèle des banques d'épargne britannique. Fundamental changes have not been numerous and the most significant changes occurred since the end of the Second World War.<sup>134</sup> Les banques d'épargne étaient encore, comme les banques à charte, exclues des prêts hypothécaires et relativement isolées dans leur financement traditionnel : les dépôts des salariés.

#### 4.5 Conclusion

L'activité financière canadienne fut élaborée dans un esprit de prudence et de conservatisme. Historiquement, quatre piliers constituèrent le socle institutionnel de la finance canadienne. Pour éviter les conflits d'intérêts et les faillites en série, des lois empêchaient le chevauchement des activités financières. De la sorte, les banques à charte canadiennes commencèrent leurs activités essentiellement en escomptant des billets commerciaux et des lettres de change et en émettant des billets bancaires. Elles purent déloger les autres institutions financières (*Merchant banker*) car elles détenaient le monopole de la création monétaire, donc un moyen d'échange supérieur. Les courtiers émergèrent significativement avec l'adoption légale de la corporation et par la centralisation des transactions financières. Les courtiers feront essentiellement des transactions financèrent avec commission. Finalement, les banques d'épargne évoluèrent avec l'apparition de l'épargne salariale industriel du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces dernières avaient pour mission de gérer les fonds des prolétaires et s'impliquaient dans l'achat de titres industriels et d'État. Cette division de l'activité financière ne connue pas de transformation majeure avant la Commission Porter.

Selon Neufeld, c'est par ailleurs la restriction de leur base de financement qui engendra une baisse relative de croissance des banques d'épargne au Canada. En 1870, les

---

<sup>134</sup> Ibid, p.155.

banques d'épargne québécoises comptent pour plus de 3.7% de tous les actifs financiers au Canada. Ce niveau diminuera régulièrement pour atteindre seulement 0.9% en 1958. Les banques d'épargne comme les banques à charte connurent une décroissance rapide de la part du marché financier canadien. Toutefois, si les banques connurent une décroissance relative de leur actif au Canada de 1870 à 1970, cela est dû au manque d'innovation financière des banques canadiennes et d'initiative au niveau financier. Leur attitude conservatrice après 1910 limita leur champ d'activités financières dans des investissements très liquides de façon disproportionnelle réduisant leur capacité de croître aussi rapidement que d'autres institutions financières. Pour Neufeld, ce n'est donc en aucun cas les législations du gouvernement canadien qui ralentit la croissance des banques. En fait, les demandes des banques canadiennes trouvèrent toujours écho chez les législateurs du système financier canadien et les législations de prudence exigées par le gouvernement canadien n'ont pas nuit au développement des banques.

Or, la commission Porter ne sera sourde ni aveugle aux demandes et aux problèmes des ces institutions dans l'économie financière canadienne. Cette commission entamera un processus de libéralisation de l'activité financière qui, 40 ans plus tard, semble avoir eu des impacts significatifs dans l'organisation financière canadienne. L'émergence de la Banque Universelle est selon nous l'héritage fondamental de la déréglementation du système financier canadien. La destruction des quatre piliers de l'économie canadienne constituée autour de l'assurance, des banques à charte et banques d'épargne, des courtiers et des fiducies entraîna une concentration des services financiers et une réduction de la compétition au niveau financier.

## CHAPITRE V

### 5 TENDANCES DU SECTEUR FINANCIER CANADIEN

Au XX<sup>ième</sup> siècle, l'activité financière canadienne a été subdivisée en quatre grandes divisions. Connue sous le nom des quatre piliers, le système financier canadien privilégiait la spécialisation des activités financières afin d'éviter la généralisation des crises financières. Jusqu'aux années 1960, l'activité des institutions financières était séparée entre les banques à charte, les compagnies d'assurances, les courtiers et les fiduciaires. Sans être parfaitement étanche, la législation de ces institutions empêchait le chevauchement des activités et les participations croisées. Nous observerons qu'après 1960, la dérégulation (qui peut aussi être comprise comme une rerégulation) du système financier canadien a graduellement érodé ces divisions institutionnelles du système financier.

Le rapport de la Commission Porter initia une transformation profonde au Canada. Cette large et ambitieuse commission d'enquête semble avoir été un tournant historique au cadre législatif de l'activité financière canadienne. D'après le commissaire qui appuie ses recommandations par plusieurs arguments tels les changements technologiques, la compétition internationale, le manque de concurrence intérieure et la perte de parts de marchés de certaines institutions fondamentales de l'économie canadienne, le rapport Porter conclut qu'un mouvement de déréglementation s'avère nécessaire dans l'offre des

services financiers. L'application de ses réglementations modifiera considérablement la structure de la finance canadienne.

### 5.1 Déréglementation du système financier canadien

Selon Élie<sup>135</sup>, la refonte majeure des institutions financières canadiennes débute en 1954. Désormais les banques peuvent faire des prêts hypothécaires sur les maisons neuves, privilège qui ne leur avait jamais été accordé. De plus, ces dernières accèdent aux prêts à la consommation garantis sur des biens meubles incluant l'automobile. Dans le même mouvement, à l'initiative de la Banque du Canada, des courtiers et des banques un marché monétaire voit le jour. L'émission de bons du Trésor passe d'une vente bimensuelle à hebdomadaire créant un véritable arbitrage sur la valeur de ces bonds. L'augmentation du nombre d'acteurs et la plus grande souplesse dans le financement des bons du Trésor donnèrent naissance à un véritable marché monétaire canadien et permit la mise en place d'une politique d'*open market* plus efficace.<sup>136</sup> De la sorte, la Banque du Canada est en mesure de mieux influencer les taux d'intérêt nationaux en influençant les réserves globales du marché financier. En vendant des bons, la banque draine une partie des ressources financières de l'économie dans ses coffres et dans le cas contraire, en achetant des bons la banque centrale est en mesure d'augmenter les ressources financières de l'économie et ainsi assouplir les conditions de crédit. Les réserves secondaires en bons du Trésor seront complètement intégrées à l'économie canadienne lorsqu'en 1967 celles-ci deviennent obligatoires. Parallèlement, le plafond sur les taux d'intérêt bancaire de 6% est aboli afin de favoriser la compétition de toutes les institutions financières. En résumé, graduellement, une ouverture du système financier favorise le décloisonnement traditionnel des piliers de l'économie canadienne.

Malgré certaines lacunes dans les lois canadiennes qui avaient permis à certaines banques d'accaparer des firmes de courtage pendant les années '80, le système financier demeure cloisonné selon les dernières prérogatives déterminées par la Commission Porter de 1967.

---

<sup>135</sup> Élie, Bernard, *Le régime monétaire canadien*, Les presses de l'Université de Montréal, 2002, p.188.

<sup>136</sup> Ibid., p.190.

Selon Élie, c'est définitivement avec les lois de 1991 que le secteur financier se voit révolutionné.

Au Canada, le législateur avait toujours voulu, par prudence, spécialiser et cloisonner les différents établissements financiers : banques, société de fiducie, compagnies d'assurances, courtiers en valeurs mobilières et sociétés d'investissement. Bien que la nouvelle loi maintienne, en principe, cette séparation (art.412 à 418), l'article 468 permet aux banques « d'acquérir ou d'augmenter un intérêt de groupe financier dans une personne morale [une entreprise] ». En d'autres termes, les banques peuvent en constituant un groupe financier exercer toutes les activités « non bancaires » que leur interdit la loi, grâce aux filiales ou entités du groupe financier.<sup>137</sup>

Désormais, la nouvelle législation canadienne des institutions financières faisait disparaître les quatre piliers traditionnels de l'économie financière canadienne en permettant la fusion de ces institutions sous une même bannière. Ces nouvelles règles allaient entraîner une vague de fusion et acquisition entre les entreprises financières provoquant la création de vastes groupes financiers.

## 5.2 La banque universelle

Si nous nous référons à Minsky dans son œuvre *Stabilize an unstable economy*, le partage des activités financières en blocs distincts n'était d'ailleurs pas possible à long terme.

Lines were drawn among commercial, investment and savings banks aimed to moderating the conflict the fiduciary and private-profit aspects of banking. Recent experience shows that the institutional lines cannot be sustained when there are large profit opportunities from breaching the lines.<sup>138</sup>

Que cette ligne ait été tracé entre banques commerciales et banques d'investissement aux États-Unis après la crise de 1929 ou que celle-ci constitua la division historique en quatre piliers du système financier canadien, le partage est exclusivement législatif et n'est pas

---

<sup>137</sup> Ibid., p.192.

<sup>138</sup> Minsky, Hyman, *Stabilizing and Unstable Economy*, Yale University Press, 1986, p.314.

naturel dans le système financier. De la sorte, il était presque naturel pour ces institutions financières de réacquiescer et d'obtenir ces droits sur la vente de service financier. Le rapport Porter et plus tard drastiquement les lois de 1991 au Canada vont carrément répondre aux volontés de ces institutions.

Le concept de banque universelle est pour nous utilisé de façon à délimiter les dernières tendances du système financier canadien. Depuis maintenant une quinzaine d'années, il semble que les banques s'arrogent une part non négligeable de tous les secteurs de l'activité financière canadienne. Dans certains secteurs comme dans le courtage, elles détiennent une part considérable du marché. Ce phénomène peut parfois sembler inquiétant pour le consommateur compte tenu de l'ampleur du pouvoir de ces firmes sur le marché. Toutefois, il n'est pas de notre travail de vérifier scientifiquement cette hypothèse. Nous concentrerons plutôt notre recherche sur les tendances empiriques générales de certaines données collectées lors de nos recherches au CAFCA<sup>139</sup> à l'été 2005. De celles-ci, nous tenterons d'interpréter les conséquences de la constitution du capitalisme financier, du monnayage et de son rapport avec les banques universelles.

La transition du capitalisme organisationnel au capitalisme financier transfère le rôle prédominant des managers dans l'orientation globale de la corporation aux objectifs des actionnaires. La concentration des titres financiers au sein d'un nombre limité d'institutions financières regroupa les actionnaires et réorganisa le pouvoir organisationnel au profit de ces institutions de placement. Ainsi, après l'ère des grandes corporations et de la brève force syndicale, ce que plusieurs nommèrent le fordisme, se dessina un capitalisme dominé par la finance.

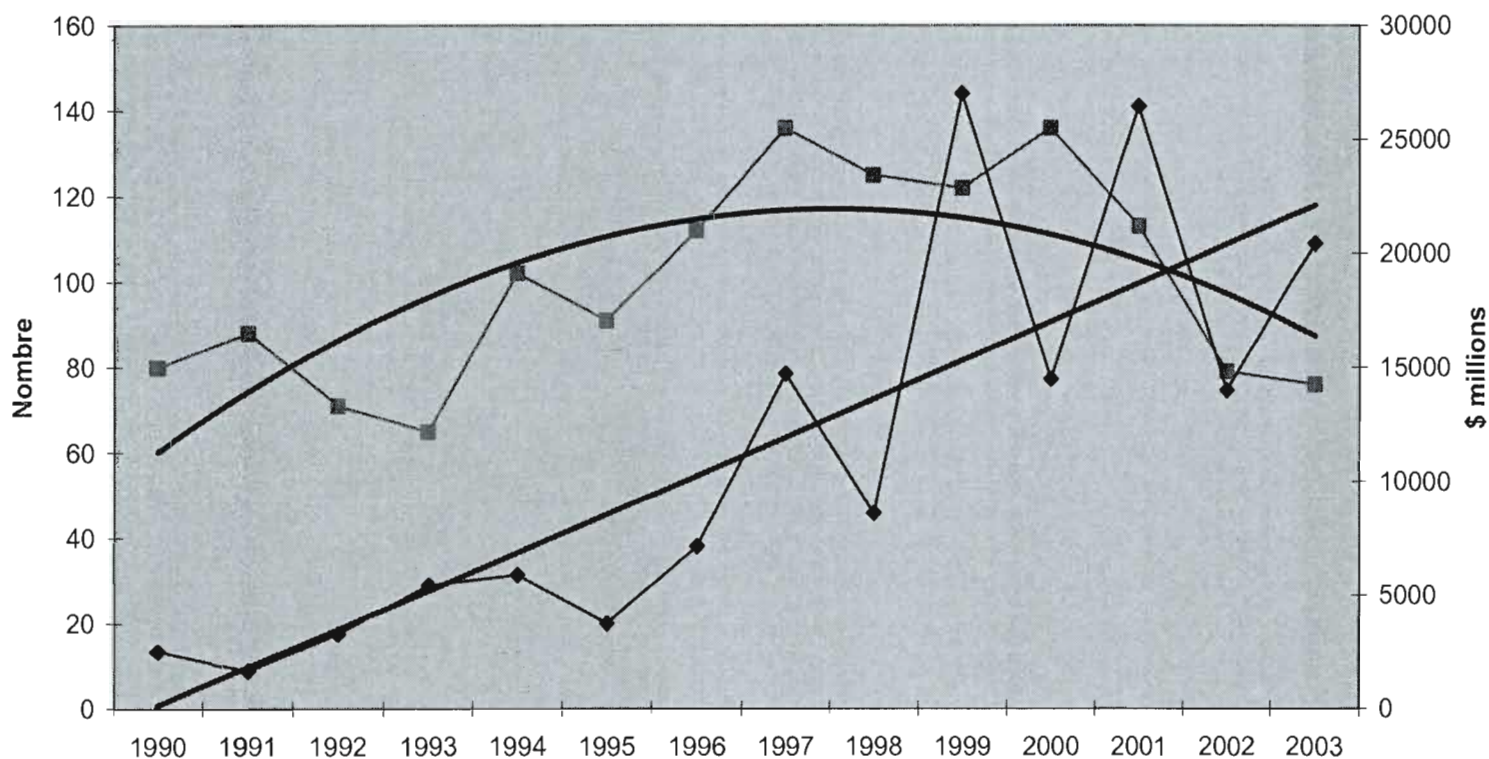
Dans ce cadre, la force des banques canadiennes semble d'avoir été en mesure, par diverses pressions politiques, d'ouvrir graduellement tout l'espace financier potentiel à leurs activités. Le rapport Porter en abolissant définitivement le plafond sur les taux d'intérêt allait par ailleurs permettre aux banques canadiennes de reprendre les parts de marché que les institutions financières leur volaient systématiquement depuis plusieurs

---

<sup>139</sup> Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé.

années. Mais c'est surtout à partir des années '90 avec les nouvelles lois du secteur financier que les banques canadiennes purent rapidement absorber la concurrence sur les autres secteurs de l'activité financière et en particulier celle exercée par les institutions de placement.

**Figure 8 : Évolution du nombre et de la valeur total des fusions et acquisitions des institutions financières canadiennes entre 1990 et 2003. Source: M&A**

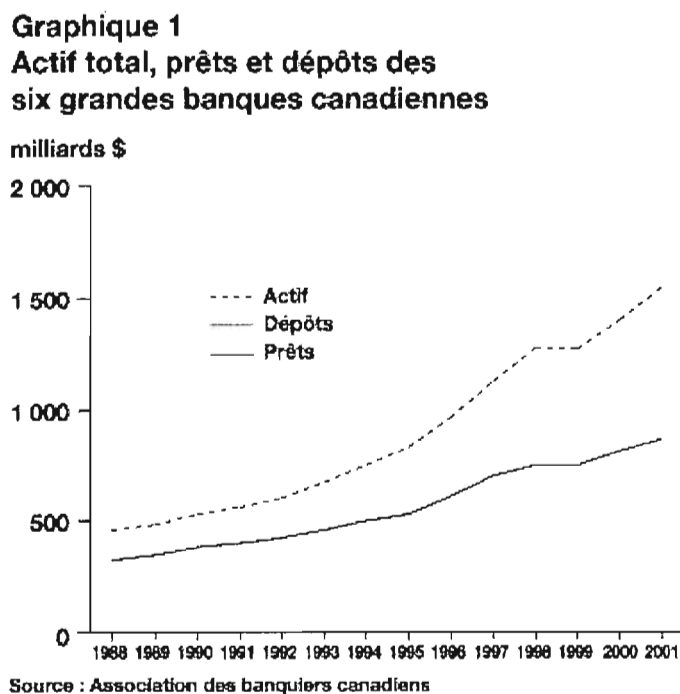


Lorsque nous analysons ce graphique de près, deux choses nous paraissent essentielles. Au niveau du nombre de fusions et d'acquisition des institutions financières canadiennes, il montre une progression presque constante entre 1990 et 1998 suivie d'un déclin après 2000. Sans savoir immédiatement si ces fusions et acquisitions se sont effectuées majoritairement par ou dans le secteur bancaire canadien, nous pouvons cependant remarquer que la période entre 1990 et 2000 en fut une très bouillonnante au niveau des fusions acquisitions comptant en moyenne 100 fusions par an. Deuxièmement, la valeur des transactions a cru considérablement depuis 1990. Même si cette croissance se

présente en dents de scie, provoquée par les turbulences du prix des actifs financiers des marchés nationaux et internationaux, la courbe de tendance souligne clairement l'augmentation constante de la valeur des transactions entre les institutions financières canadiennes. Cette augmentation de la valeur des transactions dans le secteur financier canadien peut illustrer une certaine saturation des acquisitions dans ce secteur. Même si d'autres études nous permettaient d'approfondir ces conclusions, nous pourrions interpréter ces résultats en affirmant que les premières transactions après les modifications législatives de 1991 entraînent l'acquisition préliminaire des plus petites entreprises financières d'où l'augmentation des valeurs des transactions vers 1995 et 1996. Aussi, l'intention plus récente des grandes banques canadiennes de fusionner illustrerait cette saturation de croissance possible des institutions bancaires dans le secteur financier canadien. Encore une fois, nous devons réitérer que cette conclusion reste superficielle, mais nos données nous donnent un aperçu possible de cette hypothèse.

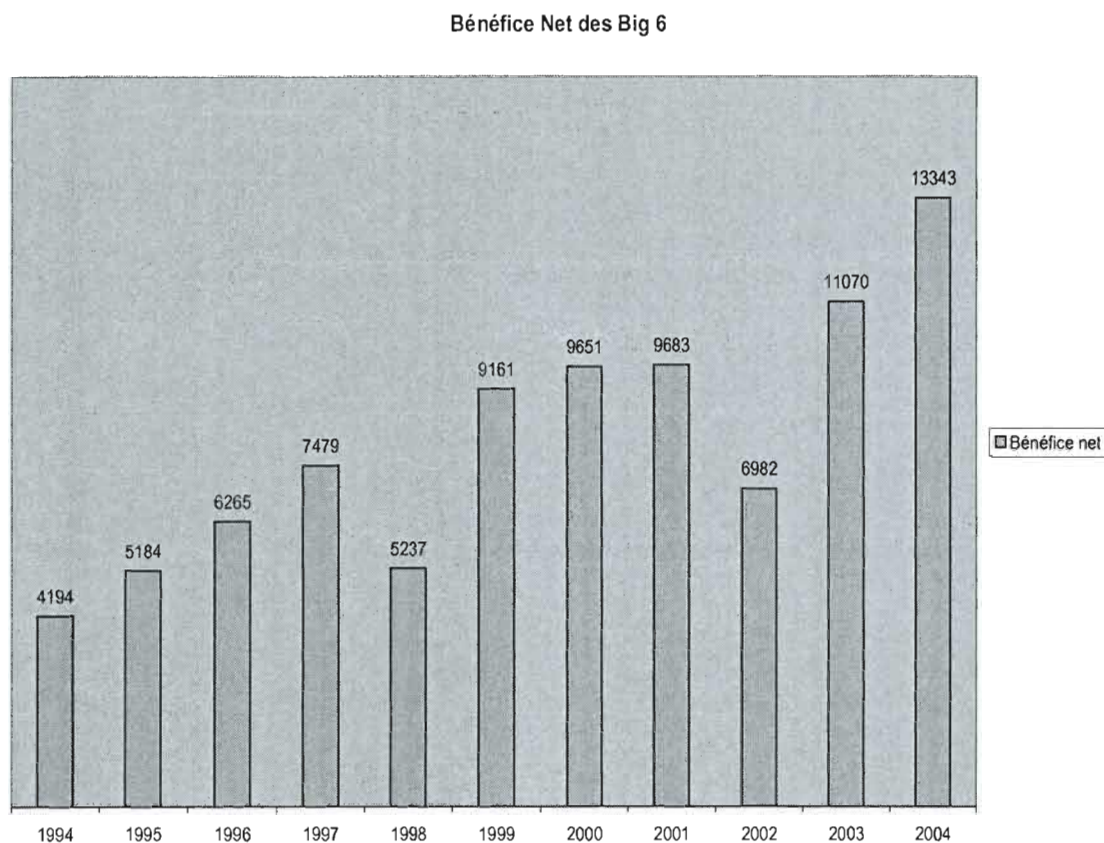
D'autres statistiques intéressantes récoltées sur le site Internet du Ministère des Finances démontrent la croissance des actifs totaux des six plus grandes banques canadiennes. Le graphique ci-dessous présente la croissance constante des actifs des six plus grandes banques canadiennes ainsi que l'augmentation de leur masse de prêts et de dépôts effectués dans ces six institutions. Nous croyons que cette augmentation n'est pas due à l'augmentation de l'efficacité des banques ou à un accroissement exponentiel de l'économie canadienne, mais à une nouvelle législation qui a favorisé la concentration de l'activité financière canadienne. Le nombre croissant des fusions et la valeur croissante de celles-ci au graphique précédent illustrent ce phénomène.

Figure 9: Actif total, prêts et dépôts des six grandes banques canadiennes



La centralisation de l'activité financière canadienne au sein de six grandes banques provoqua une augmentation considérable des profits dans ces institutions. Le graphique suivant montre l'évolution des profits totaux de ces six grandes banques.

**Figure 10: Augmentation des bénéfices des six plus grandes banques canadiennes entre 1994 et 2004.**



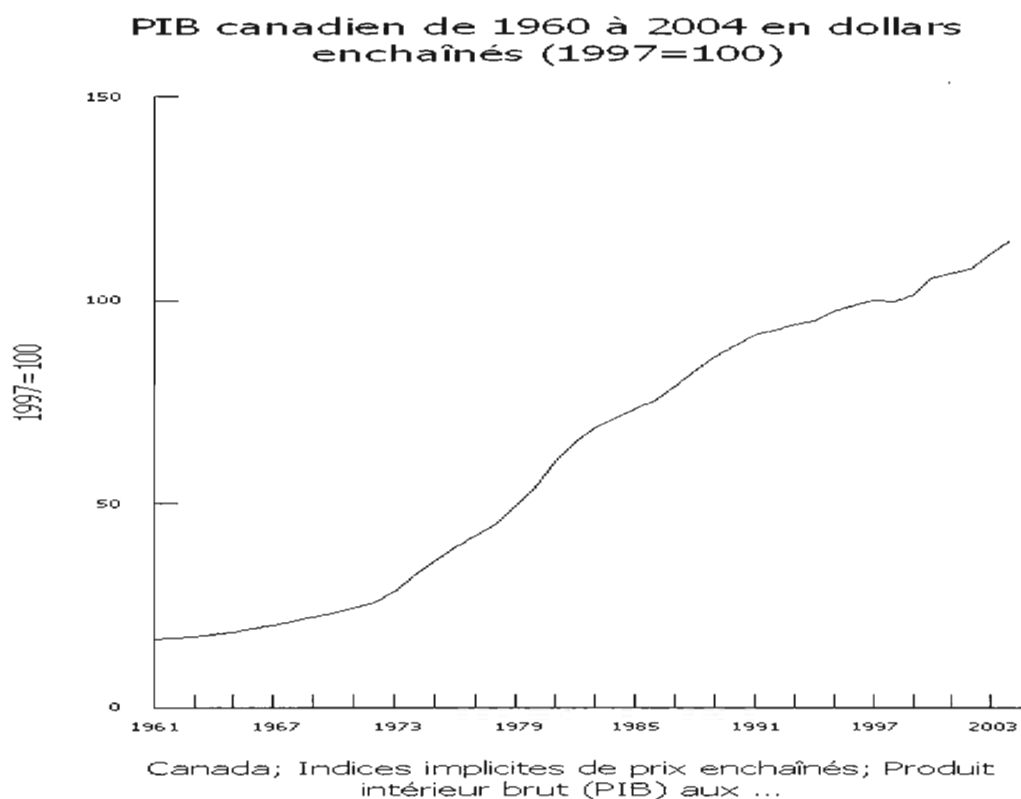
Selon ces données, leurs bénéfices augmentent constamment sauf en 1998 (crise asiatique) et en 2002 (attaque terroriste aux États-Unis, scandales Enron, AOL, Xerox, Tyco...). Il demeure qu'entre 1994 et 2004, les bénéfices nets des six plus grandes banques canadiennes ont plus que triplé. Ces banques ont réussi à augmenter ces profits en orientant leurs stratégies d'entreprises sur la croissance, l'acquisition et l'investissement sur les marchés financiers. Le pouvoir qu'elles détiennent sur le marché canadien n'est d'ailleurs pas à sous-estimer pour comprendre ces profits. Selon le site

Internet du Ministère des Finances<sup>140</sup>, ces banques détenaient en 2002 70% des actifs du secteur financier canadien et 90% des actifs du secteur bancaire.

### 5.3 Inégalités sociales

Le passage du capitalisme organisationnel au capitalisme financier semble avoir engendré une augmentation des inégalités sociales au Canada et ce, malgré la croissance de la production de biens et de services. Trois graphiques nous aideront à illustrer cette tendance. Dans un premier temps, le graphique ci-dessous illustre l'augmentation en dollars enchaînés (au prix du marché) du produit intérieur brut canadien.

**Figure 11: Croissance du PIB canadien de 1960 à 2004**

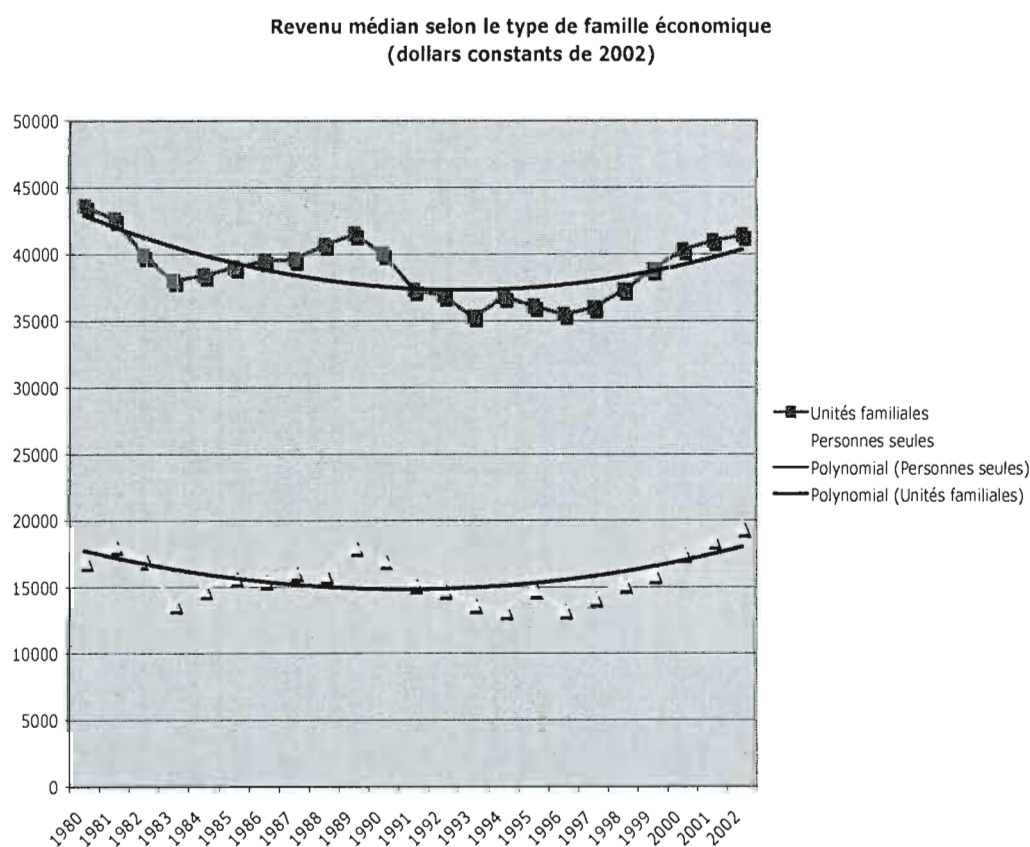


Source : Statistique Canada, tableau 380-0056

<sup>140</sup> [http://www.fin.gc.ca/toctf/2002/bank\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/toctf/2002/bank_f.html)

Nous observons sur ce graphique une croissance constante de la production de biens et de services au Canada. C'est-à-dire qu'année après année la population canadienne est en mesure de livrer un nombre croissant de biens et de services consommables. En terme général, nous pouvons donc conclure que depuis 1961, la population canadienne s'enrichit graduellement. Or, selon nous, le capitalisme financiarisé a entraîné l'enrichissement d'une partie particulière de la population. En fait, les travailleurs salariés canadiens n'ont pas tous bénéficié de l'augmentation des quantités de richesse produites au Canada du moins depuis les années '80. Le prochain graphique montre l'évolution du revenu médian<sup>141</sup> chez deux types d'unités familiales canadiennes.

**Figure 12: Revenu médian selon le type de famille économique**

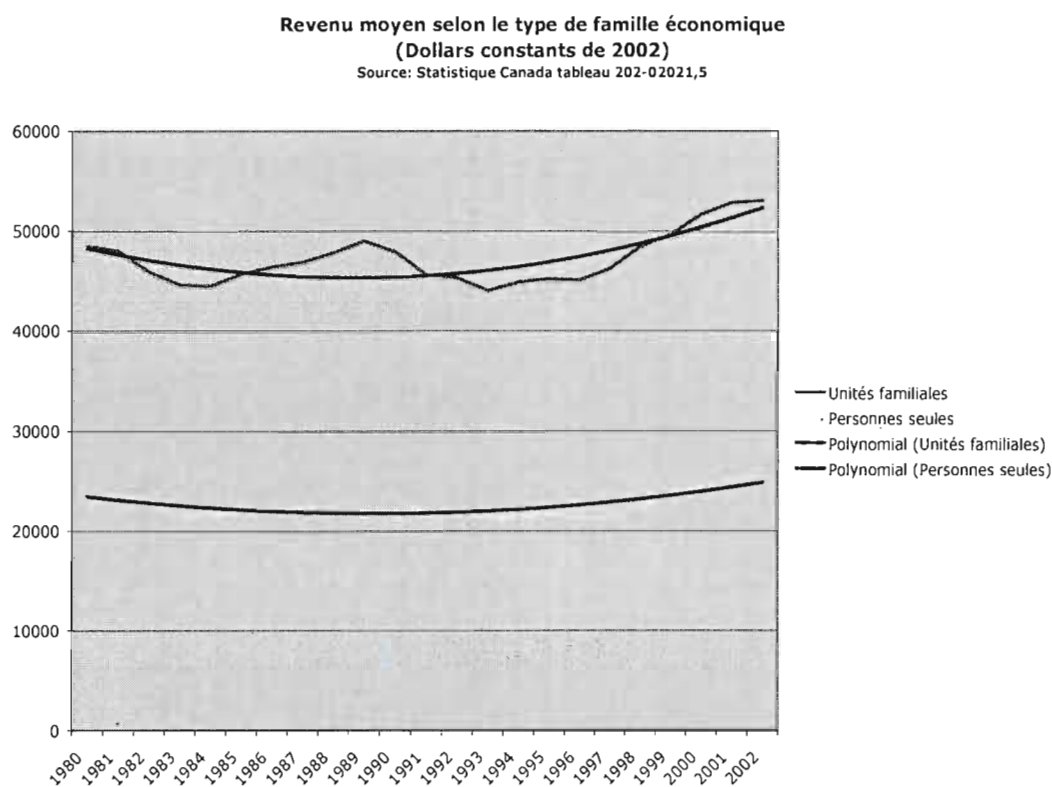


<sup>141</sup> La médiane, contrairement à la moyenne, est la valeur pour laquelle exactement la moitié des données se situent au-dessus, tandis que l'autre moitié lui est inférieure. Dans notre cas, elle permet de mieux visualiser où se situe la moitié des salariés canadiens.

Ainsi, en dollars réels, le salaire des unités familiales et des personnes seules n'a pas augmenté depuis 1980. D'ailleurs, la période 80-90 a vu une réduction du salaire médian avant de commencer une graduelle reprise après 1992.

Dans le même ordre d'idées, en observant les données statistiques concernant le salaire moyen, nous obtenons une tendance similaire. Autant du côté des unités familiales que des personnes seules, les salaires diminuent entre 1980 et 1992 pour ensuite reprendre une ascension graduelle.

**Figure 13: Revenu moyen selon le type de famille économique**

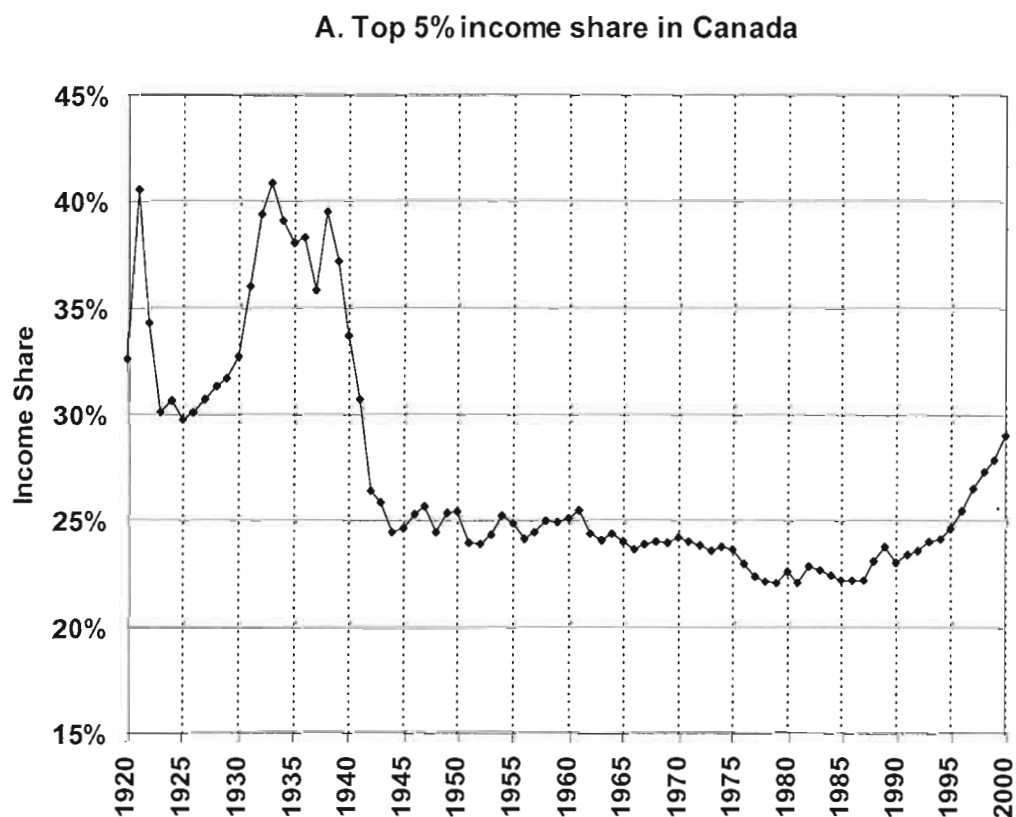


Toutefois, notons que les salaires de ces deux catégories salariales sont de loin supérieurs à l'intérieur du graphique de la moyenne que de celui de la médiane. En fait, les revenus des plus hauts salariés canadiens font augmenter disproportionnellement le salaire moyen d'un canadien. C'est pourquoi nous remarquons un écart de plus 13 000\$ en 2002 entre

le salaire médian et moyen des unités familiales. Les salariés les plus riches du Canada font en sorte d'augmenter injustement les salaires moyens canadiens. Cette observation souligne le besoin incontournable de diviser la société canadienne selon différents groupes sociaux afin de mieux illustrer les tendances salariales entre, par exemple, des hommes d'affaires, des actionnaires et des travailleurs. Rappelons encore une fois à notre lecteur que la réduction réelle ou sa stagnation réelle depuis 1980 fait fi de l'augmentation constante et réelle de la production de la richesse canadienne.

D'autres recherches effectuées par le professeur et chercheur Éric Pineault illustrent cette tendance.

**Figure 14: Proportion des salaires allant aux 5% plus riches salariés canadiens**



Source : Série D280-287, Urquhart and Buckley (1965) et le Canada Yearbook, données modifiées et utilisées par Éric Pineault dans diverses conférences.

Nous pouvons y remarquer une baisse constante des salaires de ces plus riches salariés après la deuxième guerre mondiale jusqu'en 1980 en proportion des revenus totaux canadiens. C'est-à-dire que les 5% les plus riches canadiens voient leurs parts annuelles de richesse diminuer relativement par rapport à l'ensemble des canadiens. Toutefois, après 1980, nous observons une recrudescence des leurs salaires. Selon nous, c'est l'augmentation disproportionnée du salaire de ces plus riches salariés qui fait en sorte d'augmenter injustement la moyenne des salaires canadiens. La médiane des salaires des canadiens nous avait démontrée partiellement cette information. La période entre 1945 et 1980 reflète la capacité de l'État de récupérer les flux monétaires à l'intérieur de son territoire et de répartir plus équitablement la production nationale à l'intérieur de la population. Sans idéaliser la période fordiste, car cette dernière contenait aussi son lot de problèmes sociaux, nous pouvons toutefois remarquer l'emprise de l'État sur l'économie nationale. L'ouverture des marchés, le développement d'un réseau de multinationales et le regroupement des actionnaires par les institutions de placement vont définitivement modifier la donne et entraîner la dislocation de l'État Providence au profit d'une idéologie dite néo-libéral qui limite les capacités de l'État au niveau de la justice sociale.

## CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons effectué une analyse sociologique de l'économie et en particulier de l'activité bancaire. Tout d'abord très général, nos observations se sont concentrées sur les mutations du capitalisme. Nous avons étudié trois différentes formes du capitalisme. Le capitalisme entrepreneurial, le capitalisme organisationnel et le capitalisme financier ont été le socle de notre conception théorique de la mutation sociohistorique des formes du capitalisme.

Nous avons aussi étudié la crise de productivité aux États-Unis durant les années '70 qui a remis en question les fondements du fordisme, les politiques keynésiennes et l'État Providence. Parallèlement à cette crise de productivité, le développement des multinationales et le regroupement des actionnaires dans des institutions de placement ont favorisé un déplacement des pôles d'accumulation du capitalisme. Alors que l'explosion de la production industrielle au sein de la corporation avait été pendant près de cinquante années la fierté de l'Amérique, l'industrie de la finance réorganisée dans des conglomérats d'institutions de placement parvint à reprendre les flux financiers liés à la production capitaliste. Ce déplacement graduel du pouvoir vers la finance engendra de nombreuses transformations. L'atomisation de la production industrielle permettait à la finance de déterminer elle-même les finalités de la production, mais surtout elle lui permettait de créer un portefeuille de titres selon ses propres exigences et non celles de la corporation.

La multiplication des multinationales termina le compromis fordiste. Ces entreprises mondiales développaient des rapports de plus en plus conflictuels avec les États. En fait,

le développement d'une demande effective, le plein emploi et le déploiement d'institutions publiques avec une accessibilité universelle entraînent directement en conflit avec une économie désormais contrôlée par la finance. Une économie dirigée par la finance entraîne une accumulation intensive qui concentre toutes les ressources productives et le capital. La croissance et le plein emploi ne sont plus des objectifs recherchés par une économie financiarisée parce qu'ils créent l'inflation. Les risques liés au développement de la production sont interrompus parce qu'ils sont risqués, parce que le marché ne dégage plus une demande effective qui permettrait d'absorber de nouvelles productions et que l'orientation à très court terme des profits de la finance ne favorise pas le développement industriel rentable sur de longues périodes.

Paradoxalement, l'institution florissante de ces trois dernières décennies, les fonds de placement, se nourrissait directement de l'épargne salariale accumulée par les corporations industrielles de l'après-guerre. Le salarié bénéficiait d'avantageux retours sur ses investissements dans ces institutions, mais parallèlement, les entreprises « nationales » préféraient produire à l'étranger, créant une pression constante sur les États afin de réduire les taux d'imposition sur leurs profits et donc rapidement éliminer le rôle social de l'État Providence. Qu'à cela tienne, le salarié ne tirait pas les ficelles de la grande finance. La plupart d'entre eux investirent religieusement dans ces fonds dans un seul but : l'achat d'une propriété et ou de la retraite. C'est la concentration de ses masses croissantes d'argent aux mains d'une quantité réduite d'institutions financières qui organisèrent un rapport de force au profit de ces institutions. Les graphiques que nous avons analysés au chapitre V démontrent d'ailleurs le développement des inégalités sociales dues, nous le croyons, à la destruction de l'État Providence et à la financiarisation notre économie.

Par la suite, nous avons analysé deux institutions interreliées qui jouent un rôle primordial dans les économies capitalistes modernes. La monnaie puis la banque ont été nos deux objets théoriques analysés dans une perspective sociohistorique. Nous avons compris l'origine de la monnaie à l'aide de l'État. Ce dernier est un élément essentiel dans la compréhension de la monnaie, car seul l'État est en mesure d'assurer à la

monnaie son rôle de moyen de paiement des taxes et des dettes. Dans la même veine, en approfondissant les recherches sur la monnaie, nous déterminèrent les différentes formes de monnayage. En passant d'un système de monnayage du rapport au passé, d'un monnayage du rapport au présent et finalement du rapport à la richesse future anticipée, nous avons lié les types de monnayage aux différentes formes du capitalisme. Nous confirmons donc notre hypothèse de départ, car les banques se sont adaptées aux mutations du capitalisme en récupérant dans leurs activités les transformations législatives institutionnelles.

Finalement, nous avons passé à un niveau plus empirique de notre travail de recherche et de rédaction. Nous avons observé que l'évolution de certaines institutions financières canadiennes : le courtage, les banques d'épargne et les banques à charte en démontrant la relative stabilité de l'activité de ces institutions depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement canadien pour des motifs de prudence et en imitant les institutions anglaises préféra délimiter ces activités financières de façon relativement étanche structurant ce que l'on appela les quatre piliers de la finance canadienne. Or, l'émergence d'un capitalisme financier propulsé par des institutions de placement changea la donne de l'économie financière canadienne. Les banques canadiennes voyant leurs parts de marché se réduire graduellement dans le paysage financier canadien optèrent pour des modifications législatives qui bouleversèrent la structure traditionnelle de notre économie. Les séparations juridiques entre les quatre piliers furent graduellement estompées et le concept de banque universelle peut aujourd'hui mieux décrire le large spectre des activités des banques. Loin d'être une institution limitée à l'octroi de prêts commerciaux comme il en était le cas à l'origine, les banques actuelles sont impliquées dans les prêts à la consommation, les prêts hypothécaires, dans les activités de courtage, d'assurances, d'épargne, de fiducie...

Finalement, notre dernier chapitre portait sur la présentation de plusieurs statistiques obtenus lors de nos recherches dans le groupe CAFCA. Deux choses centrales étaient ciblées dans cette présentation. Dans un premier cas, nous observions la croissance de la part de marché des banques dans l'économie financière canadienne à partir du

phénomène de fusion acquisition rendu possible par les modifications législatives de 1991. Ainsi, nous étions en mesure de prouver du moins sommairement le concept de banque universelle et de la croissance exponentielle de l'actif financier des banques canadiennes. Dans un deuxième temps, les données ciblaient les inégalités sociales qui traversent le Canada depuis les années '80. Nous avons observé que les travailleurs, malgré la croissance du PIB canadien, ne se sont pas enrichis réellement depuis 25 ans. En fait, il semble qu'une seule tranche des salariés a été en mesure de s'enrichir pendant ces années et ce sont les 5% des salariés les mieux nantis au Canada. Cette croissance des inégalités sociales est due, entre autres, à la financiarisation de l'économie qui a favorisé l'enrichissement d'une classe de rentier et à la perte de contrôle de l'État sur les flux financiers internationaux.

## BIBLIOGRAPHIE

Aglietta Michel, *Régulation et crises du capitalisme*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1997.

Aglietta, Michel, *L'Analyse économique des conventions*, Les Presses Universitaires de France, Paris, 1994.

Aglietta, Michel et André Orléan, *La violence de la monnaie*, Presses universitaires de France, Paris, 1984.

Benston, J. George. *The Separation of Commercial and Investment Banking: the Glass-Steagall Act Revisited and Reconsidered*, Oxford University Press, New York, 1990.

Boutha, Chantal, *Guide de présentation des mémoires et thèses*, Université du Québec à Montréal, 1993.

Boyer, Robert, *Théorie de la régulation, Les fondamentaux*, La Découverte, Paris, 2004.

Brana, S., et Cazals, M., *La monnaie*, Dunod, Paris, 1997.

Brisson J.M et Kasirer N., *Code civil du Québec, Règlement relatifs au Code civil du Québec et lois connexes*, Yvon Blais, Montréal, 2002-2003.

- Cartelier, Jean, *La monnaie*, Flammarion, 1996.
- Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Paris, 1995.
- Chandler, Alfred, *La main visible des managers*, Economica, Paris, 1988.
- Chesnais, François, *La finance mondialisée*, La Découverte, Paris, 2004.
- Darroch, James, *Canadian banks and global competitiveness*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 1994.
- Dickson, Peter, *The Financial Revolution in England*, New York, 1967.
- Élie, Bernard, *Le régime monétaire canadien*, Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2002.
- Freitag, Michel, *Dialectique et société*, tome I et II, Saint-Martin, Montréal, 1986.
- Freitag, Michel, *Le Monde Enchaîné*, Nota Bene, Québec, 1999.
- Freitag, Michel, *La métamorphose. Genèse et développement d'une société postmoderne en Amérique*, Société, Postmodernité de l'Amérique, #12/13, hiver 1994.
- Gardner, M., Mills, D. et Cooperman, E., *Managing Financial Institutions, An Asset / Liability Approach*, The Dryden Press, Hartcourt, 2000.
- Hobsbawm, J. Éric, *L'ère des révolutions*, Hachette, Londres, 1969.
- Hobsbawm, J. Éric, *L'ère du capital*, Hachette, Londres, 1975
- Ingham, Geoffrey, *What is money?*, Routledge, New York, 2000.

Jamieson, A.B., *Chartered Banking in Canada*, The Ryerson Press, Toronto, 1953.

Keynes, John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Éditions Payot, 1969.

Kindleberger, Charles, *Histoire financière de l'Europe occidentale*, Économica, Londres, 1990.

Henwood, Doug, *Wall St*, Éditions Verso, New York, 1998.

Minsky, P. Hyman, *Stabilizing an Unstable Economy*, United States, Yale, 1986.

Naylor, R.T., *The History of Canadian Business 1867-1914*, Black rose books, Montréal, 1997.

Neufeld, E.P., *Money and Banking in Canada*, McClelland And Steward Limited, 1964.

Neufeld, E.P., *The Financial System of Canada, It's growth and development*, Macmillan of Canada, 1972.

Pineault, Éric, *Capital financier et financiarisation du capitalisme: une contribution institutionnaliste à l'analyse des transformations de la regulation économique*, Université du Québec à Montréal, 2002.

Pineaut, Éric, *Pour une théorie de l'institution monétaire : actualité du Treatise on Money*, Actualité Économique, Volume 79, numéros 1-2 (Mars-Juin 2003), HEC Montréal, 2003.

Pineault, Éric, *Prolégomènes à une théorie critique du capital financier : liquidité du capital et développement de l'institution financière de la modernité*, Société, Des institutions et leur mobilisation, automne 2003, #23.

Roussakis, Emmanuel, *Commercial Banking in an Era of Deregulation*, Praeger, Westport, 1997.

Siklos, L. Pierre, *Money, Banking, and Financial Institutions: Canada in the Global Environment*, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1994.

Simmel, Georg, *Philosophie de l'argent*, Les Presses Universitaires de France, Paris, 1987.

Trigilia, Carlo, *Sociologie économique, État, marché et société dans le capitalisme moderne*, Armand Colin, Paris, 2002.

Weber, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Agora, 1964.

Weber, Max, *Économie et société*, Presses pocket, 1995.

Wood, Ellen Meiksins, *The agrarian origin of capitalism*, Monthly Review, July-August 1998.

Wray, L. Randall, *Money and credit in capitalist economies: the endogenous money approach.*, Brookfield, 1990.